

PLAN CLIMAT



seve

2020 – 2026

Version actualisée de juin 2022

**Stratégie et Engagement de la Vienne
pour l'Environnement**



Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
POURQUOI SEVE ?	3
LA METHODE	5
LES RESULTATS DU BILAN CARBONE, UNE AIDE A LA DECISION	6
LISTE DES ACTIONS	7
AXE I. PRESERVER ET VALORISER NOS RESSOURCES NATURELLES ET NOTRE QUALITE DE VIE	9
ACTION 1. METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'EAU	10
ACTION 2. PRESERVER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES	18
ACTION 3. FAVORISER LA DECOUVERTE DU PATRIMOINE NATUREL ET LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT	26
ACTION 4. ENCOURAGER UNE TRANSITION ENERGETIQUE RESPECTUEUSE DE LA QUALITE DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE	39
AXE II. POURSUIVRE NOTRE IMPLICATION POUR UNE ECONOMIE, DES EMPLOIS ET DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE ECONOMES EN CARBONE	48
ACTION 5. CONFORTER LES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE ET L'EMPLOI EN MILIEU RURAL	49
ACTION 6. DEVELOPPER UNE ALIMENTATION DE QUALITE ET DE PROXIMITE	54
ACTION 7. SOUTENIR UNE AGRICULTURE DE QUALITE, CREATRICE DE VALEUR AJOUTEE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	58
ACTION 8. DEVELOPPER LE TOURISME DE NATURE PAR LA RANDONNEE	65
ACTION 9. VALORISER LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DES EVENEMENTS	68
AXE III. PRENDRE EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	72
ACTION 10. LUTTER ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN URBANISME ET EN AMENAGEMENT	73
ACTION 11. POURSUIVRE LA RECHERCHE DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS AMENAGES PAR LE DEPARTEMENT	83
ACTION 12. LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE VIA LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT	91
ACTION 13. FAVORISER L'ECO-MOBILITE POUR LES HABITANTS ET MAITRISER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	93
AXE 4 : DIMINUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOTRE FONCTIONNEMENT INTERNE	102
ACTION 14. RENFORCER L'EVOLUTION VERS UNE CONSOMMATION DURABLE	103
ACTION 15. INCITER ET FACILITER LES PRATIQUES ECO-RESPONSABLES DES AGENTS	112
SYNTHESE : BUDGET SPECIFIQUE DU PLAN SEVE (EN K€)	121

Pourquoi SEVE ?

Des défis mondiaux et locaux pour demain



Selon l'Observatoire National sur les Effets du changement Climatique (ONERC), la température moyenne en France métropolitaine a augmenté de 1,5°C depuis 1900. Le 6^{ème} rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) alerte l'humanité : les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent atteindre leur pic avant 2025, sans quoi il ne sera plus possible de limiter le réchauffement à +1,5°C, ni même à 2°C, par rapport à l'ère préindustrielle.



La France se situe parmi les dix pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (soit 1301 espèces) dont 14 % des mammifères, 24 % des reptiles, 23 % des amphibiens, 32 % des oiseaux nicheurs et 19 % des poissons d'eau douce menacés de disparition sur le territoire.



Les périodes de sécheresse vont s'intensifier en France avec le risque d'ici 2050 de manquer d'eau. 2 milliards de m³ d'eau viendraient à manquer si la demande reste stable a estimé le gouvernement.



Depuis 2015, le Département a engagé un large programme d'actions préventives en faveur de l'environnement que l'on retrouve dans les 14 priorités pour la Vienne. Le plan SEVE définit la Stratégie et l'engagement de la Vienne pour l'Environnement pour la période 2020-2026.



Un Bilan Carbone a été réalisé en 2020 qui présente l'inventaire des émissions annuelles de gaz à effet de serre du Département devant servir d'aide à la décision.

Contribuer à l'effort collectif

3 cibles thématiques majeures :

La lutte contre le changement climatique via la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique. Le Département a élaboré un plan climat avec un Bilan Carbone® sur son patrimoine et ses compétences.

La ressource en eau est une priorité. L'intervention du Département en synergie avec les autres acteurs a été définie dans le Schéma Départemental de l'Eau, co-piloté avec l'Etat.

La préservation et la découverte de la biodiversité. Le Département souhaite amplifier son intervention pour les espaces naturels sensibles et a élaboré un schéma « La Vienne à Vélo et Rando ».

4 axes d'intervention au regard des compétences et activités du Département

1. Préserver et valoriser nos ressources naturelles et notre qualité de vie ;
2. Poursuivre notre implication pour une économie, des emplois, et des services publics de proximité et économes en carbone ;
3. Prendre en compte le changement climatique dans l'aménagement du territoire ;
4. Diminuer l'impact environnemental de notre fonctionnement interne.

Optimiser l'action publique pour l'environnement

SEVE s'inscrit dans une **logique territoriale**, en synergie avec les collectivités et les autres acteurs de la Vienne. En particulier, les actions doivent contribuer à l'atteinte des objectifs des Plans Climats Air Energie Territoriaux pilotés par les intercommunalités. Cette synergie sera valorisée dans la contractualisation Activ'.

De plus, concernant le **fonctionnement interne** du Département, SEVE est une opportunité de renforcer la transversalité, de valoriser le sens de l'action publique et de poursuivre une approche économique de la dépense s'inscrivant dans la durée par la prise en compte de l'impact du fonctionnement du patrimoine.

S'inscrire dans un cadre international

17 objectifs de Développement Durable ont été adoptés à l'assemblée des Nations Unies en 2015 à l'intention de l'ensemble des acteurs publics et privés dans une logique de coresponsabilité. Chacun est invité à contribuer à ces objectifs pour faire face aux urgences écologiques, climatiques et sociales à venir. Le Département de la Vienne à son échelle, de par ses compétences et à travers le plan SEVE s'est saisi de ces objectifs universels et ce notamment en développant une approche transversale dans ses missions.



17 Objectifs de développement durable de l'ONU

La méthode

Une démarche évolutive de performance environnementale

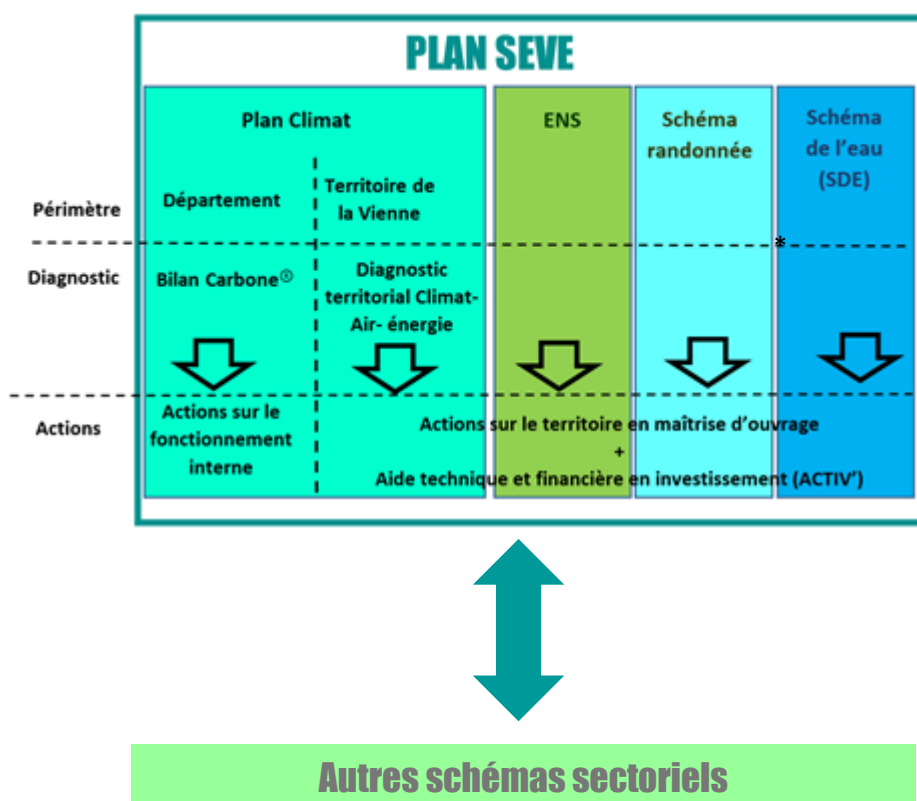
Chaque axe d'intervention se décline en actions, qui sont élaborées sous forme de **contrats d'objectifs** avec les commissions et les directions du Département en charge des opérations ciblées. En effet, elles sont les plus à même d'identifier et de mettre en œuvre le renforcement de la prise en compte de l'environnement dans les domaines qu'elles pilotent. Plusieurs partenaires participent également à la démarche : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne, Syndicat Energie Vienne,...

Les actions sont détaillées par **fiches**. Celles-ci établissent en fonction des contextes et des enjeux les objectifs que les personnes ressources s'engagent à atteindre. Ils sont quantitatifs autant que faire se peut, et se déclinent **en objectifs opérationnels pour la préservation de l'eau, de la biodiversité, et/ou du climat**.

Les moyens dédiés sont détaillés (hors ressources pour l'administratif, les marchés, le management, les locaux, ...). L'atteinte de ces objectifs sera évaluée par la Commission Climat et Développement Durable selon une procédure pré-établie via les fiches actions et les indicateurs de suivi.

Ces fiches ont été élaborées en 2019 et actualisées en 2022 suite aux résultats du **Bilan Carbone 2019**[®], qui a été réalisé en 2019 - 2020.

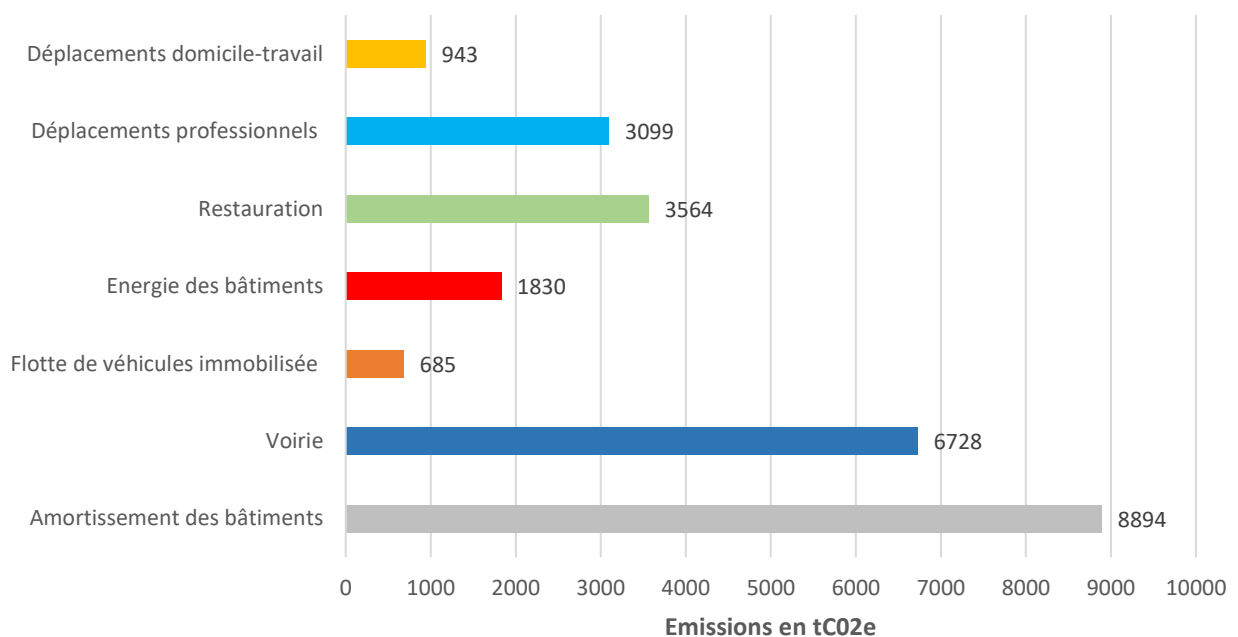
Enfin, si SEVE regroupe principalement le Plan climat, le Schéma départemental de l'eau, la politique espaces naturels sensibles et le Schéma de la Vienne à Vélo et Rando, il s'inscrit en **synergie avec plusieurs schémas sectoriels du Département** : Programme Habiter Mieux et Schéma de l'Habitat, Plan Collèges, Schéma routier, Schéma d'accessibilité des services au public,...



Les résultats du Bilan Carbone, une aide à la décision

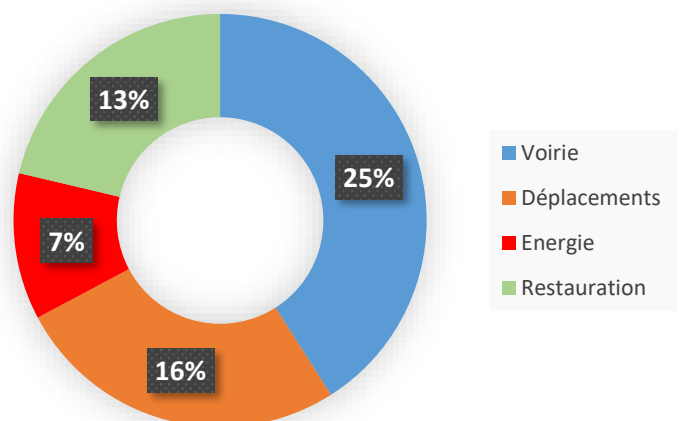
Le Département de la Vienne s'est engagé dans une démarche d'évaluation de ses émissions de gaz à effet de serre au travers de la méthode @Bilan Carbone certifiée par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Sur l'année 2019, le Département a émis un total de **26 700 tCO2e** répartis selon les postes suivants :

Répartition des principales émissions du département :



Les trois principaux postes d'émission hors amortissement sont :

- **La voirie** avec 130 000 tonnes d'enrobés en 2019
- **La restauration**
- **Les déplacements** pour l'activité de la voirie, d'entretien, de transport de personnes en situation de handicap et de déplacements domicile-travail
- **L'énergie** consommée par les bâtiments



Pour agir efficacement dans la lutte contre le changement climatique, 7 actions parmi les 48 actions du Plan SEVE ont été identifiées pour réduire l'empreinte carbone du Département.

Liste des actions

Axe I. Préserver et valoriser nos ressources naturelles et notre qualité de vie

- 1 Mettre en œuvre le Schéma Départemental de l'Eau (SDE)
 - 1a. Animer le SDE
 - 1b. Contribuer à la mise en œuvre du SDE
 - 1c. Renforcer l'adaptation au changement climatique dans le SDE
 - 1d. Plan arbres : Favoriser la plantation d'arbres pour répondre aux enjeux du SDE
- 2 Continuer le développement et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)
 - 2a. Amplifier le nombre d'ENS sous maîtrise foncière départementale
 - 2b. Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion sur les sites ENS d'intervention départementale
 - 2c. Accompagner les intercommunalités pour préserver les zones humides
- 3 Favoriser la découverte et la connaissance du patrimoine naturel et de l'environnement par les habitants
 - 3a. Aménager des sentiers nature sur les espaces naturels sensibles
 - 3b. Développer les sorties nature sur les espaces naturels sensibles
 - 3c. Lancer un appel à projets pour les collèges « A la découverte des ENS de la Vienne »
 - 3d. Développer via la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, (CDESI) l'offre de sport de nature en la conciliant avec l'environnement et les usages locaux
 - 3e. Organiser des sensibilisations aux enjeux environnementaux au grand public
 - 3f. Réaliser un Atlas des Paysages
 - 3g. Subventionner les actions pour le patrimoine naturel
- 4 Encourager un développement des énergies renouvelables maîtrisé et respectueux de la qualité des paysages et du patrimoine
 - 4a. Réaliser un état des lieux de la transition énergétique en Vienne
 - 4b. Créer un comité départemental de suivi de l'éolien et un observatoire de l'éolien
 - 4c. Se mobiliser pour un développement maîtrisé de l'éolien

Axe II. Poursuivre notre implication pour une économie, des emplois, et des services publics de proximité et économes en carbone

- 5 Conforter les services publics de proximité et l'emploi en milieu rural
 - 5a. Maintenir un accès aux services publics de proximité en milieu rural
 - 5b. Accompagner les collectivités dans la mise en place de lieux de travail partagés (tiers-lieux)
- 6 Développer une alimentation de qualité et de proximité
 - 6a. Accompagner les politiques alimentaires locales
 - 6b. Développer une restauration collective durable via Agrilocal86 et Zérogaspi86
- 7 Soutenir une agriculture de qualité, créatrice de valeur ajoutée et respectueuse de l'environnement
 - 7a. Co-construire une feuille de route Agriculture pour le département de la Vienne, créatrice de valeur ajoutée et respectueuse de la ressource en eau
 - 7b. Mener un aménagement foncier et environnemental sur la commune de Saint Martin la Pallu
 - 7c. Promouvoir des aménagements fonciers à but d'intérêt général et de développement durable
- 8 Développer le tourisme de nature par la randonnée
 8. Elaborer et mettre en œuvre le schéma départemental de la randonnée cycliste et pédestre

9 Valoriser la démarche environnementale des évènements

9. Valoriser la démarche environnementale des évènements culturels et sportifs

Axe III. Prendre en compte le changement climatique dans l'aménagement du territoire

10 Lutter et s'adapter au changement climatique en urbanisme et en aménagement

- 10a. Contribuer à l'atteinte des Plans Climats Air Energie Territoriaux des intercommunalités
- 10b. Soutenir la maîtrise de la demande énergétique des bâtiments des collectivités
- 10c. Participer à la maîtrise de la consommation d'espace et d'énergie via l'appel à projets Centres-Bourgs et Centres-Anciens
- 10d. Accompagner les collectivités dans l'élaboration de plans paysage
- 10e. Accompagner les communes pour végétaliser les rues
- 10f. Engager la Technopôle du Futuroscope dans une démarche globale de développement durable

11 Poursuivre la recherche de qualité environnementale des bâtiments aménagés par le Département

- 11a. Construire le collège Joséphine Baker performant pour l'environnement
- 11b. Expérimenter une opération pilote environnementale pour le collège de Mirebeau
- 11c. Maîtriser l'impact environnemental de l'ARENA
- 11d. Améliorer le suivi et la performance énergétique des bâtiments départementaux et des collèges

12 Lutter contre la précarité énergétique via le Schéma départemental de l'habitat

- 12. Lutter contre la précarité énergétique via le Schéma départemental de l'habitat

13 Favoriser l'éco-mobilité pour les habitants et maîtriser l'impact environnemental des infrastructures de transport

- 13a. Développer la route durable
- 13b. Développer les itinéraires cyclables pour favoriser l'usage au quotidien du vélo
- 13c. Développer l'éco-mobilité dans les politiques sociales

Axe IV. Diminuer l'impact environnemental de notre fonctionnement interne

14 Renforcer l'évolution vers une consommation durable

- 14a. Réduire, trier et valoriser les déchets produits par les services administratifs du Département
- 14b. Développer une politique achat éco-responsable généralisée
- 14c. Renforcer l'approche éco-responsable de la politique de restauration interne
- 14d. Améliorer les consommations liées au fonctionnement des bâtiments

15 Inciter et faciliter les pratiques éco-responsables des agents

- 15a. Décarboner et optimiser les déplacements des agents du Département
- 15b. Recourir à des solutions numériques éco-responsables
- 15c. Informer régulièrement en interne sur les actions menées et les enjeux pour l'environnement

Axe I. Préserver et valoriser nos ressources naturelles et notre qualité de vie



Nature protégée

Cadre de vie préservé

Adaptation au changement climatique

Action 1. Mettre en œuvre le schéma départemental de l'eau



- **1a.** Animer le SDE
- **1b.** Contribuer à la mise en œuvre du SDE
- **1c.** Développer la prise en compte du changement climatique dans le SDE
- **1d.** « Plan arbres » : Favoriser la plantation d'arbres pour répondre aux enjeux du SDE

Lors du Budget Primitif de 2013, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le principe suivant :

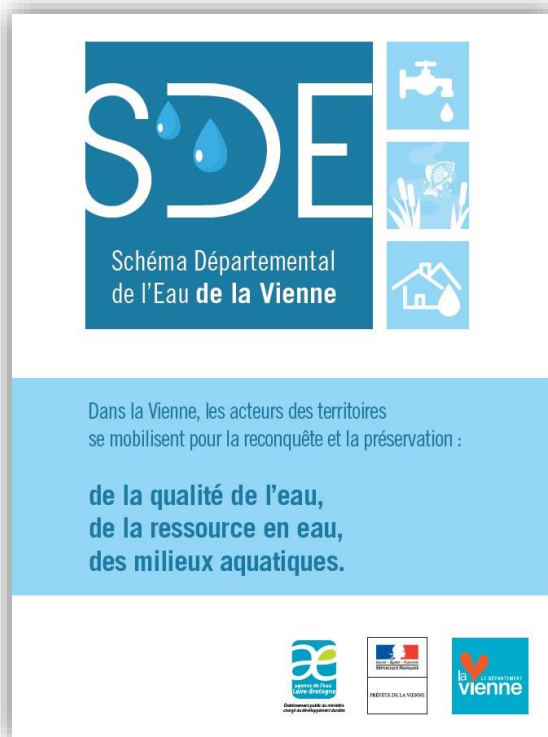
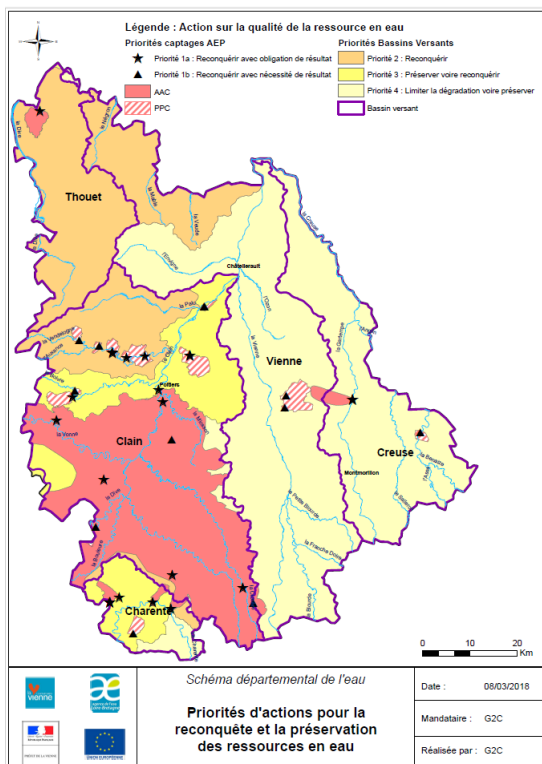
« Chaque habitant doit avoir accès à une eau potable de bonne qualité, un système d'assainissement adapté, un milieu naturel préservé et de qualité ».

Malgré les efforts effectués par l'ensemble des acteurs, il est constaté une dégradation de la ressource en eau pouvant à terme remettre en question la pérennité de certains usages. Le Département de la Vienne et l'Etat ont décidé d'élaborer un Schéma Départemental de l'Eau (SDE), en partenariat étroit avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Ce document d'orientation stratégique, co-construit avec plus de 70 acteurs, a été validé le 12 novembre 2018. Le SDE 2018-2027 est une feuille de route partagée par l'ensemble des acteurs de l'eau pour faciliter la mise en œuvre de la gestion durable de la ressource en eau en privilégiant la vision transversale du grand cycle de l'eau.

En 2019, la charte d'engagement à la mise en œuvre du SDE a été signée par une soixantaine d'acteurs, démontrant ainsi l'importance de leur mobilisation pour atteindre les objectifs définis à savoir :

- Reconquérir et préserver la qualité des eaux ;
- Assurer l'équilibre entre les besoins et les ressources naturelles ;
- Garantir en priorité la santé publique et pérenniser les usages ;
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques ;
- Mettre en place les conditions et les moyens de mises en œuvre nécessaires à l'atteinte des objectifs d'intérêt général proposés dans le SDE.



1a. Animer le SDE

Gouvernance

Schéma de référence :	Schéma Départemental de l'eau 2018-2027
Instance de validation :	Commission Climat et Développement Durable
Direction opérationnelle :	DGAAT2D-DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

L'eau fait partie de notre patrimoine commun. C'est une ressource rare, qu'il faut préserver pour les générations futures, pour les enjeux de santé publique, d'agriculture ou d'alimentation.

Malgré les efforts importants déjà engagés, il est constaté une dégradation de la ressource en eau et des milieux aquatiques pouvant à terme remettre en question la pérennité de certains usages.

De ce constat, le Conseil Départemental de la Vienne et l'Etat ont décidé d'élaborer un Schéma Départemental de l'Eau (SDE) en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs du territoire et usagers de l'eau avec un enjeu majeur : "Que chaque habitant puisse avoir accès à une eau potable de bonne qualité, un système d'assainissement adapté, un milieu naturel préservé et de qualité."

Les enjeux de la cellule d'animation du SDE sont de maintenir la dynamique d'échanges entre les acteurs de l'eau initiée lors de l'élaboration du schéma, de mettre en œuvre les actions avec une optique d'amélioration continue, et de veiller à la cohérence de l'ensemble de ces actions notamment entre le petit et le grand cycle de l'eau.

Actions en cours ou en projet :

La mise en œuvre du SDE 2018-2027 a débuté le 1^{er} janvier 2019.

La cellule d'animation co-pilotée par la Direction Départementale des Territoires et le Département a pour rôle de piloter techniquement le SDE tout en assurant l'animation du Comité Technique (COTECH) et du Comité Directeur (CODIR). Pour veiller à conserver la mobilisation de tous les acteurs de l'eau du territoire pour le SDE, une charte d'engagement a été signée par une soixantaine de partenaires qui se rassemblent à l'occasion des **conférences de l'eau**.

Plusieurs outils pédagogiques sont créés tel que le Panorama des Acteurs de l'Eau en Vienne qui liste de façon non exhaustive les acteurs de l'eau présents dans le Département permettant de mieux comprendre le "qui fait quoi ?".

L'animation du SDE se décline autour de différents axes pour répondre aux objectifs du SDE :

- La Mise en place d'un **observatoire de l'eau**. Il a pour objectifs de collecter, mettre à disposition et valoriser une grande diversité de données locales ou non afin d'accompagner élus et techniciens dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs plans et programmes d'actions locaux.
- La réalisation d'**actions pédagogiques à destination des élus** en partenariat avec l'Association des Maires de la Vienne
- La création d'**ateliers d'échanges** associant et mobilisant des acteurs de l'eau sur des thématiques précises (Pollutions diffuses & Miscanthus, Zones Humides, Plans d'eau, Gestion des boues et sous-produits de l'assainissement, etc).

Objectifs pour 2026 et évaluation

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Indicateur(s) de suivi</u>
Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de sensibilisation et de communication autour du domaine de l'eau avec les réflexions sur le grand cycle de l'eau et l'intérêt général portées par le SDE	-Nombre de sessions d'information et de sensibilisation à destination des élus -Nombre d'ateliers d'échanges organisés par la cellule d'animation du SDE avec les acteurs de l'Eau

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense (60k€/an de masse salariale et de frais généraux)

Recette

. Agence de l'eau Loire Bretagne, recette de 50% du coût de l'animation : 30 k€

Moyens humains dédiés

Moyens actuellement dédiés : 1 ETP ingénieur du Département ; à noter la présence de 0,25 ETP de la DDT86

1b. Contribuer à la mise en œuvre du SDE

Gouvernance

Schéma de référence :	Schéma Départemental de l'eau 2018-2027
Instance de validation :	Commission Climat et Développement Durable
Direction opérationnelle :	DGAAT2D-DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Dans une logique de mise en œuvre opérationnelle du schéma départemental de l'eau, et pour répondre aux attentes des acteurs locaux et plus particulièrement à celles des collectivités, le Département a ciblé ses interventions sur les besoins prioritaires des territoires identifiés par le SDE et en fonction de ses compétences :

- La mobilisation politique,
- L'appui financier, en particulier au titre des volets 4 et 5 d'ACTIV',
- La maîtrise d'ouvrage départementale dans le cadre de ses propres compétences,
- L'ingénierie et l'assistance technique.

Actions en cours ou en projet :

Le Département contribue à la mise en œuvre du SDE 2018-2027 selon plusieurs types d'intervention :

Grand cycle de l'eau :

- Participation à la construction d'un programme de sensibilisation/formation des élus communautaires,
- Lancement du plan « arbres » en faveur de la reconquête de la qualité de la ressource en eau (objet d'une fiche spécifique).

Eau potable : Répondre collectivement à l'impératif de santé publique par la reconquête de la qualité des eaux brutes, par la préservation de la quantité d'eau nécessaire aux besoins des usages et par la fourniture d'une eau potable à un coût acceptable par l'habitant :

- 1 : Mobilisation politique pour la préservation et la reconquête de la ressource,
- 2 : Financement Activ 5 pour le co-financement FEADER des exploitations agricoles,
- 3 : Aides en fonctionnement aux actions économiques des organisations agricoles pour la reconquête et la préservation de la qualité de la ressource en eau potable,
- 4 : Maîtrise d'ouvrage départementale pour l'aménagement foncier amiable afin de préserver et de reconquérir la qualité de l'eau potable,
- 5 : Maîtrise d'ouvrage départementale par les mesures agricoles et environnementales du schéma routier pour la préservation et la reconquête de la qualité de l'eau potable,
- 6 : Financement d'éléments de connaissance et d'aides à la décision sur les 11 aires d'alimentation de captages d'eau potable vulnérables et sans programme d'actions,
- 7 : Financement Activ'4 pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable,
- 8 : Appui technique à l'amont des projets de sécurisation de l'approvisionnement et de la distribution d'eau potable.

Assainissement : Accompagner le changement vers un modèle économique acceptable pour l'utilisateur, et possible pour les maîtres d'ouvrage et les financeurs :

- 9 : Mobilisation politique du Département afin d'accompagner le changement de perception des solutions d'assainissement notamment dans les secteurs à faible densité d'habitat,
- 10 : Financement Activ'4 pour agir sur les systèmes réellement impactants pour la santé publique et les milieux, et traiter les non-conformités,
- 11 : Assistance technique en assainissement collectif pour optimiser le fonctionnement du patrimoine et ses performances épuratoires,
- 12 : Financement du fonctionnement de la Mission d'Expertise et de Suivi d'Épandage agricole (MESE) des boues de stations d'épuration,
- 13 : Financement Activ'4 pour considérer l'assainissement non collectif comme une solution à part entière
- 14 : Assistance technique en assainissement non collectif : accompagnement au développement dans les zones de faible densité démographique et animation de la charte, dont le lancement d'une étude juridique relative au retour de l'Assainissement Non Collectif (ANC) dans les zones de faible densité d'habitat, la réflexion sur la réalisation d'un schéma départemental d'élimination des matières de vidange et des sous-produits de l'assainissement, et l'étude de la prise en charge d'une partie du périmètre d'intervention de l'Agence de l'eau en cas de besoin.

Milieux aquatiques et gestion des bassins versants : Faciliter la cohérence et la mise en œuvre des politiques de préservation et de restauration des milieux aquatiques pour atteindre le bon état écologique :

15 : Mobilisation politique pour la construction d'une stratégie commune pour l'atteinte du bon état écologique et la valorisation socio-économique durable des milieux aquatiques,

16 : Financement Activ'5 pour les travaux des syndicats de rivières et des collectivités compétentes pour l'atteinte du bon état écologique et la restauration des capacités auto-épuration des cours d'eau et de leurs zones humides,

17 : Assistance technique pour les collectivités en charge des milieux aquatiques,

18 : Maîtrise d'ouvrage départementale pour les milieux aquatiques par les espaces naturels sensibles (objet de fiches spécifiques) et la gestion de la voirie départementale,

19 : Participation maîtrisée au financement du fonctionnement pour la gestion des milieux aquatiques et des bassins versants,

Suivi du schéma départemental de l'eau : évaluer l'efficacité des actions menées et les ajuster si besoin

20 : Suivi de la mise en œuvre du schéma départemental de l'eau.

Objectifs pour 2026 et évaluation

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Indicateur(s) de suivi</u>
Subventions pour l'eau potable, l'assainissement et les milieux aquatiques	-Montant des subventions individualisées pour les particuliers

Ressources dédiées

Nature de la dépense

Ce budget comprend l'ensemble lié à l'eau du budget départemental en environnement dont :

- Activ'4 (hors actions en maîtrise d'ouvrage pour les ENS en zones humides, le plan arbres, objets de fiches spécifiques)
- L'étude juridique pour l'assainissement non collectif (20k€)

Répartition annuelle du budget de 2020 à 2026 (en k€)

2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		TOTAL
I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I+F
2050	153	2 181	133	2 232	133	2 183	133	2 184	133	2 185	133	2 185	133	16 151

La recette de l'Agence de l'eau ne peut pas être déterminée à ce stade du projet

Moyens humains dédiés

Maintien des moyens actuellement dédiés, à savoir environ 2.5 ETP spécialisés

1c. Développer la prise en compte du changement climatique dans le SDE

Gouvernance

Schéma de référence :	Schéma Départemental de l'eau 2018-2027
Instance de validation :	Commission Climat et Développement Durable
Direction opérationnelle :	DGAAT2D-DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Le changement climatique impacte déjà le territoire, à travers l'élévation des températures et la baisse des précipitations en particulier l'été aggravant les problèmes de sécheresse (augmentation de la demande en eau et baisse de la ressource, étiages plus sévères et plus précoces).

Le SDE préconise d'intégrer la perspective du changement climatique dans la gestion de l'eau sur le territoire.

Actions en cours ou en projet :

- Inventaire des actions possibles à travers les fiches actions du SDE,
- Suivi de l'étude **Hydrologie, Milieux, Usages et Changement climatique** (HMUC) qui porte sur 4 volets dont l'intégration des perspectives liées au changement climatique. Cette étude vise à améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau. L'étude est complétée sur certains cours d'eau prioritaires par la définition des débits minimum biologiques dans le cadre d'une étude portée par la Fédération de la Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique qui regroupe les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA),
- Suivi des **projets de territoire** qui permettent de construire un projet partagé autour de la ressource en eau, en prenant compte tous les usages de l'eau (approvisionnement en eau potable, assainissement, industries, irrigation, énergie, pêche, aquaculture, loisirs, etc), divers besoins des acteurs ainsi que les enjeux de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Il définit un échancier pour le retour à l'équilibre quantitatif,
- Valoriser et préserver les **Zones Humides et leur biodiversité**,
- Restauration de la **continuité écologique et de la ripisylve** des cours d'eau notamment en tête de bassin
- Plan arbres, plantations, notamment via les programmes « **Re-sources** »,
- Adaptation du modèle agricole,
- **Schéma directeur AEP et ASS** : amélioration de rendement des réseaux, réduction de la consommation d'énergie des systèmes, réutilisation des eaux grises,
- Le changement climatique est une notion perçue comme relativement abstraite, il est donc essentiel d'étudier les perspectives et de **sensibiliser les décideurs/acteurs locaux** aux enjeux et aux risques principaux qui se présentent sur le territoire, les invitant ainsi à s'approprier les adaptations en cours comme celles à venir. Cela leur permettra de décider de mettre en œuvre des actions concrètes au niveau local pouvant ainsi servir d'exemple.

Ressources dédiées

Mobilisation des moyens humains et financiers dédiés aux actions 1a et 1b relatives au SDE

1d. Plan « arbres » : Favoriser la plantation d'arbres pour répondre aux enjeux du SDE

Gouvernance

Schéma de référence :	Schéma Départemental de l'Eau 2018-2027
Instance de validation :	Commission Climat et Développement Durable
Direction opérationnelle :	DGAAT2D-DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Le Département co-pilote avec l'Etat le SDE 2018-2027. Ce dernier met en évidence des problématiques importantes de qualité de la ressource en eau notamment vis-à-vis des pollutions diffuses. Des zones prioritaires ont été déterminées dans lesquelles des programmes d'actions du type « Re-sources » ou des contrats territoriaux milieux aquatiques sont mis en place avec tous les acteurs locaux. Des actions de plantation d'arbres sous la forme de haies ou visant à développer l'agroforesterie peuvent répondre aux enjeux de l'eau.

Afin de répondre au premier des objectifs du SDE 2018-2027 « Reconquérir et préserver la qualité des eaux », le Département a décidé de **favoriser la plantation d'arbres**, notamment sur les secteurs identifiés par le SDE.

Ce plan « arbres » doit contribuer à la préservation de la qualité de la ressource en eau, l'atténuation des effets du changement climatique, le stockage du carbone, la protection et le maintien de la biodiversité, la préservation des paysages et le développement de la production de biomasse.

Actions en cours ou en projet :

- En maîtrise d'ouvrage :

Il sera étudié l'opportunité de planter des haies et des arbres sur les sites ENS du Département suivant les plans de gestion définis, ainsi que sur les délaissés routiers et de manière générale sur les propriétés du Département.

- En appui financier :

Le Département met en place dans le cadre du programme ACTIV'4 volet Eau, une subvention pour favoriser la plantation d'arbres pour répondre aux enjeux en lien avec le Schéma départemental de l'eau (SDE).

L'appel à projets s'adresse aux publics suivants : particuliers, agriculteurs, collectivités et associations.

Une aide financière (**taux de 60%**) sera apportée pour la réalisation de **chantiers de plantations d'arbres** (hors travail du sol) et de **diagnostic des structures arborées**. Les types de plantation sont les haies nouvelles et à restaurer, l'agroforesterie intra-parcellaire, les bosquets, et les vergers à finalité non commerciale.

La ressource en eau étant une priorité départementale, les zones sensibles identifiées dans le schéma départemental de l'eau seront les secteurs sur lesquels les demandes de plantations seront financées en priorité au sein de l'enveloppe financière dédiée : **Aires d'Alimentation de Captage d'eau potable (AAC) et bassins versants identifiés prioritaires vis à vis des pollutions diffuses**.

La plantation d'essences locales à partir de la liste de Prom'haies sera obligatoire. Le co-financement d'actions jusqu'à un total d'aides cumulées maximum de 80% par projet sera possible.

Certaines opérations sont exclues telles que la plantation sur des zones urbanisées ou à urbaniser, les projets liés aux mesures compensatoires et les achats de matériel.

Une attention particulière sera portée à la communication afin que les bénéficiaires potentiels aient connaissance de ce dispositif.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
L'objectif est de planter 10 000 arbres et arbustes par an par le biais du plan « arbres » les premières années, puis tendre vers 25 000 par an.	-Nombre d'arbres et arbustes plantés (ou longueur de haie)
Estimation du stockage carbone des haies déjà présentes en bords de Routes Départementales	-Quantité de carbone stocké sachant que 1 km haie équivaut à 1tCO2 par an
Estimation de la séquestration carbone des plantations, et de la compensation partielle ainsi réalisée des émissions de gaz à effet de serre du Département	-Quantité de carbone stocké sachant que 1 km haie équivaut à 1tCO2 par an

Ressources dédiées							
Nature et montant de la dépense							
Actions nouvelles (coût approximatif pluri-annuel sur la période 2020-2025) :							
Une enveloppe de 100 k€/an financée au sein de ACTIV'4 SDE 2017-2021, sans augmentation de cette dernière.							
Ce budget dédié permet la plantation d'environ 45 000 arbres et arbustes par an.							
Modalités de financement (financeurs, recettes,...)							
Recette de la Taxe d'aménagement							
Répartition annuelle du budget de 2020 à 2026							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coût supplémentaire à la charge du Département (en k€)	100	100	100	100	100	100	100
Moyens humains dédiés							
Moyens actuellement dédiés : aucun							
Nouveaux moyens proposés à la place :							
10% ETP technicien DGAAT2D-DAEE pour l'instruction, le suivi et l'évaluation de l'appui financier du plan « arbres »							
10% ETP technicien ENS DGAAT2D-DAEE pour les plantations en maîtrise d'ouvrage sur les ENS							
Calendrier de l'opération							
- 2019 : Elaboration du plan arbres, communication, plantation de haies sur l'ENS de la Verrerie							
- 2020 : Communication sur le dispositif d'aide financière, estimation par le prestataire du bilan Carbone de l'incidence des haies en terme de stockage carbone							
- 2020 et années suivantes : communication, mise en œuvre, suivi et évaluation du plan « arbres »							

Action 2. Préserver les espaces naturels sensibles



Espace naturel sensible de Beaumont à Scévilles

- **2a.** Amplifier le nombre d'ENS sous maîtrise foncière départementale
- **2b.** Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion sur les sites ENS d'intervention départementale
- **2c.** Accompagner les intercommunalités pour préserver les zones humides



Etang de Beaufour, domaine du Léché

Depuis 2019, 5 sites Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont préservés par le Département. Dans le cadre de SEVE, l'action du Département sera amplifiée sur des sites ENS supplémentaires, en priorité ceux sur lesquels une animation foncière et/ou des interventions avaient déjà été engagées.

Il est important de préciser que les **estimations financières indiquées dans les fiches actions sont à prendre avec précaution**. En effet, la dépense réelle dépendra de paramètres ne pouvant être connus à l'avance, en particulier les opportunités d'achat de foncier, ainsi que l'état de conservation des ENS et donc les travaux de restauration à réaliser.



Bruyère vagabonde, bois de la Loge



Les 5 ENS de priorité départementale en 2019

2a. Amplifier le nombre d'ENS sous maîtrise foncière départementale

Gouvernance

Schéma de référence :	Schéma des Espaces Naturels Sensibles Schéma départemental de l'eau (milieux aquatiques)
Instance de validation :	Commission Climat et Développement Durable
Direction opérationnelle :	DGAAT2D-DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Le Département avait initié des démarches d'acquisition et/ou de gestion sur 12 sites identifiés dans le schéma des ENS. Il est proposé d'augmenter progressivement le nombre d'ENS d'intervention départementale avec 2 objectifs :

- 1 - maintenir sur la durée de SEVE le rythme d'une inauguration tous les 2 ans
- 2 - cible : tendre vers 17 ENS sous maîtrise foncière départementale pour la préservation de la biodiversité remarquable en Vienne

Actions en cours ou en projet :

- En maîtrise d'ouvrage :

En premier lieu, seront réalisés une vérification terrain de l'état de conservation du patrimoine naturel, un recensement précis des parcelles déjà acquises, et une sensibilisation de la commune et de l'intercommunalité. S'il ressort que certains sites ne s'avèrent plus pertinents (par exemple car une gestion conservatoire est déjà mise en place), ils seront remplacés par d'autres sites préférentiellement recensés dans le schéma des ENS après validation par la Commission Climat et Développement Durable. D'autres sites peuvent également être ajoutés en cas d'opportunité d'acquisition s'ils présentent un intérêt avéré pour la biodiversité et/ou la ressource en eau (en lien avec le schéma départemental de l'eau).

Il sera ensuite établi pour chaque site un périmètre d'intervention pertinent, c'est-à-dire efficace pour la biodiversité et réaliste en termes de superficie. La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) sera missionnée pour réaliser l'animation foncière sur ces périmètres, dans le cadre de lettres de missions en déclinaison de la convention cadre de partenariat existante entre le Département et la SAFER. Le Département privilégie la maîtrise foncière par l'acquisition des parcelles. Sinon, des conventions de longue durée avec des propriétaires publics et des baux emphytéotiques avec des privés pourront être contractés. Enfin, il est rappelé pour mémoire quelques acquisitions en cours autour des 5 premiers sites ENS pour conforter leur maîtrise foncière (en particulier autour de l'étang de Beaufour au Léché).

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Avoir la maîtrise foncière supplémentaire de 65ha en 2025	-Superficies sous maîtrise foncière du Département en hectares (acquises ou conventions de longue durée ou bail emphytéotique)
Estimation de la séquestration carbone sur ces sites	-Quantité de carbone stockée totale

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense

Actions déjà menées (2019) : aucune, l'ensemble des ressources étant mobilisé sur les ENS priorité 1

Actions nouvelles (coût approximatif pluri-annuel sur la période 2020-2025) :

Acquisition : 130 000 € (estimation sur la base d'un coût à l'ha variable de 1 à 4k€ selon l'occupation du sol)

SAFER et frais d'actes : 107 000 € maximum (estimation variable selon le nombre de propriétaires)

Total : 237 000 €

Modalités de financement (financeurs, recettes,...)

Recette de la Taxe d'aménagement

L'Agence de l'eau pourrait éventuellement apporter une recette sur les ENS en zones humides s'ils sont inclus dans les contrats territoriaux milieux aquatiques.

Répartition annuelle du budget de 2020 à 2026

Coût supplémentaire à la charge du Département (en k€)*

2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		TOTAL		
I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I+F
10	27	17	20	17	16	27	0	34	3	25	11	25	11	155	73	228

* La recette de l'Agence de l'eau ne peut pas être déterminée à ce stade du projet

Moyens humains dédiés

Moyens actuellement dédiés : aucun, l'ensemble des ressources étant mobilisé sur les ENS priorité 1

Nouveaux moyens proposés :

2020 et 2021 : 30% ETP technicien pour la sensibilisation des acteurs locaux, la redéfinition des périmètres et la définition de l'animation foncière

2022 et années suivantes : 10% ETP technicien pour le suivi et l'évaluation de l'animation foncière

Calendrier de l'opération

- **2020/ 2021 :** sensibilisation des acteurs locaux, redéfinition des périmètres, validation des 12 sites par la commission Climat et Développement Durable, définition de l'animation foncière

- **2022 et années suivantes :** suivi et évaluation de l'animation foncière

2b. Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion sur les sites ENS d'intervention départementale

Gouvernance

Schéma de référence :	Schéma des Espaces Naturels Sensibles
Instance de validation :	Commission Climat et Développement Durable
Direction opérationnelle :	DGAAT2D-DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

La préservation et le développement de la biodiversité remarquable nécessitent de comprendre le fonctionnement écologique des sites et les espèces en présence. Il convient ensuite de définir des objectifs par site et les mesures de gestion à mettre en œuvre pour les atteindre. L'ensemble de cette démarche doit être menée en concertation étroite avec les acteurs locaux, afin de permettre leur acceptabilité.

Actions déjà menées :

Cette démarche est actuellement en cours sur les ENS priorité 1 : Des plans de gestion ont été définis et sont en phase de mise en œuvre au Bois de la Loge, au Léché et à la Verrerie. A Scévolles, les diagnostics sont en cours et devraient permettre l'élaboration du plan de gestion. A Fontou, les diagnostics ont été réalisés et ont conduit à la nécessité de renaturer la zone humide. Le plan de gestion sera élaboré après les travaux de renaturation.

Actions en cours ou en projet :

Sur les 5 sites actuels, au regard de l'avancement actuel des projets et hors travaux d'urgence, l'ordre de priorité dans le calendrier de réalisation des études et travaux restant à conduire est le suivant : Scévolles, Fontou, Verrerie et enfin le Léché.

Concernant les sites ENS supplémentaires, il conviendra pour chaque site, une fois une maîtrise foncière suffisante obtenue, de constituer un comité de pilotage local et de réaliser en concertation avec ce comité :

- un diagnostic écologique (et un diagnostic hydro-biologique en cas de milieux aquatiques),
- un plan de gestion quinquennal (élaboration et mise en œuvre),

Ces études sont confiées à des prestataires externes. Un accord-cadre sera réalisé.

Le programme d'actions pour la période 2019-2025 permet la réalisation des priorités (renaturation Fontou, mise en œuvre des plans de gestion des sites priorité 1, travaux des bâtiments sur la Verrerie, confortement de la digue du Léché), et les études sur environ 2 à 4 nouveaux sites. En fonction du coût du confortement de la digue du Léché, pourront ensuite être réalisées éventuellement d'autres interventions sur les nouveaux sites.

Ainsi, le détail des études et travaux prévisionnels est le suivant, sachant qu'il sera évidemment ajusté selon le fonctionnement du milieu naturel (aléas, priorités identifiées par les études écologiques, ...) :

Détail du programme :

Scévolles : achèvement des diagnostics écologiques et hydrobiologiques, élaboration du plan de gestion,
 Bois de la Loge : achèvement des inventaires complémentaires,
 Fontou : étude juridique et travaux de renaturation (incluant une maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire)
 Verrerie : achèvement des études sur les bâtiments, travaux d'urgence sur la grange.

Objectifs pour 2026 et évaluation

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Indicateur(s) de suivi</u>
Préserver et développer la biodiversité remarquable sur les sites ENS	-Nombre d'ENS avec une gestion de conservation

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense

Actions déjà menées : 150k€ en 2019

Actions en cours ou en projet :

Scévolles :

- diagnostic écologique (coût initial 53k€ : 5k€ restant)
- diagnostic hydrobiologique (coût initial 35k : 6k€ restant)
- élaboration du plan de gestion (30k€)

Fontou :

- étude juridique (20k€)
- renaturation de la zone humide avec maîtrise d'œuvre (200 k€)

Verrerie :

- études et travaux sur les bâtiments (123k€) dont travaux d'urgence (15 à 20k€ pour la toiture du hangar et 20 à 25k€ pour les pieds des poteaux de la stabulation)

Léché :

- diagnostic hydraulique (40k€)
- travaux sur la digue (coût non estimé, 100k€ réservés)

Autres diagnostics et plans de gestion :

- mise en œuvre des plans de gestion élaborés (250k€)
- diagnostics écologiques (hypothèse de 3 ou 4 diagnostics, sur des sites de 20ha) : 225k€
- diagnostics hydrauliques, hydro-biologiques et géomorphologiques (hypothèse de 2 à 3 sites) : 100k€
- évaluation des plans de gestion (50k€)

Modalités de financement (financeurs, recettes,...)

Recette de la Taxe d'aménagement

L'Agence de l'eau pourrait éventuellement apporter une recette sur les ENS en zones humides s'ils sont inclus dans les contrats territoriaux milieux aquatiques.

Répartition annuelle du budget de 2020 à 2026 (en k€) *

2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		TOTAL		
I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I+F
44	191	60	161	60	161	60	161	60	161	60	161	60	161	404	1137	1 541

* La recette de l'Agence de l'eau ne peut pas être déterminée à ce stade du projet

Moyens humains dédiés

Moyens actuellement dédiés : 40% ETP technicien (pour les sites priorité 1)

Nouveaux moyens proposés : 20% + 50% ETP techniciens ENS

2c. Accompagner les intercommunalités pour préserver les zones humides

Gouvernance

Schéma de référence :	Schéma départemental de l'eau, Schéma des ENS
Instance de validation :	Commission Climat et Développement Durable
Direction opérationnelle :	DGAAT2D-DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Les zones humides sont en très forte régression. Leur préservation est un enjeu prioritaire des politiques publiques de l'eau, notamment des Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) et du Schéma Départemental de l'eau, pour leurs enjeux en termes de biodiversité, de qualité et de quantité de la ressource en eau et d'adaptation au changement climatique. La préservation des zones humides relève de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) des intercommunalités, et celle des zones humides remarquables ENS relève de la compétence du Département.



Actions déjà menées :

Dans le cadre des SAGE, ont été réalisées des pré-localisations de zones humides probables. Cette cartographie a notamment été effectuée sur le Clain par le Département. Cette donnée doit être ensuite vérifiée sur le terrain, en particulier par les collectivités lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU(I)). Elle peut être complétée par le schéma des espaces naturels sensibles, les autres inventaires naturalistes, les trames bleues identifiées dans les documents de planification urbaine et autre étude répertoriée dans le Réseau Partenarial des Données sur les Zones humides.

Par ailleurs, le Département apporte un financement Activ'5 Schéma départemental de l'eau pour les milieux aquatiques. Cette aide est quasiment entièrement mobilisée par les syndicats de rivières pour la mise en œuvre des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques (CTMA), puis par les associations, notamment la Fédération départementale des pêcheurs, GEstion de la REserve naturelle nationale du Plail (GEREPI), et le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine).

Actions en cours ou en projet :

Il est proposé d'apporter aux intercommunalités qui le souhaitent des outils leur permettant d'augmenter leur possibilité d'intervention pour la préservation des zones humides dans le cadre de la GEMAPI.

Dans un premier temps, dans le cadre de la diffusion des données du Schéma départemental de l'eau, un bilan de la connaissance des zones humides sera apporté aux intercommunalités (exploitation de la base de données GWERN). Cette approche sur la thématique "zones humides" sera valorisée dans le cadre d'une approche grand cycle de l'eau multi-thématique (préservation de la ressource en eau et des milieux) par bassin versant et par intercommunalité. Elle pourra ainsi être intégrée à l'ensemble des projets portés par les acteurs locaux. Une information sera également diffusée concernant les programmes de sensibilisation développés sur chaque territoire par les différents acteurs.

Le Département proposera aux intercommunalités :

- de leur déléguer son droit de préemption au titre des ENS pour la veille foncière et l'acquisition de zones humides. Une attention particulière sera portée par le Département sur la co-construction de cette démarche avec la profession agricole ;
- de co-financer dans le cadre d'ACTIV' l'acquisition et les investissements pour la restauration de ces zones humides. Une attention particulière sera portée pour le maintien d'activités agricoles et la mise en œuvre de plans de gestion conservatoire.

Il sera proposé au collectif des associations de protection de la nature en Vienne pour la préservation des zones humides de travailler en partenariat sur cette action.

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense

Actions déjà menées (2019) : Aide à l'investissement Activ'5 Schéma départemental de l'eau milieux aquatiques (enveloppe de 130k€ pour l'ensemble des milieux aquatiques dont les zones humides)

Actions nouvelles :

Le coût de la prestation de structuration des connaissances et de transmission aux intercommunalités incluant l'état des lieux et l'évaluation de la contribution à l'effort global de préservation des zones humides est estimé à 20k€.

Le coût du bilan en 2025 est estimé à 10k€.

De plus, il est proposé de mobiliser l'enveloppe ACTIV' dans le cadre de la contribution à la mise en œuvre des Plans Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) des intercommunalités et du plan SEVE.

Modalités de financement (financeurs, recettes,...)

Mobilisation de la recette de la taxe d'aménagement

Répartition annuelle du budget de 2020 à 2026 (en k€)

Coûts (F) :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
20					10	10

Moyens humains dédiés

Moyens actuellement dédiés : 1/3 ETP Ingénieur pour l'ensemble du volet milieux aquatiques du SDE

Nouveaux moyens proposés : maintien à niveau constant

Calendrier

- **2020** : prestation de structuration des connaissances et de transmission aux intercommunalités incluant une évaluation de la contribution à l'effort global de préservation des zones humides, arbitrage sur les modalités de financement (ACTIV2 ou 5), sensibilisation des intercommunalités, concertation avec la profession agricole

- **2021** : sensibilisation des intercommunalités

- **2022 à 2025** : mise en œuvre si intercommunalités volontaires

- **2025** : bilan de l'opération

Action 3. Favoriser la découverte du patrimoine naturel et la sensibilisation à l'environnement



Sortie nature à l'ENS du Bois de la Loge à Pouillé

- **3a.** Aménager des sentiers nature sur les espaces naturels sensibles
- **3b.** Développer les sorties nature pour le grand public sur les espaces naturels sensibles
- **3c.** Lancer un appel à projets pour les collèges « A la découverte des espaces naturels sensibles de la Vienne »
- **3d.** Développer via la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) l'offre de sport de nature en la conciliant avec l'environnement et les usages locaux
- **3e.** Organiser des sorties grand public « Lecture paysagère et architecturale »
- **3f.** Réaliser un Atlas des Paysages

3a. Aménager des sentiers nature sur les Espaces naturels sensibles

Gouvernance

Schéma de référence :	Schéma des Espaces Naturels Sensibles
Instance de validation :	Comité de pilotage de chaque site ENS Commission Climat et Développement Durable
Direction opérationnelle :	DGAAT2D-DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Conformément au Code de l'urbanisme, les espaces naturels sensibles doivent être ouverts au public. Au regard de la vulnérabilité de ces sites d'exception, le Département doit maîtriser cette fréquentation, par des aménagements dédiés. De plus, cette ouverture au public contribue à l'appropriation des espaces naturels sensibles par les habitants, condition essentielle pour pérenniser leur préservation.

Elle permet également de faire connaître aux habitants l'action menée par le Département au titre de sa compétence exclusive sur les espaces naturels sensibles.

Une attention particulière est portée sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Actions déjà menées :

L'ENS du bois de la Loge est déjà aménagé par deux sentiers nature dont l'un est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Le projet de sentier à Fontou est conçu et la première partie est réalisée (la deuxième partie nécessite au préalable de réaliser les travaux de renaturation de la zone humide, en cours de conception).

Le sentier de la Verrerie est en cours de conception et a été réalisé en 2019 et 2020. De même, celui de Scévollles est en cours de conception..

Actions en cours ou en projet :

Il est proposé de maintenir le rythme d'ouverture d'un sentier nature tous les 2 ans, auquel s'ajoute la 2ème partie du sentier de Fontou, en se concentrant en priorité sur l'achèvement de l'aménagement des 5 premiers ENS.

Ces sentiers seront réalisés dans la même logique que les projets en cours : association des acteurs locaux via un comité de pilotage, respect de la biodiversité, de l'environnement de manière générale et intégration paysagère, accessibilité aux PMR, recours aux clauses sociales et développement durable.

L'évaluation du nombre de visiteurs est également un point à développer, par la pose d'un ou plusieurs éco-compteurs en fonction de la configuration de chaque site.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnel	Indicateur(s) de suivi
Aménager d'ici 2025 les sentiers nature des ENS de la Verrerie, Fontou, Scévollles, le Léché	-Nombre de sites ENS aménagés avec des sentiers nature -Nombre de labellisations tourisme et handicap
Connaître le nombre de visiteurs fréquentant les sentiers nature des ENS	-Nombre de passages par éco-compteurs

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense

Actions déjà menées (2019) :	4 500 €	études AT86
	100 000 €	travaux sentier Verrerie

Actions en cours ou en projet :

Verrerie (2020, panneaux, 25k€)

Scévollès 200k€ (2020 : 125k€ ; 2021 : 75k€)

Fontou (2022, 2ème partie sentier, 75k€)

Léché, 140k€ (75k€ en 2023 ; 75k€ en 2024)

1 autre sentier sur un nouveau site (2025, 75k€)

Fonctionnement (études avant projets, entretien des sentiers, études de fréquentation,...) : 70k€

éco-compteurs : 20k€ (10k€ en 2021, 10k€ en 2022)

Modalités de financement (financeurs, recettes,...)

Financé par la recette de la taxe d'aménagement

L'Agence de l'eau sera interrogée sur les possibilités de financement des sentiers en zones humides si le projet est intégré dans un contrat territorial milieux aquatiques.

Répartition annuelle du budget de 2020 à 2026

Coût à la charge du Département (hors recettes éventuelles agence de l'eau), en k€

2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		TOTAL		
I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I+F
150	5	75	25	75	25	75	20	75	15	75	0	75		600	90	705

Moyens humains dédiés

Moyens actuellement dédiés : 50% d'un ETP technicien Espaces Naturels Sensibles pour la conception et le suivi des travaux pour la maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre par l'AT86 (prestation in house)

3b. Développer les sorties nature sur les Espaces Naturels Sensibles

Gouvernance

Schéma de référence :	Schéma des Espaces Naturels Sensibles
Instance de validation :	Commission Climat et Développement Durable
Direction opérationnelle :	DGAAT2D-DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Conformément au Code de l'urbanisme, les espaces naturels sensibles doivent être ouverts au public. Au regard de la vulnérabilité de ces sites d'exception, le Département doit maîtriser cette fréquentation, par des aménagements dédiés et l'organisation de sorties encadrées par des spécialistes. De plus, cette ouverture au public contribue à l'appropriation des espaces naturels sensibles par les habitants, condition essentielle pour pérenniser leur préservation.

Actions déjà menées :

Des sorties sont proposées au grand public et aux scolaires depuis 2018 sur les espaces naturels sensibles propriétés du Département. En 2018, 550 personnes dont 300 scolaires ont participé à l'une des 35 animations réalisées par des organismes spécialisés prestataires du Département (associations de protection de la nature, fédérations départementales de pêches et de chasse). En 2019, ces sorties ont été étendues à l'espace naturel sensible de la forêt de Scévollles, et leur nombre a été augmenté à 60. Les sorties s'effectuent par groupes de petite dimension, gratuites mais sur réservation obligatoire. Ces sorties sont recensées dans un calendrier des sorties ENS, diffusé en version numérique et papier.

Actions en cours ou en projet :

- En maîtrise d'ouvrage :

L'objectif est d'optimiser le nombre de sorties organisées en doublant le nombre de visiteurs. Ainsi, le nombre maximum de visiteurs par sortie grand public est de 20 personnes. Ce nombre doit être maintenu au regard de la fragilité des sites. Néanmoins, il est constaté aujourd'hui une participation moyenne de 10 personnes, très vraisemblablement par manque de connaissance par les habitants de l'existence de cette offre de sortie nature. Il est donc proposé d'atteindre en 2025 20 x 60 sorties = 1 200 participants/an, en :

- renforçant largement l'information du grand public et des enfants (centres aérés, écoles primaires) sur ces sorties
- créant une offre pour le public à dimension sociale et en particulier pour les personnes en situation de handicap.

Le nombre de sorties pourrait être plafonné à 10 par site (Grand public + enfants + public à dimension sociale), en augmentant progressivement le nombre de sites au rythme de l'augmentation des ENS d'intervention départementale (autrement dit avec une maîtrise foncière forte par le Département).

La communication sur ces sorties pourrait également être améliorée par une anticipation dès l'été de l'année précédente de l'élaboration du calendrier, afin que celui-ci soit diffusé avec le calendrier des sorties nature des associations de la Vienne.

Objectifs pour 2026 et évaluation

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Indicateur(s) de suivi</u>
Atteindre 1200 visiteurs/an en 2025 dans le cadre des sorties sur les 5 ENS	- nombre de visiteurs par an

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense annuelle

Action déjà menée (2019) :

prestations d'animation : 30 000 €

impression et diffusion du calendrier et des affiches de promotion des sorties nature : 2 000 €

Action nouvelle (par an) :

prestations d'animation : 30k€/an

communication / promotion : 5k€/an
 impression et envoi (affiches, calendrier,...) : 5k€
 Evaluation (2022 et 2025) : 8k€

Modalités de financement (financeurs, recettes,...)

100% financée par la recette de la Taxe d'aménagement

Répartition annuelle du budget de 2020 à 2026

2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		Total		
I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I+F
	40		40		44		40		40		44		44		292	292

Moyens humains actuellement dédiés

DAEE : chef de pôle biodiversité, technicien Espaces naturels sensibles, responsable animations pédagogiques (eq 1,5 mois de travail en 2019, eq 2,5 mois en 2025)

DIRCOM : élaboration de la plaquette, communication (site internet, point presse,...) (eq 3 semaines de travail)

Moyens supplémentaires

20% ETP technicien ENS

Calendrier de l'opération

- **septembre - décembre 2019** : préparation du marché à bon de commande 2020-2022

- **2022** : préparation du marché à bon de commande 2023-2025

- **tous les ans** :

avril conférence de presse

septembre - décembre : préparation des supports de communication de l'année suivante (calendrier, affiches)

3c. Lancer un appel à projets pour les collèges "à la découverte des espaces naturels sensibles de la Vienne"

Gouvernance

Schéma de référence :	Schéma des Espaces Naturels Sensibles et plan Jeunesse
Instance de validation :	Commission Climat et Développement Durable
Direction opérationnelle :	DGAAT2D-DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Conformément au Code de l'urbanisme, les espaces naturels sensibles doivent être ouverts au public. Au regard de la vulnérabilité de ces sites d'exception, le Département doit maîtriser cette fréquentation, par des aménagements dédiés et l'organisation de sorties encadrées par des spécialistes.

De plus, cette ouverture au public contribue à l'appropriation des espaces naturels sensibles par les habitants, condition essentielle pour pérenniser leur préservation.

Au-delà des sorties grand public, des animations spécifiques pour les collégiens pourraient être menées, à l'interface avec la compétence collège du Département et le plan Jeunesse.

Actions en cours ou en projet :

- En subvention de fonctionnement aux collèges :

Les grands principes de l'appel à projets sont les suivants :

- Visites par les collégiens d'un ENS départemental prioritaire, avec une structure d'animation agréée ,
- Exploitation des visites en classe dans le cadre d'un projet pédagogique permettant :
 - o une découverte et une compréhension des milieux rencontrés et leur importance dans l'environnement,
 - o une compréhension des impacts positifs ou négatifs des activités humaines sur la nature,
 - o une prise de conscience de la nécessité de protéger et gérer l'environnement.

Cette animation ponctuelle peut être démultipliée au libre choix des enseignants.

Les collèges reçoivent une proposition de candidater à l'appel à projets. Les candidats sont sélectionnés dans la limite de l'enveloppe financière dédiée par un comité de sélection.

Sont pris en charge 500 € par classe. Un plafond de 2 500 € par collège représente 5 classes maximum impliquées par collège et par an.

Cet appel à projets est expérimenté sur 3 années scolaires de la rentrée 2019 à juin 2022. Il sera reconduit ou non au vu du résultat de cette expérimentation.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Atteindre 20 classes de collèges visitant les ENS à partir de l'année scolaire 2021-2022	-Nombre de classes par sortie

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense

17 000 € de subvention pour les sorties de 20 classes

Modalités de financement (financeurs, recettes,...)

Répartition entre les budgets dédiés à l'environnement, l'éducation et le plan jeunesse

Répartition annuelle du budget de 2020 à 2026

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coût (fonctionnement)	17k€/an (9k€ environnement, 5k€ collèges, 4k€ jeunesse)			à voir après bilan de l'expérimentation			

Moyens humains dédiés

DAEE : 20% ETP technicien ENS dédié + participation chef de pôle biodiversité, responsable animations pédagogiques (eq 1 mois de travail)

DIRCOM : élaboration de la plaquette, communication (eq 2 semaines de travail)

Calendrier de l'opération

Calendrier annuel :

mai-juin : communication vers les collèges, transmission du dossier d'appel à projets,

juin à novembre : dépôt par les collèges des dossiers de candidatures à la DAEE

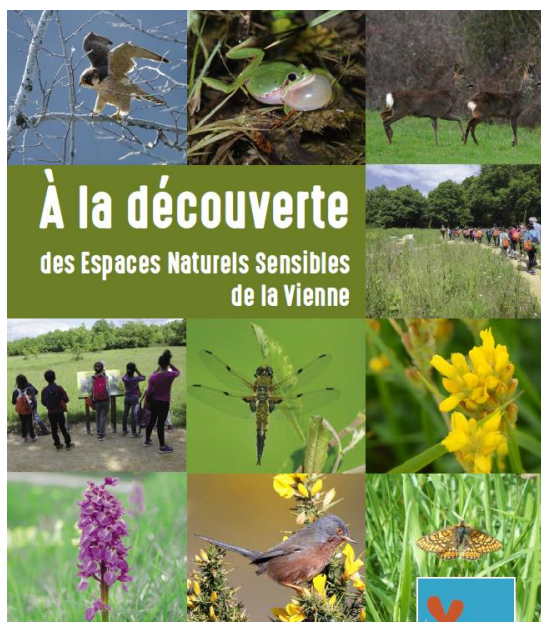
décembre : instruction des dossiers par la DAEE,

janvier : examen des dossiers par le comité de sélection,

février : individualisation des aides en Commission Permanente,

mars à juin : mise en œuvre des projets,

juillet-septembre : transmission des pièces justificatives pour paiement.



Appel à Projets pour les collèges,
sensibilisation à l'environnement
Année scolaire 2021-2022



Espaces Naturels Sensibles



Plaquette de l'appel à projet pour les collèges

Calendrier des animations pédagogiques annuelles sur les ENS

3d. Développer via la CDESI l'offre de sport de nature en la conciliant avec l'environnement et les usages locaux

Gouvernance

Schéma de référence : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

Instance de validation : Commission Jeunesse, Sports et citoyenneté

Direction opérationnelle : DGAJ2E - Direction des Sports

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Depuis plusieurs années, les activités sportives de nature ont pris un essor considérable dans le cadre de loisirs de proximité ou de séjours touristiques. Aujourd'hui, plus de 25 millions de français s'adonnent à la pratique d'un sport de nature en loisir ou en compétition. Mais si la pratique sportive permet de « vivre la nature », il convient de préserver la richesse des espaces naturels et partager la nature dans un esprit citoyen.

C'est dans cet esprit que la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) a été créée dans la Vienne le 29 juin 2018 et installée le 4 décembre 2018. L'enjeu majeur pour le Département est de consolider le secteur des sports de nature, d'en faire un véritable levier économique et touristique, tout en préservant les sites et l'environnement. C'est la mission à laquelle va s'attacher la CDESI, pour, à terme, élaborer un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires sur le Département de la Vienne. La CDESI de la Vienne est composée de 35 membres titulaires et autant de suppléants, au sein de trois collèges représentant les sports et activités de pleine nature, les usagers et gestionnaires de l'espace naturel, l'Etat et les collectivités. En 2019, trois groupes de travail créés au sein de la CDESI ont recensé les espaces, sites et itinéraires existants afin de connaître les attentes et besoins des usagers, promouvoir et accompagner les sports de nature.

Actions déjà menées :

En 2020, la CDESI a travaillé sur l'identification de 6 nouveaux espaces sites et itinéraires (ESI) qui, compte tenu des 12 ESI déjà labellisés « Sports Nature en Vienne », porte à 18 le nombre de sites retenus pour la pratique d'un sport de nature dans la Vienne. Par ailleurs, elle a identifié deux nouveaux sites présentant la pratique de plusieurs sports de nature avec une amplitude d'ouverture annuelle importante, ainsi qu'une offre d'hébergement et de restauration. Ces deux sites, les bases de loisirs de Moncontour et de Vauchiron à Lusignan, pourraient être labellisés « Stations Sports Nature en Vienne ». Au total, 22 espaces, sites et itinéraires liés à la pratique d'un sport de nature, ont été labellisés fin 2020.

De plus, la participation d'organismes agréés pour la protection de la nature au sein de la CDESI a notamment pour objectif de veiller à la compatibilité des activités sportives avec la préservation de la biodiversité : alerte sur la présence d'espèces patrimoniales, recherche de solution en cas de conflit d'usage, ...

Actions en cours ou en projet :

Il est également proposé de mener des actions spécifiques pour renforcer la prise en compte de l'environnement dans les sports de nature :

- Information et conseil sur la prise en compte de la biodiversité dans la pratique sportive, en facilitant les échanges entre les organismes environnementaux et les comités et clubs sportifs,
- Sensibilisation sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Communication spécifique sur le civisme et la lutte contre les déchets sauvages afin de contribuer à maintenir la propreté des sites : pose de panneaux sur le respect du cadre naturel (cueillette, déchets,...) sous forme ludique.

Par ailleurs, le développement des sports de pleine nature liés à l'eau via la CDESI présente l'avantage de sensibiliser les habitants à la question de la ressource en eau, sous une approche ludique et non conflictuelle. Cette approche est une alternative à l'appréhension des problématiques majeures liées à la ressource en eau. De plus, la pratique des activités aquatiques (canoë kayak, paddle, pêche...) représente une valorisation notamment économique des milieux aquatiques de qualité. Néanmoins, ce potentiel est freiné par le problème de la quantité d'eau, ainsi que par les difficultés de franchissement des ouvrages.

Des études Hydrologies Milieux Usages Climats (HMUC) sont en cours par les Commissions Locales de l'Eau des bassins versants du territoire afin de déterminer les débits naturels des cours d'eau en l'absence de prélèvements (eau potable, irrigation, ...) et en tenant compte du changement climatique. Ces études permettront d'identifier la ressource disponible

pour les prélèvements tout en garantissant le bon fonctionnement écologique des cours d'eau. Les quantités de prélèvement autorisées par l'Etat seront ensuite revues pour respecter les conclusions des études HMUC.

A l'issue de ces études HMUC, et en lien avec le schéma départemental de l'eau (animation, médiation, ingénierie...), sera réalisée une étude prospective du potentiel des sports aquatiques sur le Clain (entre Vivonne, Ligugé, Saint-Benoît, Poitiers) et sur la Vienne (à l'aval de L'Isle Jourdain), tant pour le loisir que pour le tourisme. Cette étude sera co-pilotée par la DAEE et la DS, en partenariat avec l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou (ACAP).

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Organiser au moins une action par an pour faciliter les échanges entre les organismes de préservation de la biodiversité et les comités et clubs sportifs, pour une information et des conseils sur la prise en compte de la biodiversité dans la pratique des sports de pleine nature	-Nombre de réunions réalisées via la CDESI pour permettre ces échanges

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense

Travaux de sécurisation de la piste d'envol du club de parapente « Les Pitroux » à Massognes : 7 k€ en 2021 (budget DJS)
Etude prospective du potentiel des sports aquatiques sur le Clain : 15 k€ en 2022 (budget DAEE)

Modalités de financement (financeurs, recettes,...)

Recette de la Taxe d'aménagement.

Moyens humains dédiés

Moyens actuellement dédiés : ½ ETP dédié à l'animation de la CDESI (DS)

Calendrier de l'opération

- **2020/2025** : Poursuivre l'inscription de sites et l'élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires du Département de la Vienne
- **2022** : étude prospective du potentiel des sports aquatiques sur le Clain et sur la Vienne

3e. Organiser des sensibilisations aux enjeux environnementaux au grand public

Gouvernance

Schéma de référence : Programme d'action du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Instance de validation : Conseil d'administration du CAUE

Organisme opérationnel : CAUE / DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Le conseil, l'information et la sensibilisation du grand public font partie des missions centrales de l'activité du CAUE, qui sont notamment mises en œuvre à travers la réalisation de visites thématiques paysagères et architecturales. L'objectif de ces visites est de développer un socle commun de connaissances pour promouvoir la qualité paysagère, environnementale et architecturale.

Actions déjà menées :

2 ateliers de lecture de paysage ont déjà eu lieu : en 2021 à Payroux et à Amberre en partenariat avec le CEN Nouvelle Aquitaine (Conservatoire d'espaces naturels).
2 ateliers lecture architecturales et paysagères ont eu lieu en 2019 à Chauvigny, en partenariat avec l'université de Poitiers, et à Morthemer, dans le cadre des journées nationales du patrimoine.



Sortie à Saint Maurice la Clouère

Actions en cours ou en projet :

2 à 3 visites seront organisées par an. Elles porteront notamment sur le paysage et le développement de la biodiversité en ville.

La sensibilisation passera également par l'organisation de concours photo sur la thématique du paysage. Ainsi en 2021 un concours a été organisé sur la thématique de l'eau et donné lieu à une exposition présentée tout l'été dans le parc de Saint Cyr.

Afin de sensibiliser les jeunes collégiens à devenir acteurs de la vie locale, un Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) a été créé en 2021 composé de jeunes scolarisés en classes de 5^e et de 4^e à raison d'une fille et un garçon par collège, élu par l'ensemble des élèves de leurs collèges. Une des commissions thématiques du CDJ a pour sujet l'environnement et vise à accompagner les élèves membres dans la réalisation de projets de développement durable qu'ils souhaitent développer dans les collèges.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
2 à 3 visites par an (CAUE)	-Nombre de visites organisées
Développement d'un socle commun sur les thématiques paysagère, environnementale et architecturale et sensibilisation à la qualité du cadre de vie.	-Nombre d'ateliers mis en œuvre

Ressources dédiées au sein du CAUE

Nature et montant de la dépense

Partenariat CREN : 2 500 € / an
5 jours /visites (CAUE) : 7 500 €/ an
Réalisation expositions photo : 2000€/an

Modalités de financement : inclus dans la dotation actuelle faite par le département au CAUE de la Vienne

Répartition annuelle du budget de 2020 à 2026

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pour information, coût pour le CAUE	12 000 €	12 000 €	12000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €

Moyens humains dédiés : Paysagiste du CEN Nouvelle Aquitaine, urbaniste et paysagiste du CAUE et chargée de médiation culturelle du CAUE, historiens,... (18 jours par an)

Calendrier de l'opération

De 2020 à 2025 : organisation de 2 à 3 visites par an

3f. Réaliser un Atlas des Paysages

Gouvernance

Schéma de référence :	Programme d'action CAUE
Instance de validation :	Commission Climat et Développement Durable
Organisme opérationnel :	DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Pour intervenir dans un site quel qu'il soit, la connaissance de ce site et de toutes les informations liées au contexte sont des éléments déterminants de la qualité du projet. Les acteurs publics et les porteurs de projets en Vienne manquent d'un socle commun de données disponibles sur le paysage, si ce n'est l'atlas des paysages réalisé par le CREN (Conservatoire régional d'espaces naturels) qui date désormais de plus de 20 ans.

La prise en compte du caractère évolutif et mouvant du paysage est essentiel dans la prise en compte des enjeux des évolutions environnementales (Zéro artificialisation, éolien...).

Actions déjà menées :

Valorisation de l'actuel atlas régional lors de la table ronde paysage de juin 2019 : exposition d'une partie des panneaux réalisés par le CREN.

Actions en cours ou en projet :

Un atlas est en cours d'élaboration à l'échelle départementale sous maîtrise d'ouvrage du Département, maîtrise d'œuvre du CAUE et en partenariat avec le CEN NA. Destiné aux collectivités, aux porteurs de projets publics et privés, ainsi qu'au grand public, il permettra d'accéder aisément à des informations de qualité sur la connaissance des particularités paysagères de la Vienne, sur la base des données, documents et sources existantes.

L'Atlas aura 4 fonctions principales :

- Assurer une promotion territoriale : le paysage est un aspect important du cadre de vie des populations, révéler la qualité et la diversité des paysages participe à la promotion de ce cadre de vie ;
- Sensibiliser le public comme les élus ou leurs services techniques à l'intérêt qui doit être porté aux paysages, aux enjeux qui lui sont associés et à la protection, la gestion ou l'aménagement du paysage. Cette fonction est celle d'une aide à la réflexion ;
- Fournir des informations appuyant les décisions concernant l'aménagement du territoire, la mise en place de politiques sectorielles ou la protection, la gestion ou l'aménagement du paysage. Cette fonction est celle d'une aide à la décision ;
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs du paysage (y compris les non-spécialistes), participer à la structuration et à la pérennité des réseaux d'acteurs du paysage. Cette fonction est celle de lien.

Il sera consultable gratuitement sur un site dédié, et une diffusion en version papier sous la forme d'un livre/guide sera également réalisée.

Objectifs pour 2026 et évaluation

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Indicateur(s) de suivi</u>
Réalisation d'un Atlas départemental avant 2025	-Réalisation de l'atlas
Développement et diffusion de la connaissance sur les thématiques paysage et architecture	-Nombre de livres / guides vendus -Nombre de consultations du site internet

Ressources dédiées

Modalités de financement (financeurs, recettes,...)

Action sous maîtrise d'ouvrage du Département avec accompagnement du CAUE.

Budget mobilisé :

Budget global de 234 220 € avec supplément de prestation de 13 000 € pour accompagner l'hébergement du site de l'atlas sur le site du Département.

Département : 117 220 €
Aide DREAL : 90 000 €
Aide Région NA : 40 000 €

Moyens humains dédiés

1 agent chargé de suivi à la DAEE
1 agent chargé de l'intégration des données dans l'usine à mini site à la DIRCOM
1 urbaniste du CAUE
+ appui occasionnel d'un agent de la DTN

Calendrier de l'opération

De 2020 à 2023 :

- **2021** : Lancement de l'atlas et comités de suivi tous les 2 mois
- **2022** : Conseil Scientifique et Technique en mai et COPIL en juin
- **2023** : clôture du marché en juin 2023 et restitution du site et du livre/guide
- **2024** : Diffusion



Photo réalisée par le bureau d'étude en charge de réaliser l'Atlas des Paysages

3g. Subventionner des actions pour le patrimoine naturel

Gouvernance

Instance de validation : Commission Climat et Développement Durable

Organisme opérationnel : DAEE

Description

Actuellement des aides aux organismes en environnement sont apportées sans règlement à une vingtaine d'associations, au cas par cas, principalement en fonctionnement et parfois en investissement. Structurer et donner du sens à cette aide permettrait de construire une stratégie du Département pour la biodiversité du territoire de la Vienne dans ses partenariats avec les acteurs associatifs, au-delà des ENS et du plan Arbres.

Actions déjà menées :

Les aides aux associations sont décidées au cas par cas, sur la base d'un avis technique interne au Département.

Les actions subventionnées sont très diverses :

- Les études et travaux qui s'inscrivent dans le cadre de démarches scientifiques européennes, nationales ou régionales. Il s'agit par exemple de la participation locale à des programmes nationaux d'actions pour des groupes d'espèces précis (Odonates, Grande Mulette, Avifaune de plaine,...),
- Des actions de sensibilisation à caractère pédagogique pour des publics divers et sur des sujets divers, plus ou moins en rapport avec les publics cibles du Département (collégiens, social,...) ou les priorités de SEVE,
- Des actions à caractère festif.

En outre, il existe en parallèle un dispositif cadré d'aides au titre du SDE :

- Aide en fonctionnement pour les établissements publics territoriaux de bassin
- Aide en investissement Activ' Milieux aquatiques

Les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques, dont les travaux sont financés via Activ', comprennent désormais également des études et actions en fonctionnement portés par d'autres maîtres d'ouvrages que les syndicats de rivières, et notamment les associations environnementales.

Actions en cours ou en projet :

Le Département a en projet de proposer un règlement d'intervention visant à la définition d'objectifs à atteindre collectivement pour la préservation et la valorisation de la biodiversité en Vienne.

Ce règlement intègrera :

- **les grands enjeux pour la préservation de la biodiversité en Vienne** : écosystèmes ou groupes d'espèces cibles en priorisant les zones humides et les milieux aquatiques.

- **l'articulation avec les travaux** du Museum National d'Histoire Naturelle, les grands programmes nationaux et européens et les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques

L'objectif est de partager une approche collective de valorisation du patrimoine naturel, de diffusion des connaissances, la mutualisation et la coordination des actions de chacun.

Enfin, l'hypothèse d'une mise en réseau des actions sera à l'étude.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Structurer une approche collective pour la biodiversité dans la Vienne	-Création d'un règlement d'intervention

Ressources dédiées

- Aides en fonctionnement réparties au titre de la Taxe d'Aménagement ou hors de la Taxe d'Aménagement.
- Aides à l'investissement financées sur la Taxe d'Aménagement

Calendrier

2023 : Structuration de la stratégie et mise en place du règlement d'intervention

Action 4. Encourager une transition énergétique respectueuse de la qualité des paysages et du patrimoine



Parc éolien de Vouzaille

- 4a : Réaliser un état des lieux de la transition énergétique en Vienne
- 4b : Mettre en place un observatoire de l'éolien
- 4c : Se mobiliser pour un développement maîtrisé de l'éolien

Le Département se positionne de manière générale en faveur de la participation aux efforts collectifs nationaux et internationaux de lutte contre le changement climatique par la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, via la diminution des consommations énergétiques et le **développement des énergies renouvelables**.

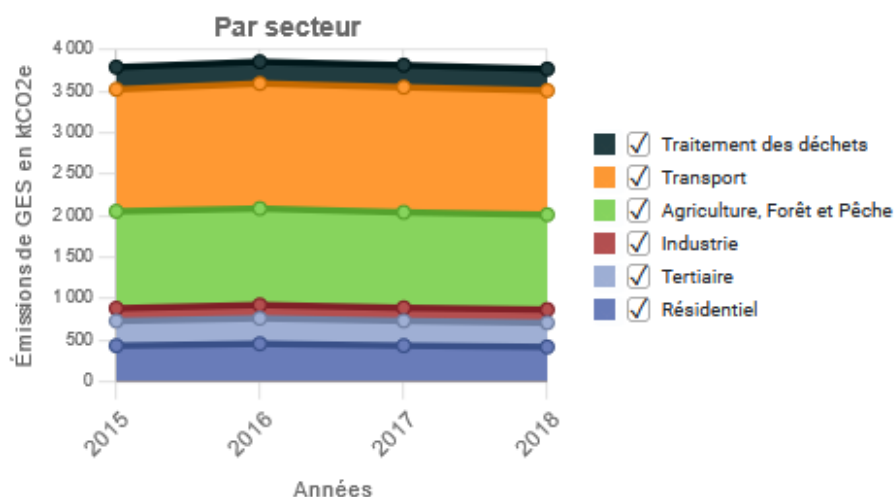
Le Département souhaite donc encourager le développement des énergies renouvelables en accompagnant les démarches territoriales locales et en apportant une vision globale départementale, pour un équilibre sur le mix énergétique.

Répartition des consommations d'énergie finale par vecteur énergétique :



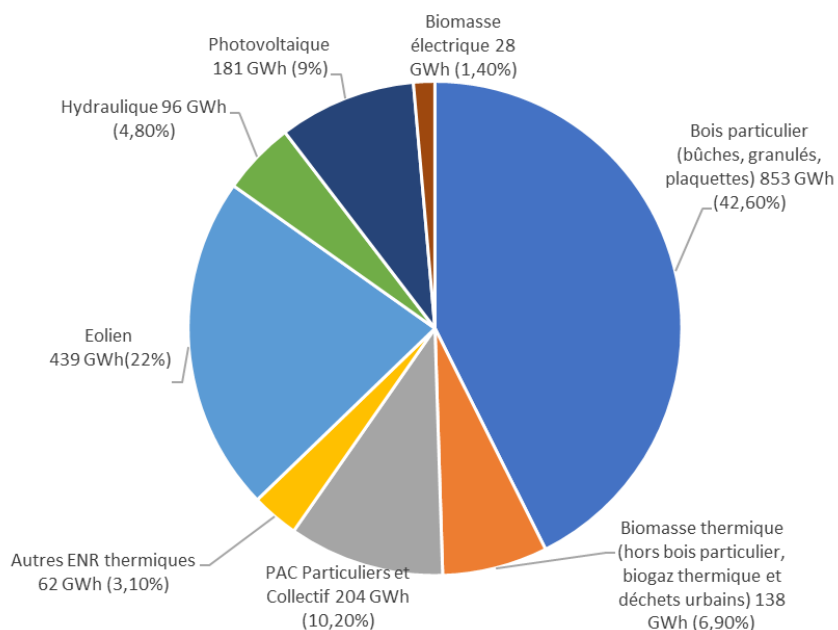
Emissions de gaz à effet de serre en Vienne par secteur d'activité :

Source : TerrySTORY - AREC, 2018



Energies renouvelables : situation en Vienne

Source : AREC, 2020



4a. Réaliser un état des lieux de la transition énergétique en Vienne

Gouvernance

Instance de validation : Commission Climat et Développement Durable

Direction opérationnelle : DGAAT2D-DAEE

Description

En 2018, le territoire de la Vienne a émis 3 765.73 kt de CO₂e dont 39 % par le secteur des transports, 31% de l'agriculture et 20 % du secteur bâtiment.

La Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte prévoit une réduction à l'échelle nationale de la consommation énergétique finale de 20% en 2030 et 50 % en 2050 ainsi que l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale à 32 % en 2030.

En cohérence avec les objectifs nationaux fixés par la loi, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est fixé un triple objectif. D'abord une réduction des consommations d'énergie par rapport à 2010 de 30 % en 2030 et 50 % en 2050. Ensuite une diminution des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2010 de 45 % en 2030 et 75 % en 2050. Enfin l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie de 32 % en 2020, 50 % en 2030 et à 100 % en 2050.

La transposition des objectifs du SRADDET à l'échelle de la Vienne a été calculée par l'AREC (Agence Régionale Evaluation Environnement Climat), au prorata des consommations énergétiques de la Vienne par rapport à celles de la Nouvelle-Aquitaine.

Elles font apparaître deux objectifs :

-> Réduire les consommations d'énergie finale à **8 407 GWh en 2030** et **6005 GWh en 2050**

-> Produire **4 203 GWh** d'énergie renouvelable en 2030 et **6005 GWh** en 2050.

La trajectoire définie par le SRADDET vise un objectif, la Neutralité Carbone en 2050 qui est la rencontre entre besoins énergétiques et production décarbonée. Sa transposition en Vienne au prorata des besoins énergétiques du territoire départemental permettrait d'être en adéquation avec les stratégies nationale et régionale de lutte contre le changement climatique.

Actions en cours ou en projet :

Réaliser annuellement un état des lieux des gaz à effet de serre émis à l'échelle territoriale, des consommations énergétiques et du développement des énergies renouvelables en Vienne pour vérifier l'adéquation avec les objectifs régionaux et nationaux de lutte contre le changement climatique.

Un zoom sur la production d'énergie renouvelable actuelle, toutes filières confondues, à l'échelle de la Vienne comprendra :

-la production actuelle par filière (données AREC),

-la cartographie des productions alternatives sur le territoire par filière

-les potentiels par filière et les estimations de réductions de consommations énergétiques retenues par intercommunalités dans leurs Plans Climats Air Energie Territorial (PCAET).

Ce diagnostic sera validé par la Commission Climat et Développement Durable, qui déterminera ensuite les suites à donner pertinentes.

La prestation annuelle demandée à l'AREC pour le suivi de la transition énergétique en Vienne intégrera donc ces données.

Cette analyse sera également alimentée des objectifs locaux que se sont fixés les intercommunalités à travers leurs PCAET.

Par ailleurs un suivi de la quantité de carbone stocké annuellement par EPCI (donnée Terristory AREC) sera réalisé en comparant les types de sols.

Objectifs pour 2026 et évaluation

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Indicateur(s) de suivi</u>
Suivre l'état d'avancement du déploiement de la transition énergétique en Vienne pour respecter les trajectoires nationale et régionale	<ul style="list-style-type: none"> -Quantité de GES émis annuellement à l'échelle départementale (en CO2e)Consommations d'énergie annuelles -Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale -Quantité de carbone stocké par an en Vienne -Consommations énergétiques annuelles par secteurs d'activité/type d'énergie/usage

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense

Prestation de l'AREC : 5 000 €/an pendant 3 ans (financés à budget constant par rapport à 2019)

Modalités de financement (financeurs, recettes,...)

Financement par le Département (participations non quantifiées des partenaires tels que le Syndicat des énergies de la Vienne, l'Association des maires,... en termes de temps de travail, mise à disposition de salles,...)

Calendrier

2022 - 2030 : Suivi des objectifs de transition énergétique à l'échelle départementale

4.b Créer un comité départemental de suivi de l'éolien et un observatoire de l'éolien

Gouvernance

Instance de validation : Commission Climat et Développement Durable

Direction opérationnelle : DGAAT2D-DAEE

Description

Eléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Le Département de la Vienne constate un fort déséquilibre territorial au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine sur le développement de l'éolien, en particulier sur le Sud du département. Aussi, le Département souhaite élaborer un dispositif permettant de fournir aux élus locaux des éléments d'expertise et des données précises sur les parcs éoliens installés et en projet, par la mise en place d'un observatoire du développement éolien.

Actions déjà menées :

Le Département dispose des données suivantes :

- Cartographie de la DREAL des parcs éoliens exploités ou en instruction
- Présentation des projets en aval de leurs conceptions pour l'élaboration des avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)
- Demandes ponctuelles et non systématiques de renseignements des développeurs de parcs éoliens, pendant les phases de conception des projets

Par ailleurs, l'AREC met à disposition des données sur un site dédié, incluant notamment celles de la DREAL, à l'échelle régionale. L'AREC prévoit de développer cette diffusion, notamment par des mises à l'échelle départementale.

Actions en cours ou en projet :

Un comité départemental de suivi de l'éolien sera constitué. Présidé par le Département, il rassemblera des représentants des principaux acteurs concernés par l'éolien en Vienne :

- le Département de la Vienne (7 représentants),
- l'Association des maires de la Vienne (8 représentants),
- La Région Nouvelle-Aquitaine (1 représentant),
- le Syndicat des Energies de la Vienne (1 représentant),
- le Syndicat des Energies Renouvelables (1 représentant),
- l'Association Régionale de l'Energie et du Climat (1 représentant),
- France Energie Eolienne (1 représentant régional),
- le collectif anti-éolien de la Vienne (2 représentants),
- le collectif des associations de protection de la nature en Vienne (1 représentant),
- la Chambre d'agriculture (1 représentant).
- l'Agence de créativité et d'attractivité du Poitou (1 représentant),
- l'Etablissement public de coopération culturelle de Saint Savin (1 représentant),
- le Syndicat de la propriété privée rurale de la Vienne (1 représentant),
- l'Association départementale des vieilles maisons françaises (1 représentant).

Le comité de suivi construit et pilote l'observatoire départemental qui constitue :

- Une base de données recensant l'ensemble des projets selon leur état d'avancement,
- Un outil de suivi de l'évolution des projets et du développement de l'éolien sur le territoire,
- Un support aux échanges entre acteurs sur des projets particuliers au regard des enjeux locaux.

Ainsi, les objectifs de l'observatoire sont les suivants :

- Faire état de l'évolution du développement de l'éolien dans le département
- Mettre en perspective ce développement éolien en Vienne par rapport :
 - au développement éolien régional,
 - à l'atteinte des objectifs réglementaires en matière de production d'énergie éolienne,
 - au développement de l'ensemble du mix énergétique.
- Attirer l'attention sur des projets qui ne respecteraient pas la charte départementale (cf 4.c)
- Echanger sur des situations problématiques.

Le comité de suivi définit lui-même si d'autres missions peuvent lui être confiées (orientations stratégiques, définition des objectifs à atteindre, commission thématique ou groupe de travail à former, etc.)

L'AREC (Association Régionale de l'Energie et du Climat) est le seul acteur technique réalisant un suivi des projets éoliens en dehors de l'Etat et disposant des données, réseaux et compétences nécessaires. Dans le cadre d'une expérimentation sur 3 ans, l'AREC serait opérateur technique de l'observatoire avec production, traitement, analyse et mise à disposition des données. L'AREC animerait l'observatoire par des présentations techniques en comité de suivi. Une synthèse annuelle serait produite par l'AREC pour fournir aux acteurs locaux, une vision du développement de l'éolien sur le territoire. Des indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique publique seront proposés par l'AREC.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Réaliser un suivi du développement de l'éolien sur le territoire départemental	-Nombre de mâts en fonctionnement -Nombre de mâts acceptés -Nombre de mâts en instruction -Puissance totale (mâts en fonctionnement, acceptés et en instruction)

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense

Prestation de l'AREC : 5 000 €/an pendant 3 ans (financés à budget constant par rapport à 2019)

Modalités de financement (financeurs, recettes,...)

Financement par le Département (participations non quantifiées des partenaires tels que le Syndicat des énergies de la Vienne, l'Association des maires,... en termes de temps de travail, mise à disposition de salles,...)

Répartition annuelle du budget de 2020 à 2026 (en k€)

	2020	2021	2022	2023 - 2024 – 2025-2026
Coût à la charge du Département	5	5	5	A déterminer en fonction des résultats de l'expérimentation (5k€/an réservé)

Calendrier

- 2019 - 2020 : Création du comité de suivi et élaboration de l'observatoire
- 2020 - 2022 : Mise en œuvre de l'observatoire et évaluation de l'expérimentation
- 2023 – 2024 – 2025 - 2026 : Détermination et mise en œuvre des suites données à l'expérimentation

4c. Se mobiliser pour un développement maîtrisé de l'éolien

Gouvernance

Instance de validation : Commission Climat et Développement Durable

Direction opérationnelle : DGAAT2D-DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Le Département se positionne en faveur de la lutte contre le changement climatique par la recherche de diminution des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables, dont l'éolien.

Néanmoins, sur le sujet de l'éolien, avec 372 éoliennes, dont 110 en service, 180 avec autorisation et 82 en instruction, le Département de la Vienne constate un fort déséquilibre territorial au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine sur le développement de l'éolien et de nombreux projets encore à venir, en particulier sur le Sud du département.

Le développement éolien doit respecter les principes essentiels d'un aménagement équilibré du territoire :

- l'équité : le Département de la Vienne constate un fort déséquilibre territorial au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ainsi que le montre la carte ci-dessous, les projets éoliens se concentrent de manière tout à fait disproportionnée au Nord de la Nouvelle-Aquitaine ;
- la concertation : le Département de la Vienne comprend et partage l'inquiétude de la population et des collectivités tant sur la multiplication du nombre d'éoliennes en projet que sur leur sentiment de manque de concertation ;
- la diversification du développement économique et le respect du patrimoine et du cadre de vie : le développement éolien ne doit pas dégrader la qualité de vie des habitants ni nuire aux autres axes de développement économique, en particulier touristique. A ce titre, le Département rappelle également l'enjeu majeur de préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager.

Le Département n'a cependant pas compétence lui permettant d'influer sur le développement éolien et faire respecter ces principes essentiels en matière d'aménagement du territoire.

Ainsi, la mobilisation mise en place vise à partager ces principes afin qu'ils soient reconnus, diffusés et respectés pour tendre vers un développement concerté et maîtrisé de l'éolien dans la Vienne.

Pour cela, il est nécessaire de contribuer à l'émergence d'une synergie collective dans la Vienne par des actions de sensibilisation, de partage d'information et de communication. Cette mobilisation collective aura pour objectif de renforcer la prise en compte de ces principes dans la mise en œuvre du développement de l'éolien en Vienne : l'élaboration, l'instruction et l'autorisation des projets, ainsi que la planification territoriale et le cadre réglementaire.

Actions déjà menées :

- contribution à l'élaboration du SRADDET avec prise en compte du nécessaire rééquilibrage du développement entre tous les territoires de la Nouvelle Aquitaine, le développement de « l'offshore », ainsi que l'implication des collectivités et des habitants,

- participation à 2 séminaires transversaux sur les règles générales et les objectifs du SRADDET,
- défense des intérêts de la Vienne dans le SRADDET,

- courriers de soutien aux démarches entreprises dans les départements voisins, aux associations locales et mobilisation auprès de l'Etat,

- participation au sein de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages) pour les avis donnés par parc éolien en aval de la conception des projets,

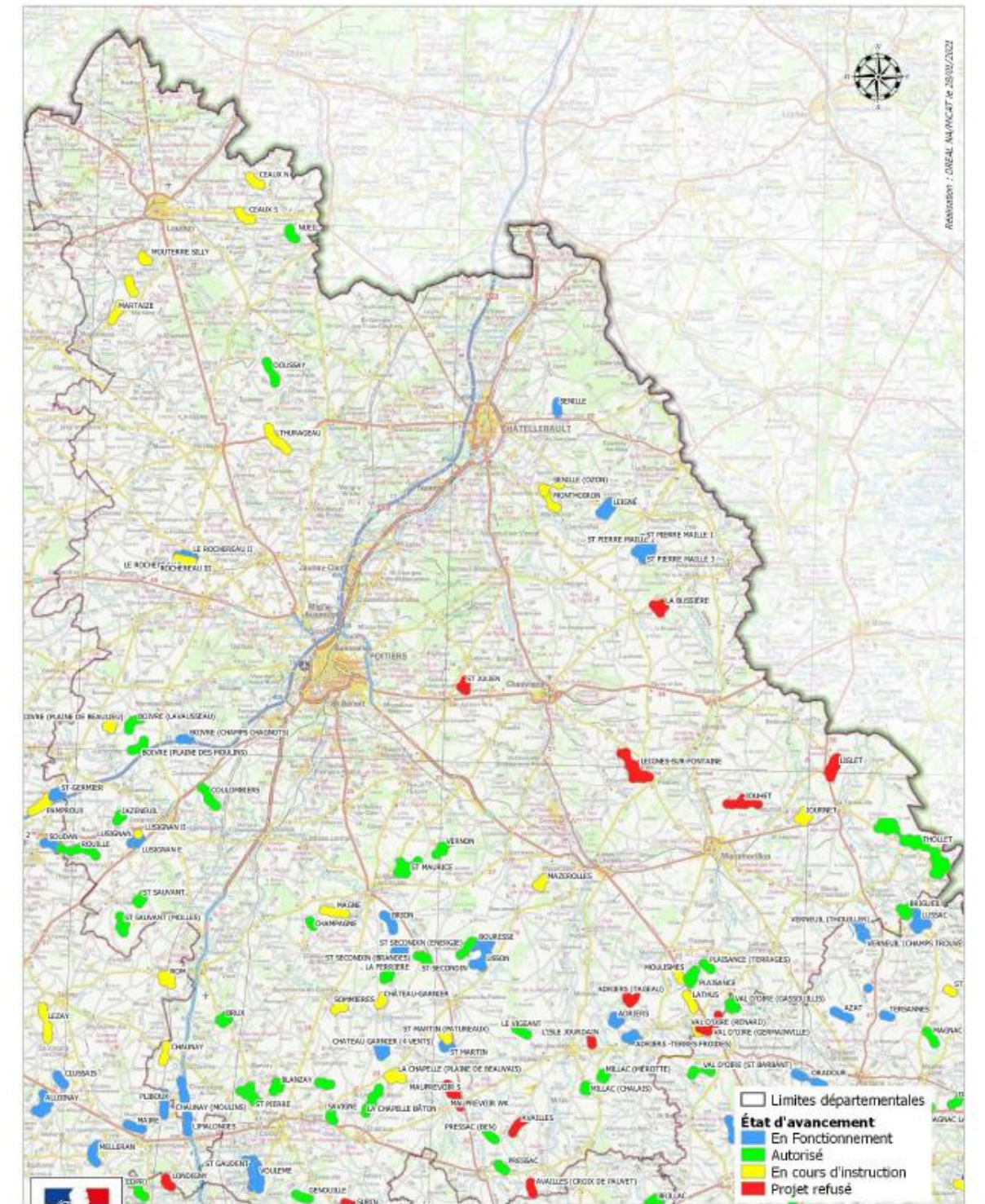
- réponses aux demandes ponctuelles de renseignement des développeurs de parcs éoliens.

Actions en cours ou en projet:

- structuration d'une mobilisation collective au-delà de la Vienne,
- développement d'un partenariat avec l'Association des maires et le Syndicat Energies Vienne, pour une approche cohérente du développement de l'éolien à l'échelle départementale,
- diffusion aux acteurs locaux d'une charte départementale pour un développement maîtrisé et respectueux du cadre de vie et du patrimoine dans la Vienne, en partenariat avec le Syndicat des énergies de la Vienne, l'Association des maires et l'ensemble des membres du comité de suivi départemental de l'éolien,
- sensibilisation des parlementaires en faveur d'une évolution de la législation permettant aux collectivités locales d'intervenir en faveur de leur territoire.
- diffusion de courriers informatifs aux EPCI et à l'AMF86 des évolutions légales en matière d'implantation d'éolien. A titre d'exemple les dispositions de la loi 3DS en son article 35 permettent aux communes et EPCI de modifier leurs PLU(i) pour réglementer l'implantation d'éoliennes sur certaines zones.
- délibération sur un moratoire en décembre 2021 pour les projets éoliens dans la Vienne en attente d'une garantie de respect d'un développement de la filière plus maîtrisé, équilibré à l'échelle régionale et en concertation avec les acteurs locaux.

Calendrier**Scénario budget constant**

- **2019** : Réunion interdépartementale
- **2019 - 2020** : Rédaction de la charte
- + évaluations annuelles
- 2021** : Délibération du moratoire éolien



Axe II. Poursuivre notre implication pour une économie, des emplois et des services publics de proximité économes en carbone



Carbone maîtrisé

Proximité, échange entre les habitants

Economie circulaire, valeur ajoutée locale

Action 5. Conforter les services publics de proximité et l'emploi en milieu rural



Le maintien des services publics et de l'emploi en milieu rural est indispensable en termes de cohésion, d'équilibre territorial et de qualité des services rendus aux usagers. Il présente également un intérêt environnemental important en termes d'évitement de gaz à effet de serre :

- en limitant les distances des trajets domicile-travail et ceux pour accéder aux services publics,
 - en évitant certains déplacements par le recours aux solutions informatiques dématérialisées, dont le gain environnemental est néanmoins modéré par l'impact carbone du numérique.
- **5a** : Maintenir un accès aux services publics de proximité en milieu rural
 - **5b** : Accompagner les collectivités dans la mise en place de lieux de travail partagés (tiers-lieux)

5a. Maintenir un accès aux services publics de proximité en milieu rural

Gouvernance

Schéma de référence : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics (SDAASP)

Instance de validation : Commission Aménagement du territoire

Direction opérationnelle : DGAAT2D-DAC

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Certains territoires, et tout particulièrement ceux situés en zone rurale, font face à des difficultés d'accès aux services publics ou privés et se trouvent confrontés à un risque de dévitalisation. Afin de répondre à ces enjeux, le législateur a créé des dispositifs permettant d'améliorer l'accès des services au public en privilégiant les zones les moins pourvues. Le Département, conforté par la loi NOTRe du 7 août 2015 dans ses missions de solidarités humaines et territoriales, a réalisé conjointement avec l'Etat un schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public (SDAASP) sur la période 2018-2023, approuvé par délibération de la Commission Permanente le 7 juin 2018.

Ce schéma représente une réelle opportunité pour notre département. Il va permettre d'évaluer l'offre existante, de connaître les besoins et les attentes de la population, et d'envisager de nouveaux services, de manière innovante, solidaire et concertée.

Cette démarche vise à préserver la qualité des services, l'égalité entre les territoires pour en favoriser le développement, la dynamisation locale et l'attractivité.

Le champ des services concernés inclut naturellement les services publics, délivrés par des opérateurs nationaux et locaux, mais également les services associatifs ou privés, marchands ou non marchands.

Introduite dans la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995, la notion de conditions d'accès des services à distance est une dimension majeure des SDAASP. De fait, les premières démarches réalisées ont démontré que la dynamique de retrait des services publics observée ces 20 dernières années au sein des territoires ciblés, s'était accompagnée d'une « révolution » en matière de modalités d'accès, via le déploiement de l'accès par internet. Plus globalement, les modalités permettant de donner accès au service, parfois en le rapprochant du domicile, doivent être renforcées et permettre ainsi d'éviter et diminuer les déplacements en voiture.

Le développement de l'accès par internet est complété par la volonté d'un maillage d'Espaces France Service pour une coopération entre les opérateurs. Les France Services sont l'un des dispositifs clés devant contribuer à l'amélioration de l'accès aux services au sein des territoires déficitaires en particulier ruraux. Ils peuvent rassembler des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public ainsi que les services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.

Actions déjà menées :

Ce schéma comprend un programme de 25 actions autour de 4 orientations :

- A. Optimiser et structurer une offre de mobilités sur tout le territoire et pour tous les habitants de la Vienne
- B. Maintenir une offre de santé accessible pour tous les habitants de la Vienne
- C. Faciliter et renforcer l'accès aux services sociaux et d'accompagnement vers l'emploi
- D. Assurer une couverture numérique adaptée aux usages et développer une stratégie d'inclusion numérique

La recherche d'une limitation ou d'une optimisation des déplacements est recherchée avec les actions en cours ou à réaliser des orientations A et D.

- . Renforcer l'offre de mobilité dans les zones rurales et pour les publics en difficulté
- . Structurer et animer le réseau d'aires de co-voiturage
- . Soutenir le déploiement de dispositifs de court-voiturage basés sur les solidarités locales
- . Développer des réseaux de liaisons douces au sein ou à proximité des bourgs et pôles structurants
- . Optimiser l'offre de transports en commun et en faciliter l'usage
- . Accompagner la création des tiers lieux proposant des services numériques qualitatifs
- . Simplifier et élargir les démarches en ligne

Ces actions sont complétées par des objectifs d'organisation et d'animation d'un réseau de services pour les usagers avec un rôle prépondérant des Maisons Départementales des Solidarités du Département pour organiser le 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité et s'insérer dans le réseau des Maisons France Service.

Actions en cours ou en projet:	
Labellisation afin de Porter 4 Maisons France Services au sein des Maisons Départementales des Solidarités en 2021 et 2022 (Chauvigny, Civray, Montmorillon et Jaunay-Marigny)	
Objectifs pour 2026 et évaluation	
Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Définir un territoire porteur d'une maison France Service	-Nombre de territoires définis
Ouvrir des Maisons France Service	-Nombre de Maisons France Service ouvertes
Mettre en œuvre les actions du AADSPSP relatives à la mobilité et à l'accès au numérique	-SDAASP mis en oeuvre
Nature et montant de la dépense	
Budget DAC dédié aux actions mises en œuvre dans le cadre du SDAASP (moyens constants)	
Moyens humains dédiés :	
Moyens humains de la DAC mobilisés sur les actions du SDAASP	
Calendrier	
Mise en œuvre et suivi annuel des actions du SDAASP	

5b. Accompagner les collectivités dans la mise en place de lieux de travail partagés (tiers- lieux)

Gouvernance

Instance de validation : Commission de l'Aménagement du Territoire

Direction opérationnelle : DGAAT2D-DAC

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Les tiers-lieux appelés également espaces de travail partagés et collaboratifs désignent couramment les lieux de travail dans lesquels la créativité et la flexibilité naissent de la mobilisation de différents acteurs et de leurs difficultés économiques à émerger dans le champ entrepreneurial traditionnel.

Ces nouveaux lieux permettent aux personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas travailler seules à distance de disposer d'un espace professionnel numérique d'accès flexible et favorable au partage entre utilisateurs.

Parmi les multiples aspects associés à ces nouveaux modes de travail, deux enjeux majeurs caractérisent ce mouvement.

Le premier enjeu porte sur les déplacements domicile/travail, les questions de mobilité et de nomadisme.

A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, près de 1 million d'actifs se déplacent chaque jour de plus de 30 km pour le travail, 1/4 d'entre eux via les transports en commun.

En milieu rural, les temps et distances des déplacements ne cessent de progresser en raison du repli des services publics et privés, mais également des distances grandissantes entre le domicile et le travail.

Le développement du télétravail (domicile ou tiers lieux) permet la « démobilité » choisie (diminution du temps passé dans les transports, gains associés à la qualité de vie ...).

Le deuxième enjeu est une nouvelle forme de réponse à l'attractivité des territoires par l'esquisse de nouveaux modèles socio-économiques en rupture avec les schémas traditionnels, dans les villes comme dans les zones rurales. Ces espaces souvent autonomes dans leur organisation favorisent la créativité et l'émergence de services innovants. Ils contribuent à la transition numérique et à la modernisation de l'organisation du travail et au renforcement du lien social.

Actions déjà menées :

Les 3 Régions intégrées dans la Nouvelle-Aquitaine ont développé des pratiques pionnières dès 2012.

Le nombre de tiers-lieux recensés en 2016 est de 154 en activité, plaçant la NA au deuxième rang après l'île de France. Pour la région, l'enjeu est celui d'un maillage équilibré de son territoire, avec un objectif de 300 tiers lieux ouverts.

Dans la Vienne, une vingtaine de sites sont répertoriés, essentiellement en milieu urbain ou péri-urbain (Poitiers et sa première couronne), avec quelques rares cas en milieu rural.

Dans le cadre de l'élaboration des Etats Généraux de la Ruralité (EGR), en 2016, la perception de la Vienne en 2025 a très clairement démontré les attentes futures d'une ruralité fortement connectée assise sur des usages nouveaux (télétravail, télémédecine, services publics et privés à distance ...), dans des lieux innovants permettant de croiser des mondes qui ne se seraient pas rencontrés ailleurs, mais aussi pour des habitants en quête d'échanges grâce aux animations et événements mis en place.

Actions en cours ou en projet :

Les dispositifs départementaux de soutien aux territoires via le programme ACTIV' (la solidarité territoriale, les projets de territoire et les appels à projets) mais également les schémas et priorités (schéma de l'habitat, du numérique, de la santé...) sont autant de leviers à l'innovation territoriale pour un développement équilibré et durable.

Il s'agit donc de poursuivre et développer leur mise en œuvre en l'axant sur un accompagnement dédié aux porteurs de projets de tiers lieux pour faciliter leur développement en lien avec le « cluster » ruralité.

Objectifs pour 2026 et évaluation	
Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Inciter les intercommunalités à intégrer le développement de tiers lieux sous maîtrise d'ouvrage publique dans les contrats de territoire (Activ')	-Nombre de tiers lieux ouverts dans la Vienne
Prioriser les points d'accès au numérique pour les tiers-lieux dans le Schéma d'inclusion numérique	-Nombre de tiers lieux équipés en numérique
Ressources dédiées	
Nature et montant de la dépense :	
Accompagnement interne de la DAC en fonction des dynamiques locales. En fonction des projets, sous réserve d'une maîtrise d'ouvrage publique, moyens financiers ACTIV' à mobiliser sur l'investissement le cas échéant.	
Moyens humains dédiés	
Moyens humains de la DAC mobilisés sur l'accompagnement des collectivités sur la thématiques tiers lieux. A suivre en fonction des sollicitations et de l'accompagnement mobilisé.	
Calendrier	
Mise en œuvre annuelle dans le cadre des compétences et missions de la DAC	

Action 6. Développer une alimentation de qualité et de proximité



L'alimentation est un enjeu majeur dans le contexte de changement climatique et de réduction nécessaire de l'empreinte écologique humaine. C'est pourquoi pour contribuer à la transition écologique et énergétique, il faut évoluer vers une production agricole ayant des pratiques plus respectueuses de l'environnement et vers des pratiques alimentaires faisant converger les enjeux de la santé et de l'environnement.

- **6a** : Accompagner les politiques alimentaires locales
- **6b** : Développer une restauration collective durable avec Agrilocal86 et Zérogaspi86

6a. Accompagner les politiques alimentaires locales

Gouvernance

Instance de validation : Commission Agriculture et Ruralité

Direction opérationnelle : DGAAT2D-DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

L'alimentation durable, c'est l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir la population en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.

L'alimentation est l'un des enjeux majeurs de notre siècle, avec le doublement prévu des besoins alimentaires à l'horizon 2050 lié à la hausse démographique mondiale et aux évolutions des régimes alimentaires, dans un contexte de changement climatique et de réduction nécessaire de l'empreinte écologique humaine.

Sur le plan environnemental, avec un quart de l'empreinte carbone des Français, **l'alimentation constitue le premier poste responsable des émissions de gaz à effet de serre (GES), du même ordre de grandeur que le transport ou le logement.**

Les impacts sont également importants sur les enjeux de l'eau, des sols, de l'air et de la biodiversité. La majeure partie des impacts se situe à l'étape de production agricole, et dépend donc en grande partie des modes de production, mais également de la composition du régime alimentaire.

Sur le plan de la santé, l'alimentation est un facteur clé d'une population en bonne santé, et qui aujourd'hui contribue fortement au développement de maladies répandues dans les pays industrialisés, telles que cancer, maladies cardiovasculaires, obésité, diabète...

Pour nourrir le monde à l'horizon 2050 et contribuer à la transition écologique, il faut évoluer vers :

- une production agricole ayant des pratiques plus respectueuses de l'environnement, une intégration de l'**écoconception** au sein des filières agro-alimentaires. La mobilisation des marges de progrès sur la logistique, les transports, la transformation, le conditionnement, la distribution, la consommation est également indispensable ;
- une **évolution des pratiques alimentaires** en faisant converger les enjeux de santé et d'environnement. En France, cela passe notamment par le rééquilibrage entre aliments d'origine animale et d'origine végétale, la consommation de produits de saison et de proximité... ;
- une **réduction drastique des pertes et gaspillage** à chaque étape de la chaîne alimentaire (1/3 de la production mondiale est gaspillé).

Actions déjà menées :

Sur le département de la Vienne, de nombreuses initiatives locales sont engagées ou émergentes sur cet enjeu de l'alimentation durable, issue d'une agriculture respectueuse de l'environnement, ancrée sur son territoire et auprès de ses habitants, permettant une juste répartition de la valeur ajoutée sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Des premières réflexions à la construction de Plans Alimentaires Territoriaux, l'ensemble des collectivités (communes, intercommunalités, etc.) s'interrogent sur les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour faire converger la production agricole d'un territoire, la préservation de ses ressources avec les besoins en alimentation de la population, dans un contexte de changement climatique et de besoin de revitalisation des espaces ruraux.

Avec une vision départementale des réflexions en cours et ses propres actions dans le domaine de la restauration collective avec Agrilocal86 notamment, le Département est associé à ces démarches entreprises au niveau local et apporte son expertise, son retour d'expérience aux réflexions menées.

Actions en cours ou en projet :

Le Département souhaite poursuivre son implication aux côtés des porteurs de projets pour soutenir le développement d'une alimentation de proximité encourageant une économie locale génératrice de valeur ajoutée pour l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. On peut citer parmi ces démarches le Plan Alimentaire Territorial de Grand Poitiers et de Grand Châtelleraut, le travail de l'association Mont'Plateau sur Vienne et Gartempe, l'étude circuits courts du Loudunais... Il pourra aller plus loin, selon les besoins et les attentes des différents acteurs, par la coordination des démarches, voire la création d'un réseau d'acteurs sur les thématiques agricoles et alimentaires permettant l'échange, le partage et la cohérence des projets à l'échelle départementale.

Ressources dédiées

Pas de dépense - Réalisation en régie par la DGAAT2D-DAEE

Calendrier de l'opération

2020-2026 : suivi et implication technique dans les démarches portées par les collectivités ou associations.

A partir de 2021 : mise en place d'un réseau d'acteurs en fonction des besoins et attentes exprimées

6b. Développer une restauration collective durable notamment via Agrilocal86 et Zérogaspi86

Gouvernance

Instance de validation : Commission Agriculture et Ruralité

Direction opérationnelle : DGAAT2D-DAEE / DGAJ2E-DE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

La restauration collective est un levier pour asseoir la transition écologique et l'ancrage territorial de l'alimentation. Elle a été identifiée comme telle dans les états généraux de l'alimentation. Elle est au centre d'enjeux sociaux environnementaux et pédagogiques de taille.

Ainsi, depuis 2017, le Département accompagne et souhaite favoriser l'approvisionnement en produits alimentaires durables dans la restauration collective, notamment des collèges, afin de répondre à une demande sociétale et permettre à l'agriculture de la Vienne de surmonter les crises qu'elle traverse.

L'enjeu est de maintenir cette dynamique au sein des collèges et de proposer sa généralisation vers les écoles, les EHPAD...

Actions déjà menées :

Le Département déploie une politique de restauration durable depuis 2017 au sein des collèges dont il assure la gestion de la restauration, nommée « je rest'O collège », qui se compose des trois axes de travail suivants :

- un approvisionnement de proximité notamment via l'utilisation de la plateforme Agrilocal86,
- une production culinaire « fait maison », de qualité et de saison,
- le tri, la prévention et la valorisation des déchets avec Zérogaspi86. L'objectif obligatoire et réglementaire est de lutter contre le gaspillage alimentaire, de diminuer les quantités de déchets et de les valoriser. Un second objectif qui découle du premier, est d'injecter les économies générées par les aliments non gaspillés, dans l'approvisionnement de proximité et de qualité.

Dans le même temps, le Département a ouvert l'accès à Agrilocal86 à l'ensemble des acheteurs publics et privés du territoire afin de développer une alimentation de proximité et de qualité dans les restaurations collectives mais aussi afin de soutenir l'économie agricole locale.

Actions en cours ou en projet :

Sur la base des résultats obtenus dans les collèges, le Département souhaite poursuivre et amplifier son action :

- en portant une attention plus particulière sur les acheteurs « autres que collèges » dans l'utilisation de la plateforme Agrilocal86,
- en favorisant l'organisation et la structuration de l'offre locale, notamment sur la filière fruits et légumes,
- en travaillant sur la part d'approvisionnement en produits locaux et bio, vers le respect de la loi Egalim,
- en poursuivant la sensibilisation des élèves et des équipes pédagogiques via un accompagnement à l'utilisation d'une mallette de communication « Je rest'O collègue » et à l'organisation de visites pédagogiques de producteurs locaux ou d'entreprises œuvrant dans le domaine du traitement ou de la valorisation des déchets,
- en confortant la mission Zérogaspi86 par le maintien et le suivi des actions en place (pesées, ½ journées de formation / partage de bonnes pratiques),
- en proposant aux autres restaurations collectives du Département le retour d'expérience des actions menées avec Zérogaspi86.

Cette démarche globale pourrait à terme faire émerger une réflexion et une gouvernance plus large permettant ainsi plus d'efficacité dans les évolutions et les changements à obtenir.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Suivi et Evaluation
Accompagner les acteurs de la restauration collective dans l'utilisation de la plateforme web Agrilocal86 permettant de mettre en relation les acheteurs et les fournisseurs locaux	-Nombre d'établissements adhérents à Agrilocal 86 -Nombre de fournisseurs (agriculteurs/artisans) adhérent à Agrilocal86 -Nombre de commandes réalisées via Agrilocal86 -Nombre d'acheteurs actifs sur la plateforme Agrilocal -Chiffre d'affaires intégré dans l'économie locale

30% de bio local en 2025 en Vienne via Agrilocal	-% produits bio locaux (Vienne) via Agrilocal						
20% de bio local (Vienne) en 2025 dans les collèges	-% de produits locaux dans les collèges -% de produits bio dans les collèges						
Réduire le gaspillage alimentaire via ZéroGaspi86	-Poids des pesées de déchets alimentaires des cantines des collèges						
Ressources dédiées							
Répartition annuelle du budget de 2020 à 2025 (en k€)							
Agrilocal86 : 50k€/an en fonctionnement (adhésion, animations, évènementiels) + 40k€ (partenariat Chambre agriculture)							
Zérogaspi 86	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonctionnement	38k€	10k€	10k€	10k€	10k€	10k€	10k€
Investissement	26k€	10k€	10k€	10k€	10k€	10k€	10k€
Coût total	64k€	20k€	20k€	20k€	20k€	20k€	20k€
Moyens humains dédiés							
Moyens humains en interne dédiés aux projets :							
1 ETP (2 animateurs) à la DE + renfort annuel avec services civiques (1.5 ETP)							
1 ETP (2 animateurs) à la DAEE + renfort annuel avec services civiques (0.5 ETP)							
Partenariat Chambre d'agriculture : moyens dédiés à l'accompagnement des fournisseurs et développement de projets « circuits courts » et produits locaux							
Calendrier							
2020-2026 : suivi et mise en œuvre annuelle des actions définies par le Comité de pilotage							



Opération Agrilocal nationale : durant la semaine, un plat par jour ou un repas de produits locaux, accompagnés d'animations pédagogiques

Action 7. Soutenir une agriculture de qualité, créatrice de valeur ajoutée et respectueuse de l'environnement



Le Département soutient son agriculture et ses agriculteurs pour maintenir une économie locale dynamique, en particulier en milieu rural. Il contribue au travers de ses compétences en aménagement foncier notamment au développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement tout en restant compétitive, pourvoyeuse d'emploi et de valeur ajoutée pour le territoire.

- **7a** : Co-construire un projet agricole pour la Vienne, créateur de valeur ajoutée et respectueux de la ressource en eau
- **7b** : Mener un aménagement foncier et environnemental sur la commune de St Martin la Pallu
- **7c** : Promouvoir des aménagements fonciers à but d'intérêt général et de développement durable

7a. Co-construire une feuille de route Agriculture pour le département de la Vienne, créatrice de valeur ajoutée et respectueuse de la ressource en eau

Gouvernance

Instances de validation : Commission Agriculture et Ruralité

Direction opérationnelle : DGAAT2D-DAEE ; Chambre d'Agriculture 86

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Avec 67 % de son territoire en surfaces agricoles et 4045 exploitations en 2020, l'agriculture façonne le paysage de la Vienne. Le Département dans le cadre de ses compétences en agriculture et sylviculture réalise des opérations d'aménagement foncier et octroie des aides économiques agricoles facultatives, ce qui représente un budget de 1,2M€ net dédié à l'agriculture et la forêt.

Le Département a pour objectif de contribuer à soutenir une agriculture et une sylviculture :

- **économiquement viables** : productions animales et végétales, et autres revenus (agritourisme, énergies renouvelables, ...),
- **en interaction avec le territoire** : ruralité, consommations alimentaires et non-alimentaires (énergies, éco-matériaux, ...),
- **socialement pérennes** : conditions de travail, transmission d'exploitation, qualité des relations et liens de confiance entre producteurs et consommateurs, ...
- **tout en respectant l'environnement** : climat, eau, biodiversité.

Afin d'atteindre ces objectifs dans le cadre de ses compétences, l'action du Département est structurée autour d'une feuille de route Agriculture comprenant 4 axes :

Axe 1 : Pour une alimentation durable et locale

Axe 2 : Pour le maintien et le développement des structures et des filières de proximité

Axe 3 : Pour un outil foncier de travail performant

Axe 4 : Pour la lutte et l'adaptation au changement climatique en agriculture

L'agriculture ayant un impact important sur son environnement que ce soit en matière d'émission de gaz à effet de serre, de biodiversité et de la ressource en eau, le Département y accorde une attention particulière. La quantité et la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques sont des enjeux sociétaux prioritaires, notamment en termes de santé publique et de préservation de l'environnement.

Afin d'y répondre, de nombreuses démarches structurées par les projets de territoire, des Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sont en cours sur les volets :

- quantitatifs : les gestions structurelle et conjoncturelle des prélèvements d'eau pilotées par la préfecture, des contrats de gestion quantitative de l'eau, ...
- qualitatifs : les contrats du type Re-Sources pour l'eau potable, les contrats Milieux Aquatiques, les programmes d'actions des collectivités compétentes en assainissement.

Dans le cadre des usages liés à l'agriculture, ces projets de territoires, pour être efficaces, impliquent obligatoirement une prise en compte de l'économie agricole, nécessitant une échelle géographique plus vaste que celle du bassin versant.

Actions déjà menées :

Le Département participe à de nombreuses réflexions sur l'adaptation et les changements auxquels l'agriculture du territoire doit faire face pour répondre à l'ensemble des enjeux de demain : changement climatique, gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, alimentation de proximité...

Il émerge de ces réflexions, le besoin d'un projet agricole départemental partagé qui puisse répondre à ces différents enjeux.

Actions en cours ou en projet :

Valoriser et faire émerger des cultures vertueuses et locales :

- **Le Miscanthus** : la culture du Miscanthus, répondant non seulement à l'enjeu de préservation de la qualité de l'eau, la sécurisation économique des agriculteurs mais aussi à l'adaptation au changement climatique via son usage en chaufferie biomasse est à l'étude par la DAEE et pourrait aboutir sur la création d'un groupe de travail spécifique.

Le Département voit en ce projet l'opportunité d'encourager la création d'une filière de Miscanthus qui s'inscrit dans la transition énergétique en disposant localement d'une production permettant d'alimenter les chaudières collectives publiques et privées de la Vienne.

Disposant d'ores et déjà d'un besoin pour approvisionner la chaudière polycombustible du nouveau pôle socio-éducatif de Mirebeau en projet de construction, le groupe de travail regroupant les acteurs locaux (Chambre d'Agriculture, EPCI, Association France Miscanthus, etc.) étudiera de prime à bord les possibilités d'implantation de Miscanthus à proximité d'une aire de captage d'eau potable dans un rayon de 30km du site de Mirebeau.

Ensuite, la méthode qui répond aux trois enjeux pourra être déclinée pour d'autres besoins en chaufferie bas carbone sur le territoire.

- **Le Chanvre** : le chanvre présente également des intérêts pour la filière agricole et pour répondre aux enjeux eau, biodiversité et climat. La production de chanvre ne nécessite pas d'intrants, pesticides et peu d'irrigation. Il peut être valorisé pour l'alimentation (huile, farine, graines) et la filière du bâtiment (béton de chanvre, chènevotte...). Encourager l'émergence d'une filière locale de chanvre permet donc de favoriser une alimentation locale et durable tout en créant une offre d'écomatériaux locaux répondant aux enjeux du changement climatique. Le Département suit donc le groupe de travail soutenu par la Région NA et piloté par Grand Poitiers sur les volets alimentation et bâtiment pour contribuer à l'émergence d'une filière locale en Vienne de Chanvre.

Le Schéma Départemental de l'Eau (SDE) a pour objectif de faciliter la mise en relation des acteurs pour faire émerger des synergies, impulser des changements. La création d'ateliers d'échanges associant et mobilisant des acteurs de l'eau sur des thématiques précises (Pollutions diffuses & Miscanthus, Zones Humides, Plans d'eau, Gestion des boues et sous-produits de l'assainissement, etc.) contribuera à alimenter la réflexion de chaque acteur dans ses projets respectifs, pour répondre de manière cohérente aux enjeux à l'échelle départementale.

Les ateliers doivent ainsi permettre de constituer un collectif à l'échelle départementale pour :

1. Créer un lieu de dialogue pour partager la connaissance et s'approprier collectivement le sujet
2. Construire un projet agricole commun pour le territoire départemental.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Favoriser le développement des surfaces en prairies et la culture du miscanthus dans les zones les plus sensibles	- Surface des parcelles en prairie et miscanthus dans les secteurs sensibles (en ha) - Nombre d'hectares de Miscanthus implantés

Ressources dédiées

Modalités de financement (financeurs, recettes,...)

Recherche de financement à prévoir (Agence de l'eau, autre ?)

Moyens humains dédiés :

Animation SEVE, SDE et pôle agricole (3 agents)

Calendrier

- **2022** : Rédaction de la feuille de route Agriculture et création du groupe de travail Miscanthus

7b. Mener un aménagement foncier et environnemental sur la commune de St Martin la Pallu

Gouvernance

Instances de validation :	Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) Commission Agriculture et Ruralité
Direction opérationnelle :	DGAAT2D-DAEE

Description

Eléments de diagnostic, enjeux, problématique :

L'origine du projet de cet Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) provient d'une demande des agriculteurs de regrouper et optimiser la structure foncière sur l'ancienne commune de Vendeuve-du-Poitou, devenue Saint-Martin-la-Pallu.

Une étude préalable à l'aménagement foncier a été lancée, afin de permettre à la CCAF de pouvoir se prononcer sur l'opportunité de réaliser un AFAFE. A l'échelle du périmètre d'étude, elle prévoit notamment la réalisation d'un état des lieux sur les aspects fonciers et environnementaux (étude du parcellaire, de la propriété foncière et des exploitations agricoles, de la biodiversité par recherche bibliographique et via l'identification sur le terrain des habitats favorables à la faune, à la flore, étude hydraulique, documents d'urbanisme, projets communaux etc...).

Contrainte et enjeux :

- fort morcellement du parcellaire,
- qualité de l'eau superficielle dégradée sur le bassin de la Pallu, fonctionnement de la zone humide altéré,
- disparition de l'agriculture maraîchère sur la commune,
- protection des têtes de bassin versant sur les terres hautes, maintien du développement des prairies permanentes, protection des espaces boisés, protection, renforcement des haies existantes,
- protection et développement des habitats favorables à la biodiversité,
- mise en place de haies pour limiter l'érosion des sols en cas de forte pluie (adaptation au changement climatique),
- incitation des cultivateurs à la diversification par la culture légumière, création d'espaces dédiés et adaptés à l'implantation ou au développement de culture maraîchère,
- incitation des éleveurs à utiliser des parties du marais en zone d'élevage (prairie permanente), pour le printemps et l'été, et laisser en automne et hiver les terrains inonder,
- prise en compte des chemins de promenade et de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée notamment dans la traversée à proximité du marais et des tours Mirandes.

Le Département s'engage à prendre en charge financièrement cette procédure d'AFAFE à condition que les 3 objectifs ci-dessous fixés en comité de pilotage et partagés avec la Commission Communale d'Aménagement Foncier soient pris en compte dans le schéma directeur d'aménagement et l'élaboration du futur projet :

- **Amélioration de la qualité de l'eau**, par la protection des têtes de bassin, la mise en œuvre de bandes enherbées le long de tous les émissaires hydrauliques, l'implantation de linéaires de haies.
- Mise en place de conditions favorables au maintien et au développement du **maraîchage et de la culture légumière** pour permettre l'approvisionnement en circuit court des cantines des collèges (Agrilocal).
- Amélioration des **conditions d'exploitation** sur les terres hautes par la réduction du nombre d'îlots de culture, et le regroupement des parcelles par propriétaire.

Actions déjà menées :

La CCAF au vu des premiers résultats de l'analyse foncière et environnementale a voté l'opportunité de faire un AFAFE sur le territoire de l'ancienne commune de Vendeuve-du-Poitou.

L'étude préalable AFAFE est en cours avec la finalisation fin octobre 2019 de la cartographie sur le périmètre pressenti reprenant l'ensemble des contraintes règlementaires et des enjeux environnementaux, et la rédaction des prescriptions, objectifs et enjeux du futur projet d'aménagement foncier.

Le périmètre pressenti et les pièces du schéma directeur d'aménagement ont été soumis à enquête publique fin 2019 pour une adoption définitive début 2020.

Actions en cours ou en projet :

Le Président du Conseil Département a ordonné la réalisation d'une AFAFE sur la base du périmètre et du schéma directeur respectant les 3 enjeux prioritaires adoptés par la CCAF suite à l'enquête publique et à la prise en compte des observations et réclamations.

La procédure d'AFAFE doit se poursuivre en différentes étapes :

- classement de terres (qualité agronomique),
- élaboration de l'avant-projet de modification parcellaire pour consultation officieuse des propriétaires et prise en compte des remarques et observations avant l'élaboration du projet d'aménagement et du programme de travaux connexes (plantations de haies, bandes enherbées, ...),
- Adoption du projet AFAFE et du programme des travaux connexes par la CCAF pour mise à l'enquête publique.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Réduire le nombre d'îlots d'exploitation d'au moins 50 %	-Nombre d'îlots d'exploitation
Diviser le nombre d'îlots de propriété par 3	-Nombre d'îlots de propriété
Lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (plantation de haies)	-Surfaces mises en prairie permanente et bandes enherbées, linéaire de haies plantées en m ²

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense : 550K€ + travaux connexes 120 K€ en investissement

Actions déjà menées : 80K€ en investissement

Actions nouvelles (2020 à 2025, approximation) : 470K€ + 120K€ en investissement 10 k€ en fonctionnement)

Modalités de financement (financeurs, recettes,...)

100% du Département en investissement, modalités à définir pour le suivi en fonctionnement sur 2026-2027

Répartition annuelle du budget de 2020 à 2025 (en k€)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement	1,5k€	1,5k€	1,5k€	1,5k€	2k€	2k€
Investissement	100€	100€	100€	100€	70€	120€
Coût total	590 k € en investissement 10k€ en fonctionnement, soit 600K€					

Moyens humains dédiés :

Moyens actuellement dédiés : 0,5 ETP /an

Nouveaux moyens proposés à la place : maintien à l'identique

Calendrier

Octobre 2019 : fin de l'étude préalable d'aménagement foncier,

Fin 2019 et début 2020 : projet de périmètre et de schéma directeur d'aménagement soumis à enquête publique,

Février 2020 : vote du périmètre et du schéma directeur d'aménagement définitif par la CCAF,

Décembre 2020 : arrêté du Président du Conseil Départemental ordonnant la procédure AFAFE,

2021 : classement des terres, enquête sur le classement et étude des réclamations par la CCAF

2022-2023 : projet mis à enquête publique, étude des réclamations en CCAF, notification des décisions aux propriétaires,

Second trimestre 2024 : examen des réclamations en CDAF et notification des décisions aux propriétaires qui ont 2 mois pour déposer un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers,

Automne 2024 : prise de possession des terres par les nouveaux propriétaires et exploitants,

1 trimestre 2025 : clôture de la procédure d'AFAFE après publication au service de la publicité foncière et mise à jour du cadastre.

7c. Promouvoir des aménagements fonciers à but d'intérêt général et de développement durable

Gouvernance

Schéma de référence : Schéma Départemental de l'Eau / Programme RE-Sources

Instance de validation : Commission Agriculture et Ruralité

Direction opérationnelle : DGAAT2D-DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre du Schéma Départemental de l'Eau, voté en février 2017, le Département a prévu de mener une expérimentation d'aménagement foncier amiable pour contribuer à la reconquête de la qualité de l'eau potable sur l'un des 17 captages prioritaires identifiés.

Les captages de Fleury et de la Jallière qui alimentent en eau potable respectivement 70 000 (Poitiers) et 5 000 habitants sont concernés par des problématiques nitrates et phytosanitaires, avec une tendance à la dégradation ces dernières années. Dans les deux cas, l'eau captée doit être diluée pour être potable.

Afin d'améliorer la qualité des eaux captées, 2 contrats Re-Sources ont été mis en place pour chacun des bassins d'alimentation. Aujourd'hui, malgré les mesures déjà mises en œuvre sur ces territoires et notamment sur La Jallière dont le contrat a débuté en 2016, aucune amélioration significative n'a été constatée.

Le secteur est très sensible avec d'un côté la problématique eau et de l'autre l'activité agricole avec l'association locale d'agriculteurs (ASAP, Association de Sauvegarde de l'Agriculture sur les Périmètres de protection des captages de Fleury, la Jallière et la Preille).

Avant de lancer un tel projet, il était très important de s'assurer de son adaptabilité au contexte local et de son acceptation par les acteurs locaux, les partenaires d'une part et les agriculteurs d'autre part. Il se veut complémentaire aux actions déjà engagées pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Actions déjà menées:

Lors d'une réunion, inscrite dans le cadre du programme RE-Sources, les partenaires présents (Grand Poitiers et Eaux de Vienne, producteurs d'eau potable, la Chambre d'Agriculture, la SAFER et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, principal financeur de ces démarches) ont pu se voir présenter le principe d'un Echange et Cession Amiable d'Immeubles Ruraux (ECIR) par le Département.

L'ensemble des participants a validé l'intérêt de tester cet outil dans un objectif de participer de façon complémentaire aux actions de reconquête de la qualité de l'eau sur les Bassins d'Alimentations du Captage (BAC) de Fleury et la Jallière, malgré un contexte local sensible.

Dans l'optique de la mise en place d'un ECIR, une autre réunion de présentation a été organisée avec les communes concernées pour leur exposer le projet d'ECIR.

Les Conseils Municipaux de Boivre-la-Vallée et Curzay-sur-Vonne ont d'ores et déjà demandé, par délibération, au Président du Conseil Départemental, la constitution d'une Commission d'Aménagement Foncier en vue de débiter les études.

Actions en cours ou en projet :

ECIR Fleury La Jallière

Réunion publique de présentation du projet d'ECIR : avec agriculteurs, propriétaires et acteurs

Constitution de la Commission Locale d'Aménagement Foncier qui est l'autorité administrative qui a pour mission de conduire les opérations sous la responsabilité du Département.

Etude préalable : recensement des études sur le fonctionnement hydrogéologique du secteur et réalisation du rapport et de la cartographie du périmètre reprenant l'ensemble des contraintes règlementaires et des enjeux environnementaux, et rédaction des prescriptions des objectifs et des enjeux du futur projet d'aménagement foncier.

Actions foncières : veille foncière via la SAFER afin de constituer des réserves dans la zone ou à proximité pour échanges ultérieurs dans le cadre de l'ECIR.

Autres opérations d'aménagement foncier :

De manière générale, les prochaines opérations d'aménagement foncier seront réalisées par le Département pour des enjeux d'intérêt général au-delà de l'amélioration des conditions d'exploitation agricole, pour l'environnement et la création de valeur ajoutée économique agricole.

Ces enjeux seront systématiquement formalisés avec les collectivités, la profession agricole, et quantifiés par la CCAF. Une transversalité sera recherchée avec les autres compétences du Département (ENS, routes, ...) et des collectivités (GEMAPI, urbanisme, ...) pour augmenter l'efficacité de l'opération.

Ressources dédiées**Nature et montant de la dépense :**

Fleury La Jallière : Marché de l'ECIR (Géomètre + Bureau d'études) 6x51k€ soit 306k€

Autres opérations d'aménagement foncier : hypothèse de 40% du budget AFAF dédié aux enjeux environnementaux

- 50% Département 50% Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) pour élaboration ECIR,
- 100% Département (taxe aménagement) pour le droit de préemption (50k€),
- 20 % maître d'œuvre, 30% de l'Union Européenne et 50% de l'AELB pour les travaux dans le cadre de RE-Sources.

Autres opérations d'aménagement foncier :

Hypothèse de 100% de financement par le Département, le financement de l'Agence de l'eau ne pouvant pas être déterminé à ce stade.

Répartition annuelle du budget de 2020 à 2025 (en k€)

Fleury la Jallière	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement (Etudes et entretien), animation	1	1	1	1	1	1
Investissement (Travaux de restauration)	50	50	50	50	50	50
Total Fleury la Jallière	51	51	51	51	51	51
Autres opérations d'aménagement foncier	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement	0.5	0	0.5	0	0.5	0.5
Investissement	20	28	36	36	36	20
Total autres opérations d'aménagement foncier	20,4	28,4	36,4	36,4	36,4	20,4

Moyens humains dédiés

Moyens actuellement dédiés : 0,5 ETP pour Fleury la Jallière et 0.8 ETP pour les autres opérations d'aménagement foncier

Calendrier de l'opération Fleury La Jallière

2020 : Consultation et attribution marché de l'ECIR – Lancement des études afin de réaliser un état initial complet

2021 : Finalisation du diagnostic et validation du Schéma directeur d'aménagement foncier

2022-23 : Animation par le géomètre afin d'établir le projet d'échanges

2024 : Mise en œuvre

2025 : Prise de possession des terres

Axe II. Poursuivre notre implication pour une économie, des emplois et des services publics de proximité économes en carbone

Action 8. Développer le tourisme de nature par la randonnée



Source : CDRP

Le département a de nombreux atouts touristiques qui favorisent le dynamisme et l'économie locale. Le tourisme vert en est un des volets qui doit être structuré avec le concours des territoires autour d'un schéma de la randonnée.

- **8** : Elaborer et mettre en œuvre le schéma départemental de la randonnée

8. Elaborer et mettre en œuvre le schéma départemental de la randonnée cycliste et pédestre

Gouvernance

Schéma de référence : Schéma départemental de la randonnée et de la mobilité douce "Vienne à Vélo et Rando"

Instance de validation : Commission Climat et Développement Durable **Instance de validation** : Commission Climat et développement durable

Direction opérationnelle : DGAAT2D-DAEE, en partenariat avec la DCT, la DS, la Direction des routes et l'ACAP

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Le tourisme vert est en pleine expansion et notre territoire possède un relief doux et vallonné qui se prête à la pratique de tous les types de randonnée. L'offre touristique doit être structurée avec le concours des territoires autour d'un schéma de la randonnée qui permettra de mettre en valeur les atouts touristiques du département et d'évaluer, à terme, ses retombées économiques.

Actions déjà menées :

Impulsé par la réalisation du chemin de Ligugé, Première Abbaye d'Occident et la Scandibérique, le Département a décidé de lancer son propre schéma de la randonnée et de la mobilité douce "Vienne à Vélo et Rando". Il a été coconstruit en interne et en lien avec les Directions concernées, les collectivités et les associations. Il été adopté le 18 décembre 2020. Son plan d'actions (21 fiches) vise trois axes majeurs : les itinéraires, la promotion et la mobilité. Il a permis, entre autres, la mise en service de la Scandibérique (EV3) en juin 2019 et le lancement de deux nouveaux projets comme la véloroute 94 de Echiré (79) à Argenton s/Creuse (36) à Echiré (79), via Saint-Savin, Chauvigny, Poitiers, Lusignan ou encore la liaison Scandibérique à Châtelleraut (EV3) à La Loire à Vélo (EV6) via Loudun et Fontevraud. Par ailleurs, la sécurisation des anciennes voies ferrées a largement été entreprise par la réhabilitation des ouvrages d'art. La mise en service du chemin de Ligugé, Première abbaye d'occident a permis de lancer 3 éditions sportives du Raid saint-Martin.

Actions en cours ou en projet :

- En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée :

Le schéma "Vienne à Vélo et Rando" s'inscrit dans la durée, jusqu'en 2025.

. Il vise, pour l'heure, uniquement la pratique pédestre et cycliste. Les itinéraires pédestres et vélos sont classés selon trois catégories :

Niveau 1 : les itinéraires nationaux et extra départementaux (Chemin de Ligugé, La Scandibérique...)

Niveau 2 : les itinéraires inters communautaires

Niveau 3 : les itinéraires locaux

Les liaisons Véloroutes n°94 de 110km et Scandibérique (EV3) Loire à Vélo (EV6) de 90km ont été initiées en 2021. Leur mise en service nécessitera la pose de nombreux panneaux et d'aménagements de voiries comme le traitement du support des sections d'anciennes lignes de voies ferrées.

Les restaurations des ouvrages d'art sur les anciennes lignes de voies ferrées restent la priorité du Département sur ses six sections réparties sur le territoire et qui couvrent environ 100 km, comme celle de l'évaluation de la fréquentation par la pose d'éco-compteurs.

L'ensemble des chemins est juridiquement protégé par le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) qui fera l'objet d'une mise à jour courant 2023.

Une veille est également assurée avec l'ensemble des collectivités et des territoires voisins pour les projets d'ambition extra-départementale ou portant un enjeu majeur à l'échelle du département ou de moindre impact à l'échelle communautaire.

L'ensemble des chemins est juridiquement protégé par le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui fera l'objet d'une mise à jour courant 2023.

Une veille est également assurée avec l'ensemble des collectivités et des territoires voisins pour les projets d'ambition extra-départementale ou portant un enjeu majeur à l'échelle du département ou de moindre impact à l'échelle communautaire.

En outre, la promotion des sites culturels et touristiques (compétences partagées) et la pratique des sites de sports de pleine nature : Espaces Sites et Itinéraires (ESI), sites équestres, sites aquatiques..., sont intégrés dans les zones de

chalandises des itinéraires. Un travail en lien avec la Direction de la Culture et du Tourisme via l'ACAP est assuré dans le cadre de la labellisation « accueil vélo » et autres labels nationaux comme « tourisme handicap ».

Enfin, un accompagnement aux collectivités est assuré auprès des collectivités organisatrices de la mobilité, au titre des plans vélo et de la mobilité du quotidien (cf fiche 13b).

L'ensemble des actions relatives au vélo seront par ailleurs structurées dans un plan vélo.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Inciter et promouvoir l'usage du vélo ou de la marche à pied dans la démarche de tourisme vert	-Longueur du réseau de sentiers structurants de randonnée mis en service (niveaux N1 et N2), en km
Mettre en œuvre les programmes annuels d'action prévus pour chaque itinéraire par le schéma dont les anciennes lignes de voies ferrées	Indicateur : -Sécurisation des anciennes voies ferrées (km) -nombre de ponts réparés

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense

Actions déjà menées (2019) EV3-70k€

Actions nouvelles (2020 à 2025) : 615 k€, auquel il convient d'ajouter la cotisation au comité national de l'EV3 (10k€/an en 2020) et l'adhésion à Vélo&Territoires de 5k€ **Modalités de financement (financeurs, recettes,...) :** Recette de la Taxe d'aménagement, subventions ou appels à projets

Répartition annuelle du budget de 2020 à 2026 (en k€)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonctionnement	5k€	13k€	98k€	98k€	98k€	30k€	30k€
Investissement	20k€	290k€	320k€	320k€	320k€	94k€	94k€
Coût total*	25k€	3213	418k€	418k€	418k€	124k€	124k€

Moyens humains dédiés

Moyens actuellement dédiés : 60% ETP ingénieur en 2018 et 2019-2022, 20% ETP Ingénieur en 2022 (en cours de réorganisation)

Nouveaux moyens proposés à la place : -40% ETP ingénieur et 80% ETP technicien

Calendrier

2021 à 2023 : mise en œuvre des fiches actions prioritaires/révision du PDIPR/bilan

2023 à 2026 : mise en œuvre des fiches actions décidées, bilans et proposition d'un nouveau programme d'actions



Action 9. Valoriser la démarche environnementale des évènements



Concert des heures vagabondes

Le Département de la Vienne organise, co-organise et finance une multitude d'évènements, à caractère sportif, culturel, environnemental, festif, social, professionnel ou bien encore économique. Il veille et s'engage dans des solutions concrètes visant à réduire l'empreinte écologique de ses activités et à mieux préserver les ressources.

- 9 : Valoriser la démarche environnementale des évènements culturels et sportifs

9. Valoriser la démarche environnementale des événements culturels et sportifs



*Heures Vagabondes : 201 tco2e pour les déplacements visiteurs.
150 tCO2e pour les « goodies » en 2019*

Gouvernance

Direction opérationnelle : toutes les Directions sont concernées

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Le Département de la Vienne organise, co-organise et finance de nombreux événements, à caractère sportif, culturel, environnemental, festif, social, professionnel.

Il veille et s'engage dans des solutions concrètes visant à réduire l'empreinte écologique de ces activités et à mieux préserver les ressources. La réflexion doit être menée tout au long du cycle de vie de la manifestation.

Les principaux enjeux sont de limiter l'empreinte écologique des transports des personnes et des marchandises, d'économiser les ressources énergétiques, de limiter et mieux gérer les déchets, de privilégier une restauration durable et de mettre en place une communication écoresponsable. Un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été mises en place.

Pour ce faire, il est essentiel d'évaluer les résultats afin de conserver le cadre d'une amélioration continue. En préambule, 4 grands axes ont donc été définis :

- Les outils de communication
- Les consommables
- La mobilité
- La gestion des déchets

Actions déjà menées :

Le Département, lorsqu'il organise ou participe à un événement, cherche à réduire dans la mesure du possible l'impact environnemental de celui-ci : plus de bouteilles d'eau en plastique, commandes Agrilocal86 et producteurs locaux, réutilisation des mobiliers, recyclage des bâches publicitaires en trousse ou sacs, récupération des moquettes, papiers PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) ou recyclés, objets publicitaires éco-responsables, co-voiturage...

Actions en cours ou en projet :

Il est proposé de renforcer et surtout d'étendre les pratiques éco-responsables aux événements subventionnés par le Département, dans le cadre d'une approche incitative. L'arbitrage entre les différentes demandes intégrera néanmoins parmi les critères de choix l'éco-responsabilité de l'événement.

- Seront fournis des outils aux organisateurs via le site internet du Département (avec les formulaires de demandes de subvention) : une charte pour des événements éco-responsables pour homogénéiser les démarches vertueuses engagées, à rédiger en interne, de préférence en associant l'ADEME.
- Un guide des bonnes pratiques sera réalisé et joint aux conventions, demandes de subvention, etc... à l'attention des organisateurs d'événements en maîtrise d'ouvrage départementale et/ou soutenus par le Département. Le guide intégrera les outils spécifiques Agrilocal86 pour le recours aux produits agricoles locaux.
- Ces deux documents seront joints aux décisions d'attribution de subvention et aux conventions. Ils permettront de valoriser, de sensibiliser avec des objectifs principaux reprenant les 4 axes définis précédemment. Le choix des cibles doit rester réaliste et doit s'adapter au type d'événement organisé.

Il sera également rajouté dans le formulaire de demande de subvention une argumentation par l'organisateur des démarches sur les démarches environnementales prévues, en déclinant les différents items mentionnés par la charte et le guide. Il devra également à l'issue de la manifestation transmettre un bilan sur la bonne mise en œuvre de ces démarches. En effet, la mise en place d'un suivi type bilan est nécessaire pour évaluer la pertinence des actions et mesures réalisées.

L'incitation des organisateurs d'évènements à utiliser la charte et le guide comprendra également une dynamique de dialogue avec les organisateurs (démarches de sensibilisation, appui technique, dans la limite des moyens disponibles).

Au-delà, sera développée une communication écoresponsable aussi bien pour annoncer l'évènement que pour sensibiliser le public aux enjeux environnementaux. Le rôle de la Direction de la communication et de la Direction de la Culture et du Tourisme dans cette mission est central pour faire des projets évènementiels soutenus par le Département des projets éco-responsables. Pour se faire, du temps et des moyens doivent être pleinement consacrés à cette mission. La Direction de la Communication et la Direction Culture et Tourisme pourraient favoriser une approche partenariale avec la Direction des Sports et la DAEE, et s'appuyer d'autre part sur les travaux effectués par l'ADEME afin de maximiser l'efficacité des actions en faveur d'une communication responsable et d'évènements encore plus respectueux de l'environnement.

Le rôle des autres Directions du Département sera également de se familiariser avec ces nouvelles exigences environnementales dans la mesure où celles-ci portent régulièrement les évènements du Département, que ce soit en interne ou avec l'extérieur.

Les actions éco-responsables des évènements seront davantage mises en valeur et communiquées (mention du recours du label PEFC sur les supports papiers, du recyclage futur des bâches, des « goodies » éco-responsables, des produits agricoles locaux...). Si le nombre de goodies ne peut pas être réduit davantage pour les évènements, le Département pourrait orienter ses achats autant que faire se peut vers des produits éco conçus avec une finalité environnementale.

Dans la mesure où sur les évènements culturels, les déplacements (marchandises, festivaliers) et l'alimentation constituent les premiers postes d'émissions de gaz à effets de serre, il conviendrait de privilégier et d'inciter si possible à l'utilisation du covoiturage et de transports en commun ainsi que le recours aux circuits courts via la plateforme Agrilocal et aux producteurs locaux.

Faire contribuer les festivaliers à la collecte de déchets sur les sites pourrait être proposé aux organisateurs. Les retours d'expérience sont nombreux et attestent d'un succès. X sacs poubelle rapportés pour une boisson gratuite serait un motif suffisant pour motiver les festivaliers.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Faire évoluer les modes de communication en intégrant la diminution des supports papier non valorisables (réemploi, communication numérique)	-Nombre de campagnes de communication réalisées (DS et DCT)
Privilégier les « goodies » éco-responsables	-Nombre d'évènements avec des « goodies » écoresponsables achetés (DS et DCT)
Evitement et réduction des impacts environnementaux liées aux supports publicitaires	-Nombre de bâches recyclées (DS et DCT)
L'alimentation locale et de qualité, en lien avec Agrilocal86	-Nombre d'évènements avec des produits locaux commandés par la DS/ DCT via Agrilocal
Réduire les déplacements des organisateurs et du public	-Nombre d'évènements organisés ayant proposé une alternative de mobilité bas carbone pour les participants (DS et DCT)
Communiquer via les écrans pour annoncer les animations du stand et non via des supports imprimés	-Nombre d'évènements concernés par cette pratique (DIRCOM)
Privilégier les « goodies » éco-responsables et fabriqués en Europe	-% de produits éco-responsables et de fabrication européenne (DIRCOM)
Envoyer les invitations par mail (éviter les invitations imprimées)	-% d'invitations numériques envoyées (DIRCOM)
Réutiliser des supports existants (éviter le millésime...)	-Nombre de types de supports réutilisés (DIRCOM)
Commander des produits locaux et de qualité	-% de produits locaux commandés via Agrilocal et la Marque Poitou (DIRCOM)
Sensibiliser à l'environnement : ajouter les mentions sur certains supports papier type flyer, dépliant : "Ne pas jeter sur	-% de l'indication de ces mentions sur le magazine de la Vienne et les autres supports de communication (DIRCOM)

la voie publique" et/ou "imprimé sur du papier PEFC ou issu de forêts gérées durablement" et ajouter le logo Triman sur le magazine de la Vienne	
Elaboration de la charte en 2022 et d'un guide de bonnes pratiques aux organisateurs d'évènements (externes) et aux Directions du Département	-Chartes et guide réalisés
Ressources dédiées	
<p>Nature et montant de la dépense Réorientation à coût constant des moyens déjà dédiés aux évènements. <u>DAEE (en fonctionnement) :</u> 1,5k€/an pour le réemploi des bâches publicitaires en trousse et sacs via le recours à des entreprises d'insertion 3.5k€/an pour les évènementiels en environnement, la promotion d'innovations d'entreprises locales en matière de communication environnementale, ...</p> <p>Moyens humains dédiés : Emploi d'un Service Civique dédié possible</p>	
Calendrier	
<p>2021/2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un guide des bonnes pratiques et de la charte évènementielle. Etat des lieux des « goodies » distribués par le Département et définition des objectifs du Département. • Diffusion du guide des bonnes pratiques avec les conventions, subventions, bons de commande, cahiers des charges. Mise en place de la charte évènementielle au sein des différentes Directions. <p>2021- 2025 : Suivi des indicateurs pertinents au cours des évènements (écoconception, nourriture, déplacements, réemploi...) avec un bilan annuel permettant d'orienter et modifier certaines démarches.</p>	

Axe III. Prendre en compte le changement climatique dans l'aménagement du territoire



Panneaux photovoltaïques et aménagements du collège Joséphine Baker à Vouneuil-Sous-Biard performant en environnement

Carbone maîtrisé

Eco-responsable

Approche globale

Action 10. Lutter et s'adapter au changement climatique en urbanisme et en aménagement



Restructuration du centre-bourg de Monts-sur-Guesnes financée dans le cadre de l'appel à projets. Le Département accompagne techniquement et financièrement les collectivités au titre de la solidarité territoriale. Cet appui contribue à un effort collectif mutualisé pour atteindre les objectifs des Plans Climats Air Territoriaux des intercommunalités. Si la priorité est donnée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation du patrimoine territorial pour le développement maîtrisé d'un mix énergétique, l'adaptation au changement climatique et la qualité de vie sont également des enjeux forts pour aujourd'hui et pour demain.

- **10a.** Contribuer à l'atteinte des Plans Climats Air Energie Territoriaux
- **10b.** Soutenir la maîtrise de la demande énergétique des bâtiments des collectivités
- **10c.** Participer à la maîtrise de la consommation d'espace et d'énergie via l'appel à projets Centres-Bourgs et Centres-Anciens
- **10d.** Accompagner les collectivités dans l'élaboration de plans paysage
- **10e.** Accompagner les collectivités pour végétaliser les rues
- **10f.** Engager la Technopôle du Futuroscope dans une démarche globale de développement durable

10a. Contribuer à l'atteinte des Plans Climats Air Energie Territoriaux des intercommunalités

Gouvernance

Schémas de référence : ACTIV'2 et PCAETs des intercommunalités

Instance de validation : Commission Aménagement du territoire

Direction opérationnelle : DAC / DAEE, en lien avec le CAUE, l'AT86, le Syndicat Energies Vienne et les EPCIs

Description

Eléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Les intercommunalités réalisent des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Ces documents de cadrage fixent pour chaque territoire des objectifs de lutte contre le changement climatique, en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement d'énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique, en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux. En partenariat avec le Syndicat Energies Vienne, les intercommunalités conduisent ces plans avec également une réflexion à la maille départementale.

Le Département est un partenaire important des intercommunalités, en particulier en termes d'appui financier via Activ'2. De plus, le plan SEVE est une opportunité de quantifier, de valoriser et d'amplifier l'action du Département en termes de mise en œuvre d'actions opérationnelles pour le changement climatique sur les territoires et donc de contribution à l'atteinte des objectifs des PCAET des intercommunalités.

Actions déjà menées :

○ Les projets de territoire :

L'appui du Département auprès des intercommunalités est formalisé via les projets de territoire. Il apporte en outre une ingénierie dans une logique de solidarité territoriale sur plusieurs thématiques : voirie, aménagement du territoire, eau, ... Ses actions en maîtrise d'ouvrage contribuent aussi à la dynamique des territoires dans le cadre de ses compétences : collèges, social, routes, environnement, numérique...

○ La mobilité sur le territoire :

La compétence transport est désormais transférée à la Région et aux intercommunalités. L'enjeu de la mobilité en milieu rural renvoie donc à des compétences partagées : Département au titre de ses compétences d'insertion, de voirie et de solidarité territoriale, l'Etat via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). Il existe ainsi un enjeu de meilleure coordination des financeurs afin de déployer une offre de mobilité complète et adaptée sur l'ensemble du territoire.

Objectifs à atteindre :

- Développer, en particulier sur les territoires ruraux des stratégies de mobilité intercommunale proposant des solutions alternatives ;
- Permettre un meilleur accès à l'offre de mobilité par une centralisation des informations et des conseils individualisés ;
- Structurer et développer les offres de mobilités alternatives au transport en voiture individuelle : Transport à la Demande (TAD), covoiturage, Co-voiturage local ;
- Développer les liaisons douces au sein et à proximité des pôles structurants.

Actions en cours ou en projet :

○ Projets de Territoires :

Environ la moitié des actions de SEVE sont menées en partenariat avec les intercommunalités. Il leur sera proposé de renforcer la prise en compte de l'environnement dans les contrats de territoire.

Seront recensées les actions significatives et opérationnelles menées par le Département en matière de :

- **Maîtrise d'ouvrage départementale :**

- Apport d'outils de connaissance et de pilotage comme le Réseau Complémentaire Départemental de suivi de la qualité des eaux et le Comité de suivi de l'éolien ;

- Bénéfice pour le territoire des actions environnementales conduites par le Département (randonnées, ENS, route durable, maîtrise énergétique des bâtiments départementaux, aménagements fonciers...) ;

- **Appui technique :** ingénierie apportée par le Département ou ses satellites afin d'améliorer la performance environnementale des projets des intercommunalités et de leurs communes membres, dans les domaines de l'eau, du paysage (via le CAUE), de la maîtrise énergétique des bâtiments publics (via l'AT86 et le CAUE), de l'intégration de produits locaux dans la restauration collective via agrilocal86.

- **Appui financier** : il sera proposé aux intercommunalités qu'elles utilisent l'enveloppe Activ'2 pour des investissements contribuant à l'atteinte de leur propre PCAET. En mobilisant ACTIV 2, l'objectif est de renforcer la lutte et l'adaptation au changement climatique du territoire dans la mise en œuvre de la compétence départementale de solidarité territoriale.

En priorisant :

- la diminution des émissions de gaz à effet de serre des 2 secteurs d'activités les plus émissifs : **les transports et l'agriculture**

puis :

- la séquestration carbone via les espaces naturels sensibles locaux
- le développement d'énergies renouvelables
- les investissements relevant d'autres priorités départementales (culture, sport,...) et positifs pour le climat.

Cet appui financier se concrétisera par exclusivement une aide à l'investissement.

Exemples d'investissements pouvant être soutenus dans les contrats de territoire :

- *Aménagement d'itinéraires cyclables structurants pour les déplacements domicile-travail*
- *Déploiement de bornes électriques sur le territoire*
- *Acquisition de véhicules électriques ou à carburant décarboné*
- *Aménagement d'itinéraires cyclables structurants pour les déplacements domicile-travail*
- *Déploiement de bornes électriques sur le territoire*
- *Photovoltaïque toiture, hydrogène, méthanisation, en privilégiant les co-financements participatifs avec la population*
- *Isolation de bâtiments culturels ou sportifs,*
- *Equipements de tourisme de nature,...*

- La mobilité sur le territoire :

Le Département va se rapprocher de la Région et des Intercommunalités pour identifier comment participer à l'effort collectif au titre de la solidarité territoriale et d'un meilleur accès aux services, en particulier en milieu rural. Les thématiques étudiées seront notamment les suivantes :

- ✓ Structurer et animer le réseau d'aires de covoiturage ;
- ✓ Concevoir des stratégies de mobilité à l'échelle des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Contribuer à la mise en œuvre des stratégies Climat des EPCI	-Nombre de contrats Activ 2 ayant un volet énergies renouvelables -Nombre de contrats Activ 2 ayant un volet éco-mobilité

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense

Pas de budget spécifique. Une évaluation permettra de connaître la part d'Activ'2 dédiée à des investissements présentant un bénéfice environnemental significatif. Il est par ailleurs souligné le partenariat d'Energie Vienne auprès des collectivités sur la maîtrise énergétique des bâtiments publics (ingénierie financière, financement,...).

Moyens humains dédiés

Temps déjà dédié pour ces missions de maîtrise d'ouvrage, d'appui technique et financier des équipes de la DAC, de la DAEE, de l'AT86 et du CAUE.

Calendrier

- **2020** : clause de revoyure des contrats de territoires, en échangeant avec les intercommunalités sur l'intégration d'une dimension environnementale
- **2021 et années suivantes** : à déterminer selon le calendrier des contrats de territoires

10b. Soutenir la maîtrise de la demande énergétique des bâtiments des collectivités

Gouvernance

Schéma de référence : Programmes d'intervention du Syndicat Energie Vienne, du CAUE et de l'AT86, et d'Activ'

Instance de validation : Commission Aménagement du territoire, Syndicat Energies Vienne, CAUE, AT86

Direction opérationnelle : DGAAT2D-DAC

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Les diagnostics réalisés par les intercommunalités et le Syndicat Energie Vienne pour l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux montrent la part significative de la consommation énergétique du tertiaire public. Au regard de la Stratégie Nationale Bas Carbone, l'objectif est de diminuer de -53% d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments. Ceci implique des programmes de travaux conséquents pour les collectivités.

Action déjà menées :

Le Syndicat Energies Vienne est un partenaire de ses collectivités membres sur les questions énergétiques et climatiques. Le CAUE et l'AT86 sont également des personnes ressources en termes d'accompagnement technique sur les thématiques de l'aménagement et des bâtiments. Enfin, le Département apporte une aide à l'investissement via les dispositifs Activ'2 pour les intercommunalités et Activ'3 pour les communes. De plus, certains travaux peuvent être éventuellement éligibles à l'appel à projets Centres-bourgs centres-anciens (voir fiche suivante).

Action en cours ou en projet :

Le Syndicat Energies Vienne, le Département, l'AT86 et le CAUE souhaitent développer une action collective pour offrir un accompagnement complet et cohérent aux collectivités. L'objectif est de renforcer l'information et la communication de manière mutualisée, afin de démultiplier l'efficacité de leurs interventions complémentaires. Ils échangeront entre eux afin de se tenir informés de leurs actions respectives. Ils veilleront également dans leurs relations avec les collectivités à les informer et les sensibiliser sur leurs programmes convergents en les incitant à mobiliser leurs outils opérationnels (hors domaine concurrentiel).

De manière opérationnelle, une convention détaille l'appui technique, de la sensibilisation à l'amont, des missions de conseil, d'études préalables et de programmation, d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et de maîtrise d'œuvre hors domaine concurrentiel, les possibilités d'appui financier et de recherche de financements. Outre l'enjeu climatique, ce partenariat permet d'optimiser l'efficacité de l'action de ces organismes publics et s'inscrit dans une logique de solidarité territoriale, en particulier pour les communes.

Objectifs pour 2026 et évaluation

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Indicateur(s) de suivi</u>
Encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics	-Nombre de contrats Activ 2 de rénovation/isolation de bâtiments publics

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense : Action budgétisée dans les programmes d'intervention des partenaires

Moyens humains dédiés : Moyens humains du Syndicat Energies Vienne, du CAUE et de l'AT86

10c. Participer à la maîtrise de la consommation d'espace et d'énergie via l'appel à projets Centres Bourgs et Centres Anciens

Gouvernance

Schéma de référence : Schéma Départemental de l'Habitat 2017/2022

Instance de validation : Commission Habitat Logement

Direction opérationnelle : DGAAT2D – MA2TH

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

La revalorisation du parc existant est un enjeu essentiel de la politique d'animation du territoire départemental. Cet enjeu n'a certes pas le même impact suivant les secteurs concernés. La désertification du patrimoine ancien est très importante sur certains secteurs. Les programmes territoriaux de réhabilitation (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Programme d'Intérêt Général) ont souvent permis à certains secteurs de rééquilibrer des situations préoccupantes (exemple du Montmorillonnais). Au-delà, le réinvestissement des tissus urbains du rural est primordial pour la survie des communautés du département (mixité sociale, solidarité, survie des commerces et services, fonctionnement des équipements, économie de terres agricoles, attractivité touristique, etc...).

Le réinvestissement sur des délaissés urbains évite l'accroissement de l'expansion sur les terres agricoles. L'évitement de l'étalement urbain est un enjeu important en environnement, étant précisé qu'entre 2006 et 2014, environ 10 000 ha de terres agricoles ont été artificialisés en Vienne notamment pour la LGV Sud Europe Atlantique.

Action déjà menée :

La question du centre-bourg et centre ancien est celle du vivre ensemble, du lien social ; la réhabilitation d'un quartier doit permettre aux habitants de se lier, de se retrouver...La revitalisation doit avoir pour objectifs de :

- tendre vers une réduction des logements vacants et une réappropriation du tissu existant, renforcer le maillage territorial au travers des bourgs structurants,
- permettre l'émergence d'une réflexion globale architecturale et d'aménagement,
- remettre des logements vacants sur le marché,
- relancer l'attractivité des centres-bourgs,
- proposer des solutions expérimentales et innovantes de restructuration de centres-bourgs et centres anciens.

Dans le cas de projets centrés sur la rénovation de l'habitat, l'objectif est d'évoluer vers un projet de restructuration du centre-bourg et du centre ancien et de faire émerger des projets novateurs assurant notamment la transition vers le solidaire et vers l'environnemental (réhabilitation énergétique des bâtiments, démarche d'éco-quartier, aménagement paysager...)

Action en cours ou en projet :

La convention de partenariat concernant le patrimoine bâti des collectivités entre le Syndicat Energies Vienne, le Département, le CAUE et l'AT86, est présentée en fiche 10b. L'appel à projets Centres-Bourgs Centres Anciens (CBCA) est une opportunité de financer les travaux de maîtrise énergétique des bâtiments publics préconisés au terme de l'ingénierie apportée via la convention ; sous réserve que ces travaux soient intégrés par la collectivité dans une approche globale du tissu urbain (logements, commerces, aménagement urbain,...).

L'habitat est le premier consommateur d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) et donc un levier conséquent pour réduire l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, l'érosion de la biodiversité et les émissions de gaz à effets de serre. Il conviendrait que le Département accompagne ses partenaires dans ce sens à travers la signature d'un guide de bonnes pratiques. La création d'un observatoire départemental de l'artificialisation des sols serait également un outil précieux à mettre à disposition des élus pour les orienter dans leurs choix de planification.

Les friches présentent un véritable levier de lutte contre la consommation d'espaces par le recyclage foncier. Ces gisements présentent des intérêts pour divers usages : installation de panneaux photovoltaïques, compensation écologique par la renaturation, nouvelles installations d'entreprises, etc.

La réutilisation systématique des espaces dont le Département est propriétaire devrait être garantie et cette exigence présentée dans le guide de bonnes pratiques pour ses partenaires sur les espaces dont il n'a pas la maîtrise.

Objectifs pour 2026 et évaluation	
Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Développer la consommation d'espace en cœur de bourg en densifiant/reprogrammant les « dents creuses » dans l'objectif de limiter l'étalement péri-urbain.	-Montant total des projets financés HT par an -Nombre de réhabilitations réalisées
Ressources dédiées	
Nature et montant de la dépense : Financé dans le cadre de l'appel à projets centres-bourgs et centres-anciens (qui est de 4 M€ pour la période 2017-2021)	
Modalités de financement (financeurs, recettes,...) : fonds départemental AP CBCA 4 M€, ACTIV 4, DETR, ACTIV 3, DSIL, REGION, communes et communautés de communes, organismes	
Moyens humains dédiés : pôle logement de la MA2TH de l'appel à projets	
Calendrier	
<ul style="list-style-type: none"> - 2020 2022 : Mise en œuvre de l'appel à projets - 2023 – 2025 : Evaluation du dispositif et détermination des suites à donner 	



Chantier de densification du centre de Lenclôtre dans le cadre de l'appel à projets

10d. Accompagner les collectivités dans l'élaboration de plans paysage

Gouvernance

Schéma de référence : Programme d'action du CAUE

Instance de validation : Conseil d'administration du CAUE

Direction opérationnelle : CAUE

Description

Eléments de diagnostic, enjeux, problématique :

L'approche paysagère d'un territoire permet :

- Une lecture à différentes échelles de la maison, à l'îlot, la rue, le quartier, la ville, l'intercommunalité...
- Une approche pluridisciplinaire, ce découpage permet un enrichissement mutuel et augmentant la réactivité,
- L'association de tous les acteurs d'un territoire : élus, techniciens, usagers, habitants,
- La création d'un socle commun pour bâtir un projet de territoire partagé.

Une mutation profonde est à l'œuvre en matière énergétique qui impacte, et va impacter, durablement notre cadre de vie et le paysage. Ces mutations portent notamment sur plusieurs champs en lien direct avec le paysage :

- Les énergies renouvelables,
- La gestion des transports et plus largement la question de la mobilité,
- La gestion de l'eau : sa transformation, l'imperméabilisation des sols.

Ces changements nécessitent une sensibilisation, une information et des conseils des acteurs du territoire, afin d'anticiper les résistances et de les transformer en opportunités.

Le plan paysage est une démarche volontariste de la part d'une collectivité et des acteurs du territoire : il s'agit de définir collectivement des objectifs, sur la base d'un état des lieux, en matière de qualité paysagère et de qualité du cadre de vie en déclinant les moyens à mettre en œuvre, les atteindre de manière cohérente à l'échelle d'un territoire.

Les différentes phases :

- Etat des lieux du paysage,
- Définition des enjeux paysagers,
- Formulation des objectifs de qualité paysagère,
- Propositions d'actions concrètes : mise en œuvre et animation.

Actions déjà menées :

La création du CAUE répond à une volonté d'être aux côtés de tous les acteurs sur ces thématiques, d'enrichir et de faciliter cette nécessaire transition.

Action en cours ou en projet :

Accompagnement méthodologique, pré-études, concertation et animation

Objectifs pour 2026 et évaluation

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Indicateur(s) de suivi</u>
Favoriser la mise en œuvre de plans paysage	-Nombre de plans paysage accompagnés
Favoriser le développement des énergies renouvelables en augmentant la qualité du cadre de vie.	-Nombre d'opérations

Ressources dédiées

Modalités de financement : Action budgétisée par le CAUE (aide de l'Etat de 30 000 € et accompagnement méthodologique)

Répartition annuelle du budget de 2020 à 2026

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coût pour le CAUE	10 000 €	10 000 €	10 000 €				
Moyens humains dédiés : urbaniste et paysagiste du CAUE							
Calendrier							
<ul style="list-style-type: none"> - 2020 : Accompagnement d'une collectivité, définition des objectifs, pré-études - 2021 : Pré-études élaboration cahier des charges pour consultation - 2022 et 2023 : Etudes - concertation - 2024 et 2025 : Animation 							



Photo concours du CAUE86 en 2021

10e. Accompagner les communes pour végétaliser les rues

Gouvernance

Schéma de référence : Programme d'action CAUE
Instance de validation : Conseil d'administration du CAUE
Direction opérationnelle : CAUE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Démarche participative associant collectivité et habitants sur une opération de plantation et de valorisation de l'espace public.
 A l'initiative de la collectivité ou/et d'un collectif d'habitants, cette démarche permet :

- Une sensibilisation à un entretien raisonné, vecteur d'enrichissement de la biodiversité locale
- Un partage autour du respect et de la valorisation du cadre de vie collectif
- Une implication des habitants et un développement du lien social



Rue végétalisée à Saint Germain

Actions en cours ou en projet :

Diffuser l'exposition "jardiner la rue".

Cette exposition a été créée par les CAUE 16 et 33, et complétée par deux panneaux réalisés par le CAUE86.

L'objectif serait d'enrichir l'exposition d'au moins un panneau par an en lien avec la Vienne, pour arriver à 6 panneaux, en lien avec la diversité des opérations repérées.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Accompagner le changement de pratiques des collectivités et des particuliers	-Nombre de communes ayant bénéficié de l'exposition

Ressources dédiées

Modalités de financement :

Action incluse dans le cadre de la dotation actuelle accordée par le Département au CAUE de la Vienne

Répartition annuelle du budget de 2020 à 2026

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pour information, coût CAUE	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €

Moyens humains dédiés : personnel du CAUE

Calendrier

De 2020 à 2026 : mise à disposition de l'exposition et enrichissement en fonction de la création de nouveaux panneaux.

10f. Engager la Technopôle du Futuroscope dans une démarche globale de développement durable



56 % de l'énergie consommée par le Département est du gaz

Gouvernance

Instance de validation : Commission Aménagement du Territoire

Direction opérationnelle : DGAAT2D- DTF

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Le Département souhaite que la dimension environnementale soit renforcée au sein de la Technopôle du Futuroscope. Imaginée dès les années 80, la Technopole repose aujourd'hui sur trois piliers fondamentaux : les loisirs, la formation-recherche et les entreprises. 7000 salariés travaillent sur ce site de 200 hectares dans des entreprises innovantes. Plusieurs laboratoires de recherche et des établissements d'enseignement supérieur sont aussi présents sur la Technopole.

Le Département souhaite améliorer la qualité environnementale du site par une approche globale des enjeux :

- la biodiversité présente sur le site et les moyens de la renforcer,
- la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables dont l'hydrogène,
- l'alimentation durable par le développement des circuits courts via Agrilocal86 notamment pour la restauration collective et les opérateurs touristiques,
- la rénovation énergétique,
- la gestion et la valorisation des déchets par la méthanisation,
- la mobilité bas carbone par le développement des transports en commun, le covoiturage, des itinéraires cyclistes mais aussi par l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur les parkings publics,
- l'amélioration de la gestion des eaux pluviales.

Les actions pourront être associées si cela est opportun, à la stratégie du Parc du Futuroscope qui vise l'autonomie énergétique en 2025.

A terme, le Département pourra inscrire la Technopôle dans un processus de labellisation environnementale.

Actions nouvelles (2021-2026)

Au préalable la réalisation d'un diagnostic global sera confiée à un bureau d'études afin d'étudier les potentialités du site relatives aux divers enjeux environnementaux.

Cet état des lieux permettra de définir les actions à mener.

Le projet de compensation carbone de l'association étudiante d'aéronautique de l'ENSMA (école d'ingénieurs à proximité du Futuroscope) visant à planter 69 arbres, pour compenser les émissions de trajets en avion dans toute l'Europe pour faire le tour des écoles partenaires de l'ENSMA pourrait être intégré dans la réflexion de la Technopôle dans la mesure où l'association souhaite que ces arbres soient plantés à proximité de l'école.

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense

A déterminer au vu du diagnostic.

Modalités de financement (financeurs, recettes, ...)

Ce projet global pourrait potentiellement répondre à plusieurs appels à projets, dont l'appel à projets de l'ADEME « Développer des écosystèmes territoriaux hydrogène ». Pour le financement de bornes de recharge, le Département pourrait aussi participer à l'élaboration du Schéma Directeur des bornes de recharge porté par le Syndicat Energies Vienne pour bénéficier d'une aide financière à l'installation.

Calendrier

2023 : Lancement du diagnostic

Action 11. Poursuivre la recherche de qualité environnementale des bâtiments aménagés par le Département



Travaux d'isolation de la demi-pension au collège de Chauvigny

Le Département veille à la qualité environnementale des bâtiments qu'il construit. La construction du collège Joséphine Baker, de l'ARENA, et la reconstruction du collège de Mirebeau sont des opportunités d'augmenter leur performance environnementale par une intégration de cet enjeu le plus à l'amont possible.

- **11a.** Construire le collège Joséphine Baker performant pour l'environnement
- **11b.** Expérimenter une opération pilote environnementale pour le collège de Mirebeau
- **11c.** Maîtriser l'impact environnemental de l'ARENA
- **11d.** Améliorer le suivi et la performance énergétique des bâtiments départementaux et des collèges

11a. Construire un collège Joséphine Baker performant pour l'environnement

Gouvernance

Schéma de référence :	Plan Collèges
Instance de validation :	Commission de l'Éducation, Collèges, Université et Bâtiments
Direction opérationnelle :	DGAJ2E-DE-DB

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Le 35ème collège de la Vienne, Joséphine Baker a ouvert ses portes en mai 2022 et accueillera 750 collégiens à Vouneuil-sous-Biard, sur un terrain de 3 hectares dont l'accès se fera depuis la route départementale RD12 avec un rond-point de desserte et une gare routière pour 10 cars scolaires, un arrêt de bus VITALIS et une piste cyclable assurant le lien entre Pouzioux-la-Jarrie et la zone de Larnay.

La création du collège public au nord-ouest de Poitiers répond au nombre croissant d'élèves, à la nouvelle sectorisation et au redimensionnement et réhabilitation du collège Henri-IV de Poitiers.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Collèges engagé en 2015 et qui prévoit une enveloppe de travaux de 141 M€ jusqu'en 2025 pour l'ensemble des collèges publics. La jeunesse et l'éducation sont une des 14 priorités pour construire la Vienne de 2025.

L'opération consiste en la construction d'un collège du XXIe siècle pour une surface de 8 660 m² et un montant global d'opération arrêté fin 2019 à 21 M€ TTC avec la subvention (DSID) de l'Etat (1,8 M €).

L'ensemble comprend :

- Un externat
- Un ensemble administratif
- Une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA de 64 élèves)
- Une unité locale d'insertion scolaire (ULIS de 12 élèves)
- Une demi-pension pour 700 rationnaires
- Un équipement sportif mutualisable au besoin (gymnase de type C et salle d'évolution)
- Un plateau sportif extérieur (hand, basket, piste de course et aire de lancer)
- Deux logements T4 de fonction
- Des aménagements extérieurs (parvis d'accès au collège, cour de récréation, parking des cars scolaires, arrêt bus, parking des vélos, dépôts minute (VL et TESH), parking des enseignants et des personnels, aire logistique, noues et bassins de récupération des eaux pluviales, réserve foncière...) sur 10 800 m².



Projet du Collège Joséphine Baker

Actions en cours ou en projet :

Ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale (sans certification) et propose un établissement scolaire performant énergétiquement et respectueux de l'environnement :

- Orientation Sud pour bénéficier des apports solaires,

- Prise en compte des vents dominants d'Ouest et Nord-Ouest pour concevoir une cour protégée par les constructions,
- Chaudière bois à granulés et chaudière au gaz naturel en secours,
- Limitation de l'éclairage nocturne du collège à la stricte norme de sécurité,
- Positionnement du bâtiment en retrait de la route pour des raisons acoustiques mais aussi pour développer un premier plan paysager et arboré,
- Sécurisation des flux des élèves,
- Préservation de la haie bocagère existante et plantation de nouvelles haies au pourtour de la parcelle,
- Plantation de 189 arbres.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Atteindre des résultats environnementaux et énergétiques performants pour le collège Joséphine Baker via un Diagnostic de Performance Ecologique (DPE)	-Consommations énergétiques du collège

Ressources dédiées à l'ensemble du collège Joséphine Baker

Nature et montant de la dépense (en K€)

AMO, Moe, PC, DCE : 1 700k€

Travaux : 10 250k€ en 2020, 8 850k€ en 2021, 200k€ en 2022

Modalités de financement (financeurs)

Département de la Vienne = 89,8 %

ETAT / DSID = 10,2 %

Moyens humains dédiés : Direction DE et DB, ingénieur DB, AMO, Moe, BET, 25 entreprises

Calendrier

Livraison de l'opération en mai 2022

11b Expérimenter une opération pilote environnementale pour le collège de Mirebeau



Les immobilisations du Département représentent 1/3 du bilan de gaz à effet de Serre du Département, soit 8 890 tonnes de CO₂e
L'énergie représente 9 % du bilan soit 1830 tonnes de CO₂e

Gouvernance

Schéma de référence : Plan Collèges

Instance de validation : Commission de l'Éducation, des Collèges, des Transports et des Bâtiments

Direction opérationnelle : DGAJ2E-DE-DB en partenariat avec la DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

La reconstruction du collège Georges David de MIREBEAU est un projet partagé et s'inscrit dans un développement durable vertueux, travaillé conjointement avec les collectivités locales du territoire.

Le site retenu, d'une surface de 2 hectares sera partagé entre le Département, la Communauté de Communes du Haut-Poitou et la Commune de MIREBEAU.

Pour cette opération, les objectifs et le cahier des charges sont communs, et permettent de créer un **collège d'une capacité de 450 élèves, deux logements de fonction** de type T4, **un gymnase** de type C, **un centre de loisirs sans hébergement** et **un RAM** (Relais d'Assistants Maternelles), le tout dans une gestion de l'espace cohérente et une mutualisation des équipements (VRD, stationnements, demi-pension, salle polyvalente, chaufferie biomasse).

Actions en cours ou en projet :

La prise en compte de l'environnement est plus efficace si elle est réalisée le plus à l'amont des projets d'aménagement. La reconstruction du collège de Mirebeau constitue une opportunité d'expérimenter une approche intégratrice de l'environnement dès les phases préalables. Le nouveau collège Mirebeau a pour ambition de répondre à des critères de haute qualité environnementale.

Pour cela, les **innovations en matière de conduite du projet** sont les suivantes :

- intégration de la DAEE dans l'équipe de maîtrise d'ouvrage pilotée par la DB
- analyse spécifique dans les phases amont des **évitements** d'impact négatifs ainsi que des **impacts positifs** pouvant être apportés d'un point de vue environnemental au regard du territoire, en concertation avec la commune et la communauté de communes : aménagement environnemental du territoire, déplacements doux, énergies, biodiversité, eau, agriculture
- étude approfondie d'un **postulat de très forte performance environnementale**, type bâtiment à énergie positive
- diagnostic écologique et paysager visant à prendre en compte les préconisations au moment du choix d'implantation des bâtiments
- étude de la faisabilité d'utilisation de ressources locales respectueuses de l'environnement (biomasse dont le miscanthus, chanvre, matériaux bio-sourcés, savoir-faire,...)
- études thermiques réalisées avec le choix d'une chaudière collective au miscanthus
- étude spécifique de la qualité environnementale de vie dans le fonctionnement du site et de son potentiel de développement ultérieur de projets environnementaux par les utilisateurs (potagers, valorisation des déchets organiques, réemplois,...)
- réinterrogation de la construction des **marchés publics** sous l'angle environnemental :
 - structuration du marché, de la programmation, et certification
 - intégration de l'exploitation du bâtiment et accompagnement de l'utilisateur
 - formulation, pondération et analyse des critères environnementaux, de durabilité et de coût global
- étude de la faisabilité de compenser l'impact carbone résiduel dans le cadre de projets de territoire (plantations, projet agricole, gestion d'espaces naturels,...).
- étude de la mise en place de mobilités douces

Objectifs pour 2026 et évaluation	
Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Expérimenter une intégration complète de l'environnement dès l'amont dans la méthode de conception d'un projet d'aménagement	-Consommations énergétiques du collègue -Consommations en eau du collègue -Nombre d'arbres plantés
Ressources dédiées	
<p>Nature et montant de la dépense Actions nouvelles (2021 à 2025, approximation) : Pas de surcoût induit par l'évolution de la conduite du projet. La part du budget du projet d'aménagement dédiée aux aspects environnementaux en investissement et en fonctionnement (en dépense et en recette) sera estimée lors de la conception du projet, avec une approche coût global intégrant les coûts d'exploitation.</p>	
<p>Modalités de financement (financeurs, recettes) : Département de la Vienne = 90 % à 100 % ETAT / DSID = 10 % à confirmer Etude des opportunités de recettes au titre de l'environnement (subventions, vente d'énergie...) et des économies de fonctionnement. Un financement de l'ADEME pourrait être envisagé.</p>	
<p>Moyens humains dédiés 20% ETP ingénieur environnement de la DAEE en 2020 et 2021 intégré à l'équipe de maîtrise d'ouvrage pilotée par la DB</p>	
Calendrier	
Mars 2021 : Délibération de la délégation de maîtrise d'ouvrage au Département Avril 2021 : Lancement de la consultation des études thermiques Octobre 2021 : Présentation des études thermiques aux élus Novembre 2021 : Lancement du concours Avril 2022 : Présentation du rendu intermédiaire des diagnostics écologiques et paysagers Juin 2022 : Résultats du concours	

11c. Maîtriser l'impact environnemental de l'ARENA

Gouvernance

Direction opérationnelle : DGAAT2D - DTF

Description

L'Arena Futuroscope a ouvert en avril 2022. Cette grande salle multifonctions aura une capacité de 6000 places et sera dédiée à la culture, au sport et au divertissement, à l'organisation de conventions et aux événements produits par le Futuroscope. Au moins 113 événements seront programmés chaque année. Le Poitiers Basket 86 y jouera tous ses matchs à domicile et le Parc du Futuroscope y proposera un show pour 45 dates durant la période estivale. L'Arena Futuroscope est au cœur de la candidature de la Vienne pour être centre de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La société FUTURARENA est co-contractante du marché de partenariat signé par le Département. Elle a pour mission de concevoir, construire et exploiter l'Arena Futuroscope sur une durée de 30 ans.

Les travaux seront notamment réalisés par 16 entreprises locales mobilisant un grand nombre d'emplois locaux et 10 000 heures minimum seront consacrées à l'insertion sociale.

Le projet intègre des enjeux environnementaux forts, puisqu'il est prévu un dépassement de la certification HQE avec en particulier 4 cibles très performantes : gestion de l'énergie, maintenance (pérennité des performances environnementales), confort acoustique et confort visuel.

Ainsi, il a été étudié sur le plan énergétique la possibilité de raccordement de l'Aréna sur le réseau de chaleur du Futuroscope, et l'optimisation des performances énergétiques avec un objectif de consommation de 75.90 kWh/ep par m²/an toutes sources confondues. De plus, des panneaux photovoltaïques ont été installés en toiture pour une production envisagée de 1 159 MWh/an, soit l'équivalent de consommation électrique de 644 habitants hors chauffage (soit 348 t de CO₂ économisées).

Au-delà, le projet prévoit une gestion performante de l'eau, grâce notamment à des réducteurs de pression, des systèmes hydro-économiques et la récupération d'eau de pluie, avec un objectif de consommation de 985 m³/an sur la base de 24 matchs du PB86 et 2 rencontres de niveau national ou international.

De plus, environ 7 000 m² d'espaces verts seront créés, 185 arbres seront plantés et le coefficient d'imperméabilité du site sera amélioré.

Enfin, la réutilisation à proximité des déblais en bord de route RD 910 doit permettre de limiter le transport des matières.



Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Aller au-delà de la certification HQE	-Consommations énergétiques de l'Aena en kWh par ep par m ² -Production d'électricité solaire en MWh -Consommation d'eau en m ³ -Nombre d'arbres plantés

Ressources dédiées

Le montage financier du projet a prévu un engagement du Département de la Vienne à hauteur de 20 M€, ainsi que le soutien de Grand Poitiers (5 M€) et de l'Etat (1 M€).

11d. Améliorer le suivi et la performance énergétique des bâtiments départementaux et des collèges



Les immobilisations du Département représentent **1/3 du bilan** de gaz à effet de serre du Département, soit **8 890 tonnes de CO2e**
L'énergie représente 9 % du bilan soit **1830 tonnes de CO2e**

Gouvernance

Schéma de référence : Plan Collèges

Instance de validation : Commission de l'Éducation, Collèges, Université et des Bâtiments

Direction opérationnelle : DGAJ2E -DE -DB en partenariat avec la DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

La maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments du Département répond à un enjeu d'exemplarité de la part de la collectivité. Il est important d'aller vers un modèle moins assujéti aux variations du cours du baril du pétrole, afin de stabiliser les dépenses dans le temps et de pouvoir les anticiper plus précisément.

Par ailleurs, pour répondre aux objectifs du décret tertiaire pour les bâtiments :

- le Département a l'obligation de réduire ses consommations énergétiques de 40 % d'ici 2030, ou d'atteindre un objectif absolu de consommation défini par décret dépendant de la nature du bâtiment à calculer,
- et de publier annuellement ses consommations depuis septembre 2021.

Se pose aussi la question de l'impact environnemental et de l'artificialisation des sols si la reconstruction sur site ne peut pas être réalisée. Respecter les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone dans les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments avec une réduction de 53% d'ici 2030 impliquerait de gros efforts de travaux de rénovation.

La loi (n°2020-105) du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie solidaire (loi AGECE) vient modifier le Code de l'environnement avec, notamment :

Article 59 : « La commande publique tient compte notamment de la performance environnementale des produits et en particulier de leur caractère biosourcé. » L'article L.228-4 du code de l'environnement a ainsi été modifié. Cet aspect concerne principalement les bâtiments.

Actions en cours ou en projet :

1. Améliorer le suivi

Dans le cadre du calcul du Bilan Carbone, et afin d'estimer l'impact écologique des bâtiments tertiaires et ERP (Entreprise Ressource Planning) du Département, des factures des consommations énergétiques des collèges ont été demandées aux services de gestion des collèges dans le but à plus long terme d'effectuer un suivi de ces consommations énergétiques à l'aide de l'interface @citron, de les optimiser et de les réduire autant que faire se peut. Dans la mesure où très peu de collèges ont communiqué leurs factures énergétiques, il serait préférable dans un premier temps d'accompagner uniquement les collèges volontaires dans cette démarche écoresponsable.

Des réflexions sur l'éclairage, le chauffage, la consommation en eau en partenariat avec l'Établissement Public Local d'Enseignement (EPL), l'alimentation et la biodiversité seraient également étudiées. Le Conseil Départemental des Jeunes, très engagé sur les questions environnementales pourrait être intégré à ces réflexions.

Cet accompagnement de la DE, avec l'appui de la DAEE, cible donc dans un 1er temps les collèges volontaires et implique d'avoir :

- Un suivi régulier et des actions de sensibilisation notamment pour les gestionnaires en charge de fournir les données et factures nécessaires au relevé des consommations énergétiques,
- Un unique interlocuteur référent sur ce projet à la DE (moyen non identifié),
- Une approche au cas par cas.

Cette opération pilotée sur le modèle de Zéro Gaspi pourrait s'étendre aux autres collèges si elle est un succès. Idéalement, cet accompagnement pourrait concerner un collège par intercommunalité.

2. Optimiser les consommations

Le raccordement des bâtiments sur le réseau de chaleur urbain est une opportunité saisie avec la ville de POITIERS pour raccorder le parc immobilier du Département à proximité du réseau de chaleur en cours de développement.

Développer des plantations d'arbres pour un apport de fraîcheur et d'ombre en période estivale aux locaux en rez de chaussée. Ces plantations seront réalisées avec des essences locales et de manière générale, conformément aux prescriptions techniques du Plan Arbres : étude de la faisabilité de plantation de haies et d'arbres. L'installation de haies en tant que brise soleil est expérimentée en 2021 à la MDSP de CIVRAY et des toitures végétalisées déjà installées à la BDV sont prévues à la DGAS et au collège Joséphine Baker.

L'engagement dans une démarche ISO 50001 (système de management de l'énergie) permettrait à la fois de donner un cadre aux actions de réduction des consommations énergétiques mais aussi de fournir des éléments de communication au Département, nécessitant au préalable la constitution d'un service Energie à la DB voire a minima le recrutement d'un technicien supérieur Génie thermique – maîtrise de l'énergie.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Analyse du parc immobilier du Département par des audits énergétiques et DPE	-Part des bâtiments en catégorie « passoire thermique » (classés F et G)
Maîtrise des consommations énergétiques : mise en œuvre d'une dynamique de rénovation cohérente avec l'objectif 2030 en atteignant une réduction de 30% des consommations énergétiques d'ici 2026	-Part des bâtiments équipés d'une gestion centralisée des consommations d'énergie -Nombre de collèges rénovés/nombre à rénover -Consommations énergétiques totales des collèges -Consommations énergétiques des bâtiments administratifs

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense

Actions nouvelles (2021 à 2025, approximation) :

Budget pour recruter à la DB un technicien supérieur GTh-MEner afin de réaliser l'accompagnement des collèges, le recensement de toutes les consommations des collèges et des bâtiments, ainsi que le calendrier des étapes du projet.

Modalités de financement (financeurs, recettes) :

Département, Etat (plan de relance)

Afin de valoriser les attendus en termes de réduction des consommations, il est nécessaire de raisonner en coûts évités : réduire la consommation d'un bâtiment permet d'éviter des dépenses annuelles proportionnelles pour le Département qui peuvent être conséquentes (à déterminer pour chaque projet)

Moyens humains dédiés : DE et DB (non identifié / attribué) et en partenariat avec la DAEE

Action 12. Lutter contre la précarité énergétique via le Schéma départemental de l'habitat



Logements à Haute Qualité Environnementale (HQE) à Vouneuil-sous-Biard



Schéma Départemental
de l'Habitat
2017-2022



12. Lutter contre la précarité énergétique via le Schéma Départemental de l'habitat (SDH)

Gouvernance

Schéma de référence :	Schéma Départemental de l'Habitat 2017/2022
Instance de validation :	Commission Habitat Logement
Direction opérationnelle :	DGAAT2D-MA2TH

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Dans la Vienne, plus de 36 000 logements sont potentiellement exposés à la précarité énergétique. Dès 2011, la mise en œuvre du programme Habiter Mieux a généré une mobilisation pour initier une politique volontariste de lutte contre la précarité énergétique. Pour compléter cette dynamique engagée dès 2011, et lever, en dehors des secteurs d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de Programme d'Intérêt Général (PIG) territoriaux, les freins liés aux coûts de l'assistance à maîtrise d'ouvrage obligatoire, l'un des enjeux principaux du PIG a été la mise place de moyens adaptés pour la prise en charge des frais d'études et de dossiers qui deviennent gratuits pour les particuliers. Cette politique a porté ses fruits puisqu'elle a permis un développement massif des travaux de rénovation thermique des logements.

Actions déjà menées :

Cette démarche est actuellement en cours, le périmètre du PIG concerne la totalité du territoire départemental hormis les communes couvertes par une opération contractuelle (OPAH, PIG thématiques territoriaux) et les territoires en transfert de compétence.

Actions en cours ou en projet :

Reconduction du programme Habiter Mieux annuellement sur la période 2020/2022.

Depuis le 1/01/2020 le PIG intègre le montage des dossiers Autonomie (aides au maintien à domicile) en plus des dossiers Energie.

objectifs 2021 du PIG :

- 230 logements PO* Energie (PO = Propriétaire Occupant)
- 4 logements PO LHI/LTD

100 logements Autonomie, souvent financés également au titre de l'énergie.

* PO = Propriétaire occupant, LHI = Lutte contre l'Habitant Indigne, LTD : Logement Très Dégradé (terminologie de l'ANAH)

Objectifs pour 2026 et évaluation

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Indicateur(s) de suivi</u>
Financer les aides à la rénovation énergétique des particuliers	-200 logements Propriétaires Occupants /an -4 logements PO LHI/LTD/an
Générer avec les travaux de maîtrise énergétique un chiffre d'affaires de 2 M€ par an minimum pour les entreprises, étant précisé que le montant moyen des travaux réalisés par dossier PO Energie est de 15 000 €HT	-Chiffre d'affaires réalisé en € HT -Montant moyen des travaux en € HT

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense annuelle

Actions déjà menées (2019) : Aides aux travaux 228 k€ + ingénierie 250 K€

Actions nouvelles : Aides aux travaux 230k€ + ingénierie 250 K€

Recette : recette annuelle de l'ANAH de 180 K€

Moyens humains dédiés : 0.3 ETP

Calendrier

Poursuite du schéma de 2019 à 2022. Au-delà, probabilité d'un nouveau schéma reprenant les mêmes objectifs de 2022 à 2027

Action 13. Favoriser l'éco-mobilité pour les habitants et maîtriser l'impact environnemental des infrastructures de transport



Le secteur des transports est responsable de 25% des émissions de gaz à effet de la France. La diminution de ces émissions repose sur l'évitement du recours à la voiture individuelle, par l'incitation à l'utilisation d'autres modes de transport (transports en commun, vélo, co-voiturage,...). Le Département peut contribuer à ce changement de paradigme par l'accompagnement de ses publics cibles, en particulier dans le domaine du social, et dans l'exercice de ses compétences en matière de voirie (pistes cyclables) et de solidarité territoriale. Enfin, le Département peut limiter l'impact des infrastructures de transports qu'il gère, via par exemple les techniques alternatives de route durable.

- **13a.** Développer la route durable
- **13b.** Développer les itinéraires cyclables pour favoriser l'usage au quotidien du vélo
- **13c.** Développer l'éco-mobilité dans les politiques sociales

13a. Développer la route durable



La voirie émet chaque année 6 730 tonnes de CO₂e, soit 40 % du bilan carbone 1.4tCO₂e est émise par km de routes générées par le Département pour les matériaux nécessaires à leur entretien.

Gouvernance

Schéma de référence : Schéma routier

Instance de validation : Commission Routes et mobilités

Direction opérationnelle : DGAAT2D-DR

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Les constructeurs des infrastructures routières sont déjà engagés dans des adaptations de méthodes et dans des recherches et développements de produits routiers qui visent à faire baisser leurs impacts environnementaux. Ils ont signé la convention d'engagement volontaire en 2009 au niveau national et sa déclinaison départementale a été signée dans la Vienne en 2013. L'impact environnemental de la route doit être maîtrisé tout en diminuant les dépenses de construction et d'entretien du réseau.

Actions déjà menées :

Engagement volontaire : démarche nationale démarrée en 2009 par la Fédération Française des Travaux Publics et le Ministère de l'Environnement, déclinée et adoptée par le Département en 2013 sous forme d'une convention qui prévoit 2 bilans par an. Bien avant la signature de cette convention d'engagement volontaire, le Département a réalisé en 2009 sur la RD11 de Lussac à l'Isle-Jourdain son premier tronçon en enrobé tiède à titre expérimental.

De 2009 à 2019, les entreprises de travaux publics et le maître d'ouvrage (Département) ont fait évoluer techniques et produits pour répondre aux objectifs.

Les résultats sont : 66 % des enrobés sont en enrobés tièdes, les formules d'enrobés contiennent en moyenne 22% de réintroduction d'agrégats (fraisats d'enrobés) avec un taux minimum de 10% (la moyenne est de 19% au niveau national). Ces dernières années, les évolutions techniques permettent la réalisation d'enrobés semi-tièdes (en 2019, 14 000 tonnes) et d'enrobés froids.

D'autres techniques ont été utilisées comme les retraitements en place (10 chantiers en retraitement en place en liant hydraulique et 5 chantiers en retraitement en liant hydrocarboné). Dernière innovation technique testée à titre expérimental en 2019, un chantier avec 70% de réintroduction d'agrégats (fraisats) sur une centrale uniquement mobile. Aucun vieillissement prématuré ni de problème technique n'ont été constatés.

D'autres sources d'amélioration ont été réalisées au cours de ces 10 dernières années :

- Eco-conduite : 100 personnes formées sur 254 agents au total.
- Entretien des ouvrages d'art : prise en compte de la biodiversité dans les travaux d'entretien et d'investissement, ex : nichages des chiroptères préservés en lien avec la LPO et Vienne Nature, seuils des radiers et continuité écologique des cours d'eau définis avec les syndicats de rivière et la DDT.
- Matériel : en renouvellement, le matériel portatif thermique est remplacé par du matériel électrique, des véhicules thermiques ont été remplacés par des véhicules électriques achetés pour la ZAC de la Technopôle (véhicule utilitaire léger et fourgon). Consommation fuel : gestion économe du parc de matériel ; réduction de 23 à 16 élagueuses et 3 nouveaux véhicules de fauchage VSB en 10 ans, soit 15 000 litres de fuel en moins.
- Fauchage raisonné : passages moins nombreux et coupes plus hautes en prenant en compte la sécurité routière pour l'utilisateur (dégagement de visibilité aux carrefours, élagages plus espacés dans le temps et



Chantier routier à fort taux de recyclage en 2019 sur la RD61

broyage dont les broyats sont laissés sur place. Les VSB nécessitent deux fois moins de passages qu'un tracteur classique car ils entraînent deux groupes de fauchage/broyage.

- Biodiversité : 35 zones comprenant des espèces végétales protégées ont été identifiées et protégées pour éviter leur destruction (en lien avec Vienne Nature).
- Marchés : variantes autorisées qui ont permis la réalisation de chantiers de retraitement en place.
- Enduits superficiels : liants + gravillons : Il y a longtemps, les enduits étaient à l'abandon car les gravillons mettaient beaucoup de temps à accrocher au liant.
- Avec les liants à rupture rapide : le caillou est collé immédiatement. Cette technique nécessite d'adapter très précisément les dosages suivant si c'est une rampe, un virage etc... Le développement d'une technique avec réduction des gravillons et des liants à rupture rapide permet le réemploi des enduits. En terme carbone ces formules sont peu émissives car liant et gravillons sont froids. Il s'agit désormais du seul enduit employé dans les politiques d'entretien des chaussées. Les enrobés sont privilégiés sur les réseaux structurants, et les liants sont utilisés pour les réseaux secondaires si l'état de la réfection le permet.

Actions en cours ou en projet :

Continuer les actions déjà menées en amélioration continue en ce qui concerne les produits et techniques routières.

Compensation carbone : replanter les délaissés publics de routes (participe au Plan Arbres). Certaines collectivités et particuliers ont manifesté leur volonté de participer au Plan Arbres.

Sensibilisation à l'éco-conduite dont une étude de l'opportunité, de la faisabilité et recherche de financement pour l'éventuelle formation des agents non encore formés à l'éco-conduite (154).

Entretien : gestion des déchets le long des routes (tenue d'un registre des heures de travail, des volumes, du coût d'entrée en déchetterie, de traitement autre...), idem pour les déchets exceptionnels (manifestations, pneus...).

Veille technologique pour aller vers les techniques les moins pénalisantes pour l'environnement, et qui sont par la même occasion moins coûteuses financièrement.



Exemple de passage à faune

Essai de nouvelles techniques :

- ECF : Enrobés coulés à froid : il s'agit juste d'une couche superficielle utilisée pour étanchéfier et redonner de l'adhérence, qui ne nécessite pas de passage en centrale ni de chauffage
- Reprofilages en régie : enrobés froids : les formules ont évolué et sont devenues plus complexes pour ces techniques. L'évolution s'est faite vers le double enrobage :
 - double enrobage à froid
 - 1 fraction de granulométrie est traitée à chaud et une à froid
- Il y a cependant une limite d'utilisation : elle n'est pas adaptée au trafic poids lourd. C'est pour cela qu'elle est principalement utilisée sur le réseau secondaire.

Autre solution pour limiter le renouvellement de la chaussée :

- Développer des GPS spéciaux poids lourds dans le but d'adapter leurs itinéraires en évitant les petites routes de campagne. Un tel outil permettrait de freiner la dégradation des routes et donc leur fréquence d'entretien : pour que de telles solutions émergent, il faudrait que la réglementation évolue et que les collectivités puissent indiquer les routes à éviter pour les poids lourds.

Un éco-comparateur SEVE (Système d'Evaluation des Variantes Environnementales) a été développé en 2011 pour répondre à un des objectifs de la convention d'engagement volontaire de 2009. Il permet de comparer l'impact environnemental de solutions techniques sur la base de 4 indicateurs quantitatifs : consommation d'énergie, émission de gaz à effet de serre, tonne/kilomètre (rend compte de la préservation du réseau routier et de la réduction de la gêne à l'utilisateur), et la préservation de la ressource de granulats naturels. Il serait pertinent que le Département se saisisse de cet outil pouvant rendre compte par la même occasion des efforts réalisés et des gaz à effet de serre évités.

Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité.

Se former régulièrement aux nouvelles méthodes innovantes pour réduire l'impact de ce secteur sur l'environnement (CNFPT, colloques, etc).

Inclure le numérique dans les infrastructures dans le cadre d'expérimentations urbaines

Objectifs pour 2026 et évaluation

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Indicateur(s) de suivi</u>
Augmenter le taux de réutilisation des fraisats dans les formules d'enrobés en collaboration avec les entreprises de travaux publics	-Réutilisation de fraisats en % par rapport aux tonnes mises en oeuvre
Augmenter la quantité de chantiers réalisés en retraitement en place	-Nombre de chantiers avec retraitement hydraulique -Nombre de chantiers avec retraitement au liant hydrocarboné pour les surfaces
Réduire la consommation de carburants	-Consommation en carburant des véhicules gérés par la Direction des Routes
Passage d'une flotte de véhicule thermiques vers une flotte bas carbone, hybride et/ou électrique	-Nombre de véhicules bas carbone / flotte de VL gérée par la Direction des Routes
Replanter les délaissés de routes	Nombre de plants replantés sur les délaissés
Intégrer la contrainte environnementale aux marchés publics en obligeant les industriels à faire évaluer les travaux en termes d'impact carbone, en comparant les émissions GES évitées selon les différentes techniques utilisées	Proportion de volumes financiers des marchés incluant une clause environnementale/carbone par rapport à l'ensemble des marchés de l'activité Routes
Développer et optimiser le fauchage raisonné	-Proportion de voirie départementale en fauchage raisonné
Éviter la pollution diffuse par les déchets des bords de route et les déchets occasionnels (manifestations) ; campagnes de sensibilisation	-Réalisation d'une campagne de sensibilisation des usagers sur les déchets de bord de route

Ressources dédiées

Les moyens humains et financiers sont mobilisés au sein de la politique routière.

13b. Développer les itinéraires cyclables pour favoriser l'usage au quotidien du vélo

Gouvernance

Schéma de référence :	Schéma départemental de la randonnée "Vienne à vélo et rando"
Instance de validation :	Commission Climat et Développement Durable en partenariat avec la Commission Routes et mobilité
Direction opérationnelle :	DGAAT2D-DAEE en partenariat avec la Direction des routes

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Le vélo est un élément important de l'éco mobilité, en ville comme en zone rurale. Ce mode de déplacement grandissant doit-être accompagné d'une infrastructure sécurisée.

La loi LAURE (loi sur l'air et pour l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996) prévoit la mise en place d'itinéraires cyclables en zones urbaines. Adoptée le 18 novembre 2019, la loi LOM (loi d'orientation des mobilités) étend cette approche aux zones interurbaines en prévoyant l'obligation d'évaluer le besoin d'aménagement cyclable à l'occasion des réalisations ou des rénovations de voiries hors agglomération.

Ainsi, le réseau de pistes cyclables doit être déployé à l'échelle départementale en cohérence avec les schémas locaux dédiés au vélo.

Actions déjà menées :

Le Département a recensé dans son schéma "Vienne à Vélo et Rando" l'ensemble des itinéraires. L'enjeu réside en la sécurisation des sections d'itinéraires par l'aménagement, en site propre, de pistes cyclables. Deux leviers sont possibles sur les compétences propres du Département. Par le foncier départemental composé du réseau routier départemental et du patrimoine d'anciennes voies ferrées (env. 100km). Plusieurs sections de grands itinéraires comme les liaisons EV3-EV6 et le V94 sont concernées par environ 52km d'anciennes voies SCNF. D'autres peuvent faire l'objet de transfert de gestion avec la SNCF pour enrichir l'offre actuelle. Les collectivités ont pris, pour certaines, la compétence mobilité en qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité. Dans ce contexte, elles élaborent leur propre plan vélo en déployant leurs réseaux de pistes cyclables. L'enjeu pour le Département est d'accompagner cette démarche dans un cadre fédérateur, d'accompagnement et de cohérence territoriale. Les deux projets de liaisons en cours, EV3/EV6 et V94, créeront des précédents au bénéfice de nouveaux projets. Au-delà du champ des pistes cyclables, des aménagements ponctuels comme des "chaussidou" pourront être installés sur des routes départementales comme entre Chauvigny et Valdivienne pour sécuriser la Scandibérique sur cette section de 8km.

Actions en cours ou en projet :

- En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs des territoires :

Veille des plans vélos des intercommunalités.

Accompagnement financier via Activ' avec incitation à la politique du Département en matière de mobilité et de développement de pistes cyclables.

Le Département réalisera en concertation avec les acteurs locaux un recensement global des itinéraires cyclables, à l'échelle du département et quel que soit le maître d'ouvrage public. Il sera accompagné d'un diagnostic technique, croisé avec les données disponibles sur les déplacements quotidiens (notamment via les SCOT). De plus, seront analysés les avantages et inconvénients selon les situations de pistes cyclables, sites propres et sécurisés, autres alternatives possibles (routes peu fréquentées et chemins par exemple)... Sera également étudié le cadre juridique.

A l'issue de ce diagnostic, seront déterminées des orientations puis des modalités d'actions éventuellement regroupées dans un plan de développement spécifique, pour :

- l'usage au quotidien de la pratique du vélo,
- la qualité de vie et l'attractivité des territoires,
- le développement de la culture vélo.

Le projet traitera notamment les questions suivantes :

- la continuité ou la connectivité des pistes cyclables existantes entre l'urbain et le rural,
- l'intégration des pistes cyclables dans le domaine routier départemental en entretien et en investissement,
- le financement des nouveaux projets sous maîtrise d'ouvrage des collectivités compétentes, en lien avec Activ' pour les intercommunalités,

- la sensibilisation des habitants pour encourager la pratique du vélo et sur les aspects de sécurité (port du casque notamment),
- la sensibilisation des employeurs pour mettre en place le forfait mobilité pour le domicile-travail.

L'ensemble des actions relatives au vélo seront par ailleurs structurées dans un plan vélo.

Ressources dédiées

Ressources budgétaires et humaines : à déterminer à l'issue du diagnostic

Calendrier

A déterminer à l'issue du diagnostic

13c. Développer l'eco-mobilité dans les politiques sociales



Les déplacements des assistants familiaux et des personnes en situation de handicap représentent respectivement 23 % chacun des émissions générées par les déplacements des agents.

Gouvernance

Schéma de référence : Schéma Unique des Solidarités

Instance de validation : Comité de pilotage Mobi'Vienne ; Commission Action Sociale, Enfance, Famille / Santé

Direction opérationnelle : DGAS - Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi / Direction de l'Enfance et de la Famille ; DGAAT2D – Direction des Routes

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Trois actions :

- *Mobi'Vienne :*

La mobilité en milieu rural constitue un frein au retour à l'emploi. Parallèlement, les habitudes d'autosolisme pèsent sur le climat. La Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi a souhaité coordonner les acteurs de la mobilité dans les territoires ruraux dans le but de proposer des solutions de mobilité à ces publics, dont certaines répondent aux enjeux du développement durable. Pour ce faire, le Département a contractualisé avec un partenaire chargé d'expérimenter une plateforme de mobilité, d'animer une équipe de conseillers en mobilité en milieu rural et d'accompagner les acteurs des territoires dans la concrétisation de solutions locales de mobilité.

- *Optimiser et réduire les déplacements des assistants familiaux :*

La Direction de l'Enfance et de la Famille à travers sa politique d'Aide Sociale à l'Enfance accompagne les familles et assure selon le besoin, une prise en charge partielle ou totale des mineurs (soit 1200 enfants). Elle réfléchit à optimiser et minimiser les déplacements des assistants familiaux dans un souci d'économie, de bien-être et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, malgré une baisse constante du nombre d'assistants familiaux, les déplacements des enfants pris en charge ne cessent d'augmenter et représentent donc un coût supplémentaire pour le Département. En 2019, 2 750 000 kilomètres ont été parcourus par les assistants familiaux. Ceux-ci n'ont pas la maîtrise de leurs déplacements qui dépendent notamment de la fréquence des droits de visite fixés par les juges et de l'éloignement des familles. Le nombre d'assistants familiaux étant en baisse depuis plusieurs années, ceci dégrade de ce fait la couverture du département et se traduit par des trajets plus importants en fonction du lieu d'habitation des parents.

Une réflexion en interne à la DGAS est en cours permettant de comprendre les habitudes de déplacement et les réduire, autant que faire se peut, tout en maintenant les services apportés aux enfants et en visant à redynamiser la profession.

- Réduire les émissions des déplacements des élèves en situation de handicap

Les élèves et les étudiants en situation de handicap, domiciliés dans la Vienne, peuvent bénéficier d'une prise en charge des frais de transport afin de recevoir les prestations éducatives adaptées à leur situation et cela quel que soit leur statut (interne, demi-pensionnaire ou externe). Les frais de déplacement domicile/établissement scolaire peuvent être pris en charge par le Département. 4 types de prise en charge sont possibles mais non cumulables :

- Remboursement du titre de transport en commun pour l'élève ou l'étudiant et accompagnateur si nécessaire
- Indemnisation des frais kilométriques pour le transport effectué par la famille
- Transport collectif adapté organisé par le Département de la Vienne
- Remboursement des frais de transport hors véhicule personnel (situation exceptionnelle envisageable uniquement si aucune des options précédentes ne peut être mise en oeuvre)

Actions déjà menées :

Créée en 2018, la plateforme Mobi'Vienne intervient sur deux axes distincts : le déploiement d'une offre de conseil en mobilité en milieu rural d'une part et un service d'ingénierie au développement de la mobilité inclusive en milieu rural d'autre part. En 2020, 143 personnes ont bénéficié d'un bilan de compétences en mobilité et 75 personnes ont participé à un atelier collectif (résultats impactés par les deux confinements). Parallèlement, Mobi'Vienne a participé à une réflexion autour de la création d'une auto-école sociale itinérante dans le Sud Vienne. La poursuite de la réflexion sur le co-voiturage a été temporairement mise entre parenthèses du fait de la crise sanitaire. Par ailleurs, la Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi, en proximité avec les acteurs de la mobilité du Département a contribué à la conversion d'une flotte de scooters thermiques vers de l'électrique, sur le territoire des Roche-Prémarie – Andillé.

Actions en cours ou en projet :

Mobi Vienne :

Intégrer une approche Développement Durable dans le dispositif Mobi Vienne :

- Développer la prescription des bilans de conseil en mobilité pour inciter les bénéficiaires du RSA en intégrant une incitation au développement de l'intermodalité
- Développer les ateliers : « Découvrir l'offre de services en mobilité »
- Poursuivre la réflexion autour d'un dispositif de covoiturage en milieu rural
- Poursuivre la réflexion autour d'un projet d'auto-école sociale itinérante dans le Sud Vienne
- Développer la location solidaire en étudiant les possibilités de développement des parcs de véhicules électriques des acteurs locaux de la mobilité
- Structurer les bases d'un observatoire des mobilités (flux, besoins, freins, potentiels, etc).

Assistants Familiaux :

- Etudier, analyser et optimiser les déplacements des assistants familiaux en les associant au projet afin d'identifier avec eux des solutions opérationnelles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, par exemple :
 - une sensibilisation lors des réunions entre assistants familiaux pour cibler davantage leurs besoins et potentielles mesures répondant à des critères d'efficacité et de faisabilité. Ce temps d'échange favoriserait les partages d'expérience, la mutualisation de déplacements (co-voiturage), des animations dédiées ;
 - des actions pédagogiques et ludiques associant assistants familiaux et enfants, éventuellement élargies à l'ensemble des dimensions environnementales du quotidien, de type "défi famille éco-responsable" ou la sensibilisation à l'environnement par l'organisation de visites d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- La mise en place d'outils facilitateurs ou incitatifs (conseil en éco-mobilité, réorganisation pour optimiser / mutualiser certains déplacements, formation à l'éco-conduite, accompagner et faciliter l'accès à des vélos électriques ou véhicules alternatifs...).
- Les déplacements en taxi (non pris en compte dans le bilan carbone) pourraient être un autre levier pour réduire l'empreinte carbone des déplacements des assistants familiaux. En effet, les chauffeurs de taxis ont l'habitude de covoiturer plusieurs enfants pour les emmener à l'école. En revanche, ils facturent individuellement les trajets au Département qui ne perçoit donc pas l'externalité positive et financière de ce covoiturage. Il conviendrait de proposer dans le prochain cahier des charges avec la compagnie de taxi une dimension environnementale avec d'une part un encouragement aux pratiques du covoiturage quand c'est possible et, d'autre part, l'utilisation d'un véhicule bas carbone.

Elèves en situation de handicap (ESH) :

2 840 000 kilomètres étaient parcourus en 2019 pour le déplacement des élèves et étudiants en situation de handicap qui représentaient 23 % des émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements professionnels du Département.

Lors du prochain renouvellement du marché actuellement passé avec Titifloris, en 2024, chargé de proposer un transport collectif aux élèves handicapés (165 véhicules de 5 à 7 places), la DAEE pourra accompagner la Direction des Routes dans l'élaboration des critères du cahier des charges en renforçant les critères environnementaux dont par exemple une obligation de proposer des véhicules bas carbone, dans la mesure du possible.

Objectifs pour 2026 et évaluation

<u>Objectifs opérationnels- Mobi Vienne</u>	<u>Suivi et Evaluation</u>
200 Bilans de compétence en mobilité par an	Nombre de BCM par an
Réunir 100 personnes en ateliers par an	- Nombre de personnes en ateliers par an - Nombre d'ateliers réalisés
<u>Objectifs opérationnels- Assistants familiaux</u>	<u>Suivi et Evaluation</u>
Mutualisation et coordination des déplacements des assistants familiaux	-Nombre de réunions de coordination inter-assistants avec une sensibilisation à l'écomobilité -Kilomètres parcourus par les assistants familiaux
Utilisation de véhicules bas carbone par les prestataires de transport (compagnies de taxi)	-Taux de véhicules bas carbone chez les prestataires
<u>Objectifs opérationnels – ESH</u>	<u>Suivi et Evaluation</u>
Utilisation de véhicules bas carbone par les prestataires de transport (compagnies de taxi)	-Taux de véhicules bas carbone chez les prestataires

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense : En 2021 le budget alloué au partenaire en charge de l'animation du dispositif Mobi Vienne s'élève à 204 000 € par an dont 102 000€ financés par le fond social européen sous réserve d'éligibilité aux critères de la programmation FSE+ 2021-2027.

Moyens humains dédiés : l'équipe Mobi'Vienne est composée de 3 conseillers mobilité et d'une coordinatrice. Au sein de la DIRE, un demi-poste est consacré à la coordination de la mobilité pour l'ensemble de ses dispositifs, en milieu rural comme en milieu urbain (hors Mobi'Vienne).

Des moyens humains pour accompagner les assistants familiaux vers une mobilité durable en s'adaptant à leurs besoins pourraient être sollicités dans le cadre du programme WEMOOVE proposé par Total en partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique, Sociale et Solidaire par le biais d'une plateforme en ligne. Un agent en demi-poste pourrait profiter de l'expertise des partenaires de Mobi'Vienne et du Département spécialisés dans le transport solidaire pour organiser la mutualisation des déplacements sous forme de transports solidaires.

Calendrier de l'opération Mobi Vienne

- **2021** : 204 000€ en 2021 et 2022 sous réserves de reconduction du marché en 2022.

Axe 4 : Diminuer l'impact environnemental de notre fonctionnement interne



Carbone maîtrisé

Eco-responsable

Mieux connaître pour mieux protéger

Action 14. Renforcer l'évolution vers une consommation durable

La commande publique est un levier indispensable pour soutenir l'évolution environnementale des productions de biens et de services. De plus, le Département, à l'instar des autres collectivités, se doit d'être exemplaire dans l'atteinte des objectifs environnementaux et dans la bonne gestion des crédits publics.

- **14a** Réduire, trier et valoriser les déchets produits par les services administratifs du Département
- **14b** Développer une politique d'achat éco-responsable généralisée
- **14c** Renforcer l'approche éco-responsable de la politique de restauration interne
- **14d.** Améliorer les consommations liées au fonctionnement des bâtiments



Gourdes personnelles distribuées aux agents en interne pour remplacer les gobelets en plastique

14a. Réduire, trier et valoriser les déchets produits par les services administratifs du Département

Gouvernance

Instance de validation : Commission des Ressources Humaines et des Moyens Généraux

Direction opérationnelle : DGAFMN- DAG - MCP

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 souligne le rôle exemplaire que doivent avoir les collectivités publiques dans la réduction, le tri et la valorisation des déchets. Les collectivités ont un rôle majeur à jouer, tant auprès de leurs services et des établissements dont elles ont la responsabilité que des habitants ou des entreprises présentes sur leur territoire. L'objectif est de favoriser la prise de conscience, de sensibiliser et d'essaimer les bonnes pratiques permettant de diminuer les déchets au sein des propres services du Département et des établissements dont il a la responsabilité pour être exemplaire en la matière.

- La loi (n°2020-105) du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie solidaire (loi AGEC) vient modifier le Code de la commande publique avec, notamment :

- Article 55 : 3 obligations à compter du 1er janvier 2021 :

1- Réduire la consommation de plastiques à usage unique

2- Réduire la production des déchets

3- Privilégier les biens issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées

- "en prévoyant des clauses et des critères utiles dans les cahiers des charges".

- Article 58 : A compter du 1er janvier 2021, et sauf exception, les biens acquis annuellement sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées.

Cette obligation va notamment concerner, dès aujourd'hui, les achats de mobilier, de téléphonie, d'appareils ménagers, d'imprimés et livres, de vêtements de travail, vaisselle pour les restaurants dès lors qu'un marché sera lancé.

Actions déjà menées :

La Direction des Affaires Générales gère plusieurs marchés donnant lieu à une réflexion sur le tri, la réduction et le traitement des déchets :

Marché d'entretien des locaux : marché mutualisé avec le SDIS86 et l'Agence des Territoires de la Vienne. Ce groupement représente plus de 80 sites où les prestataires retenus ont l'obligation d'utiliser 100% de produits écolabélisés et de mettre en place, en partenariat avec les services du Département, le tri sélectif et une sensibilisation des agents aux bonnes pratiques. Une obligation de gestion raisonnable de l'énergie leur est également imposée. Sur chaque site, ont également été installés des distributeurs de consommables papier hygiénique et essuie mains en feuille à feuille, évitant le gaspillage inhérent aux rouleaux, ainsi que du savon « mousse » à la place du savon liquide pour une utilisation en produit limitée.

Marché de location de fontaines à eau sur réseau : en 2020, toutes les fontaines à bonbonnes plastiques ont été remplacées par des fontaines à eau sur réseau, équipées d'un système de filtration respectueux de l'environnement (rechargeable et recyclable pour limiter les déchets plastiques) et les gobelets plastiques ont été remplacés par des gobelets en cartons. Pour aller plus loin dans la démarche, chaque agent a reçu une gourde réutilisable et les gobelets jetables sont réservés aux seuls visiteurs.

Marché de mise à disposition de distributeurs de boissons chaudes : en 2020, sur tous les distributeurs, les touillettes en plastiques ont été remplacées par des touillettes en bois et les gobelets en plastiques par des gobelets en carton. Par ailleurs, une tarification dissuasive sur le principe du pollueur/payeur a été mise en place afin d'inciter les agents à utiliser un mug. En 2016, tous les agents en résidence administrative sur un site comprenant un distributeur de boisson chaude ont reçu un mug réutilisable et tout agent peut encore s'en procurer un sur simple demande.

Achat d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail : en 2021, contractualisation avec des prestataires proposant le recyclage de ces produits. La mise en place de ces marchés, en lien avec la Direction des Routes, est en cours.

Par ailleurs :

Taxe CITEO : chaque année le tonnage d'impression réalisé par le Département est déclaré avec réflexion en cours sur les points donnant lieu à malus environnemental et ceux donnant lieu à bonus (notamment l'application du Triman de recyclage sur toutes les impressions). Depuis le 1er janvier 2019, utilisation d'un nouveau module du logiciel de gestion informatique des marchés d'impression permettant d'avoir une étude plus pointilleuse des matières/produits utilisés en interrogeant les imprimeurs dès la remise de leur offre, sur :

- le type de papier utilisé (labélisé ou non),
- les matières nocives (encre, vernis, colle, ...) utilisées,
- ou encore le kilométrage parcouru par le papier.

Depuis plusieurs années, la Direction des Affaires Générales a contractualisé avec SUEZ pour la valorisation des déchets papier et carton de la DGAS, la BDV et des Archives. Ils sont stockés dans une benne située à la DGAS, récupérés une fois par mois, mis en balle à ITEUIL et transformés en boîtes à œufs en Alsace.

Tri sélectif : mise en place du tri sélectif et sensibilisation des agents aux bonnes pratiques débutées fin 2019 sur les 57 sites où la DAG est en charge de l'entretien des locaux et se poursuit en 2020 et 2021 pour devenir un geste habituel.

Les matériels informatiques sont réemployés dans le cadre du partenariat avec « Les Ateliers du bocage » de manière à allonger leur cycle de vie au maximum.

Actions en cours ou en projet :

Un important travail de sensibilisation de communication et d'accompagnement interne doit être réalisé sur les bonnes pratiques afin que l'ensemble des agents comprennent, prennent conscience, soient partie prenante, des enjeux et fassent évoluer leurs pratiques au quotidien. La multiplication des canaux de communication sera indispensable pour atteindre les publics cibles (affichage, mail, portail agents etc.).

La Direction des Affaires Générales pourra être appuyée et accompagnée pour proposer des actions pertinentes et efficaces sur la question de la réduction des déchets, dans le cadre d'un renfort en interne, d'un stagiaire ou d'un agent en service civique. Une réflexion pourrait être menée de manière partenariale avec le SDIS 86 qui s'inscrit dans la même démarche.

Pour mener à bien ces différentes actions, la DAG mène d'ores et déjà un travail d'accompagnement des agents en les dotant de toutes les fournitures nécessaires pour atteindre les objectifs (poubelles de tri, carafe et verres réutilisables pour les réunions, mugs pour l'utilisation des machines à café, gobelets type Ecocups, etc ...).

Enfin, un groupe de travail, avec des référents dans chaque direction, pourrait être constitué spécifiquement pour étudier les axes de progrès sur la réduction de consommation de papier.

L'entreprise CITEO pourrait être mise à contribution afin de mener des actions de sensibilisation.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Proposer des mugs/gourdes réutilisables pour les distributeurs (eau/boissons chaudes) aux collaborateurs et à tous les nouveaux arrivants.	-Quantité de gobelets jetables achetés (fontaine à eau) par an -Quantité de gobelets jetables utilisés (distributeurs) par an
Mettre en place des fontaines à eau et des distributeurs de boissons chaudes n'utilisant pas de plastique	-% de fontaines en réseau/fontaines totales
Privilégier l'achat de fournitures de bureau réutilisables et/ou en matière recyclable ou recyclée	-Volume financier des fournitures réutilisables et/ou en matière recyclable ou recyclée/ fournitures totales

Former des collaborateurs du service achat aux achats écoresponsables : connaissance des produits, des certifications, etc.	-Nombre de personnes formées
Augmenter le % de produits avec écolabels parmi les achats de produits	-% de produits avec écolabel
Inscrire des clauses d'achat responsables dans les cahiers des charges des différents services	-Proportion des marchés intégrant des clauses environnementales
Calendrier	
<p>2021 : Relance du marché d'impression, en lien avec la Direction de la Communication.</p> <p>Fin 2021/début 2022 : relance du marché de mobilier avec prise en compte de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie solidaire et plus particulièrement son décret d'application du 10 mars 2021 qui fixe la liste et les taux des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées que les collectivités territoriales doivent acquérir depuis le 1^{er} janvier 2021.</p>	

14b Développer une politique d'achat éco-responsable généralisée

Gouvernance

Instance de validation : Commission des Ressources Humaines et des Moyens Généraux
Direction opérationnelle : DGAFMN-DAG et MCP

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Les objectifs de cette action sont d'augmenter la prise en compte du développement durable dans la commande publique dans un souci d'exemplarité et d'efficacité de l'action publique. Il s'agit de limiter les émissions de gaz à effet de serre générées pour la production de biens et de services consommés par le Département et d'inciter les prestataires missionnés par le Département à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre.

La loi Climat et Résiliences n°2021-1104 du 22 août 2021 a rendu obligatoire un critère environnemental dans la sélection des offres issues de la commande publique, ainsi que le respect de conditions dans l'exécution des contrats.

Actions déjà menées :

Une réflexion en amont du lancement des marchés sur l'intégration de critères environnementaux doit se généraliser dans les services, à l'image du travail fait par la Direction des Affaires Générales pour les marchés dont ils ont la responsabilité :

Par exemple pour l'achat de fournitures de bureau, papiers et services d'impression : Achat systématique de papier du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) et le Forest Stewardship Council (FSC) pour le fonctionnement quotidien des services. Afin de maîtriser son budget mais aussi de réduire son empreinte environnementale, le Département s'impose d'imprimer au plus juste, c'est-à-dire de privilégier les tirages selon les besoins et de réduire le gaspillage. Mise en place sur le site de commande en ligne des fournitures de bureau d'une alternative de produits répondant à des considérations environnementales en substitution des produits dits « classiques ».

Achat de mobilier : prise en compte du cycle de vie des produits en achetant du mobilier entièrement démontable afin de faciliter le traitement des déchets. Aujourd'hui, le mobilier acheté par le Département est fabriqué en France et le mobilier usagé est confié à l'éco-organisme VALDELIA ou déposé chez Emmaüs pour une seconde vie.

Matériel informatique : renouvellement des équipements par du matériel plus performant sur le plan énergétique. Poursuite de la virtualisation des serveurs du Département ; chaque serveur physique remplacé par une machine virtuelle permet de diviser par 20 la consommation d'énergie électrique. En 2019, étude d'une solution permettant d'éteindre les ordinateurs de bureau la nuit et le week-end.

Des clauses environnementales ont néanmoins été intégrées sur certains marchés dont les routes, la construction du collège Joséphine Baker et l'Arena Futuroscope. Au Futuroscope, à titre d'exemple, un critère de 40 % de recyclage a été retenu dans le remplacement des bancs du théâtre alphanumérique. Ces critères environnementaux ne doivent plus seulement être l'apanage de certaines initiatives spontanées mais être intégrés à une véritable politique d'achats responsable contraignante.

De manière générale, ce sont les agents qui soumettent des propositions, qui sont très souvent acceptées et suivies. Ce type de démarche est félicité et encouragé par la Direction.

De son côté, la DAG a spontanément intégré la dimension environnementale dans ses marchés depuis plusieurs années. Le choix de produits éco-certifiés est rendu plus systématique. Une attention est également donnée à la gestion économe de l'énergie et de l'eau. 100 % du papier du marché d'impression provient de forêts gérées durablement ou de matières recyclées. L'emploi de mobilier modulable a permis de favoriser la longévité du matériel et son réemploi ainsi qu'à réduire son stockage. Une fiche annuelle détaille les efforts réalisés par la DAG en matière d'environnement dans sa mission d'achat.

Actions en cours ou en projet :

Il est proposé un travail de formation et de sensibilisation des responsables de marchés publics sur l'intégration de critères environnementaux et sur la notion de coût global dans le cadre du réseau de compétences porté par la Mission de la Commande Publique. Cet accompagnement pourrait également être réalisé par une prestation de formation via le CNFPT.

La recherche d'éco-labels est en réflexion pour les encres d'impressions en développant parallèlement une politique fournisseur plus contraignante.

L'adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER) bien qu'actuellement non obligatoire pour notre collectivité, déterminerait les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés, ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en oeuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Ce schéma contribuerait également à la promotion d'une économie circulaire.

La lutte contre le gaspillage alimentaire et le recours à un approvisionnement local et diversifié dans la restauration collective est actuellement à l'étude par la DAG et dépendra du nouveau prestataire choisi.

Politique de tri sélectif dans les bureaux : besoin d'un état des lieux pour définir par site/direction ce qui a été mis en place ou les éléments manquants.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels :	Indicateur(s) de suivi
Réduire la consommation de papier et privilégier l'achat de papier recyclé	-Nombre de tonnes de papier acheté -% de papier recyclé
Poursuivre l'achat de véhicules d'occasion pour répondre aux obligations de la loi LOM	- % du volume financier sur ce segment d'achat
Diminuer la fréquence de renouvellement des équipements IT (DTN)	-Durée d'immobilisation des équipements (suivi IT)

Calendrier

2021 -2022

14c Renforcer l'approche éco-responsable de la politique de restauration interne

Gouvernance

Direction opérationnelle : DGA FMN - DAG

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Le Département se doit d'être exemplaire sur les politiques qu'il mène auprès des différents acteurs du territoire. Il gère en propre (via un marché de prestations mais également avec du personnel en régie) deux restaurants collectifs représentant environ 240 repas/jour. Il intègre dans son marché des critères favorisant une alimentation durable et de qualité, en alliant soutien à l'agriculture locale et respect de l'environnement. Il travaille donc en partenariat avec son prestataire et les représentants des usagers des restaurants dans un dispositif d'amélioration continue du service rendu aux convives.

Actions déjà menées :

Le marché actuel intègre déjà des critères pour favoriser une alimentation durable et de qualité, avec notamment une part de produits issus de circuits courts de 30 % et une forte saisonnalité des fruits et légumes, l'obligation de proposer un poisson ou un plat végétarien par jour. Par ailleurs, des animations pour faire découvrir les produits locaux sont organisées (Laitages des Prairies de la Gartempe, Truite de Chauvigny (Talbat), Miel de Saint-Sauvant...).

Actions en cours ou en projet :

Le marché a été renouvelé en 2021. La Direction des Affaires Générales souhaite aller plus loin dans les bonnes pratiques précitées et notamment avec une attention particulière portée sur les efforts du prestataire sélectionné en termes de lutte contre le gaspillage alimentaire (notamment par l'étude du don des restes alimentaires via un partenariat avec une association), la valorisation des déchets, le fait maison et l'approvisionnement local des denrées alimentaires.

Une attention particulière sera portée sur le suivi des critères, pour valoriser et communiquer sur la démarche environnementale menée au sein des restaurants administratifs, et ce dans un objectif de fidélisation des convives.

Des animations spécifiques (présence des producteurs, marché de producteurs, et tout évènement valorisant les actions du Département) seront mises en place afin de rendre plus attractifs ces deux restaurants.

Une communication et sensibilisation des agents sur les démarches en cours dans la restauration collective et les bons gestes en matière d'alimentation seraient pertinentes.

Objectifs pour 2026 et évaluation

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Indicateur(s) de suivi</u>
Performance des approvisionnements du titulaire du marché de restauration	-% des approvisionnements locaux ou en circuits courts

Calendrier

2021 : relance du marché de restauration collective pour les deux restaurants administratifs avec comme axes directeurs la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'approvisionnement local

14d. Améliorer les consommations liées au fonctionnement des bâtiments

Gouvernance

Instance de validation : Commission de l'Éducation, Collèges, Université, Bâtiments

Direction opérationnelle : DGAJ2E-DB en lien avec la DAEE

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

La réduction des consommations énergétiques des bâtiments du Département est imposée par le Décret tertiaire des bâtiments. Au-delà de la composante structurelle et du besoin de rénovation de certains bâtiments, les usages influencent grandement les consommations finales. Il semblerait que certaines pratiques, non quantifiées, soient parfois observées dans le fonctionnement des bâtiments et génèrent des consommations énergétiques et électriques excessives ou inutiles :

▪ **Chauffage et climatisation :**

En hiver des fenêtres sont ouvertes lorsqu'il fait trop chaud dans les locaux, au lieu de réguler la distribution de chaleur du local, et de même en été des fenêtres sont maintenues ouvertes, alors qu'il fait 40° C voire plus sur les façades et que les bâtiments ne disposent pas de ventilation mécanique. La modulation individuelle des chauffages et des climatisations est parfois réglée sur des niveaux de consommation supérieurs aux recommandations.

▪ **Eclairage :**

Des bureaux restent éclairés toute la journée en hiver, voire en été avec le store baissé. Les lumières des bureaux ne sont pas toujours éteintes lors d'absence ponctuelle (réunion, déjeuner, ...) et celles des espaces collectifs et de circulation restent parfois allumées.

▪ **Informatique :**

Les ordinateurs de poste de travail administratif restent dans certains bureaux sous tension même la nuit.

Actions en cours ou en projet :

Des démarches d'analyse et de réduction des consommations seront menées sur les bâtiments les plus énergivores. Au-delà des simples analyses techniques, il est nécessaire de se baser sur le ressenti des agents pour comprendre les pratiques et identifier ensemble des solutions techniques et organisationnelles satisfaisantes. Tout comme les transformations techniques nécessaires, les pratiques doivent prendre en compte la notion d'adaptation au changement climatique.

Elles comprendront les points suivants :

- La réalisation d'études thermiques par des prestataires spécialisés sur les sites énergivores, notamment des diagnostics par caméra thermique.
- Une enquête (qui peut être non exhaustive) sur le ressenti des agents et leur utilisation des bâtiments.
- Des propositions de solution à mettre en place pour améliorer le confort thermique tout en limitant les consommations d'énergie.

Pour animer la démarche et pérenniser les bonnes pratiques, le Département pourra concevoir des notices d'utilisation des bâtiments et sensibiliser les agents, notamment via le portail agents et organiser des animations sur le terrain. On estime qu'une démarche d'écogestes permet en moyenne d'économiser 10% de la consommation d'énergie.

Dans le cadre des achats responsables, privilégier le matériel informatique le plus sobre possible permettra aussi des réductions de la consommation.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Mener des démarches de réduction des consommations énergétiques co-construites avec les agents concernés sur au moins 3 bâtiments représentant au total au moins 300 agents départementaux d'ici 2025	-Nombre de bâtiments concernés -Nombre d'agents concernés -Quantité totale d'énergie économisée

Ressources dédiées**Modalités de financement (financeurs, recettes,...)**

A déterminer ultérieurement au vu du programme et des opportunités de financement

Moyens actuellement dédiés : Ingénieurs et techniciens de la DB

Calendrier

2022 : élaboration d'un calendrier pour la période 2022-2026 au vu de ces retours d'expérience ainsi que de celui du collègue Joséphine Baker.

Action 15. Inciter et faciliter les pratiques éco-responsables des agents



La réduction de l'impact du Département en environnement repose également sur l'adhésion et la participation des agents à un effort collectif. Ceci implique que les solutions techniques soient co-construites avec eux pour s'assurer de leur faisabilité, et une information adaptée pour que chacun en ait connaissance. La question des déplacements des agents est un enjeu fort en termes d'émissions de gaz à effet de serre, qu'il s'agisse des déplacements domicile-travail ou professionnels. Le Département souhaite que l'incitation en interne à l'éco-mobilité soit largement renforcée.

- **15a** Décarboner et optimiser les déplacements des agents du Département
- **15b** Recourir à des solutions numériques éco-responsables
- **15c** Informer régulièrement en interne sur les actions menées et les enjeux pour l'environnement

15a. Décarboner et optimiser les déplacements des agents



Les déplacements professionnels et domicile –travail des agents du Département représentent 16 % du bilan carbone, soit 4 272 tCO2e

Gouvernance

Schéma : Plan de déplacement

Instance de validation : Commission des Finances

Direction opérationnelle : DRRH et DAG, en lien avec la Direction des routes, la DS et la DGAS

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

Le déplacement des agents est indispensable pour mener les missions du Département, mais génère des émissions de gaz à effet de serre, qu'il convient de diminuer pour contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Les agents du Département travaillent sur 90 sites répartis sur le territoire de la Vienne et dont la majorité sont situés en territoires ruraux. Une première enquête en 2019 suivie des résultats d'une stagiaire de la DRRH ont permis de connaître en moyenne les habitudes de déplacements des agents de leur domicile à leur travail. Aujourd'hui la distance moyenne travail – domicile des agents est de 20,3 km sachant qu'environ 360 agents ont répondu sur les 1500 du Département et que la majorité vit à Poitiers et ses alentours.

De nouveaux amendements ont été votés par les députés en séance publique sur la loi Climat et Résiliences qui viennent accélérer le verdissement des flottes des collectivités :

→ Le taux d'achat de 30% de véhicules à faibles émissions qui est effectif depuis le 1er juillet 2021 a été rehaussé à 40 % en 2025 et 70% en 2030.

→ Les collectivités qui disposent d'un parc de plus de 20 véhicules devront former leurs utilisateurs à la réduction de leur impact sur l'environnement

En 2019, les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents s'élèvent à 4 260 tonnes de CO2 équivalent, soit 16% du Bilan Carbone® réalisé en 2020 par le département. Sans attendre, le Département a d'ores et déjà mis en œuvre un certain nombre d'actions pour :

- Limiter le recours aux véhicules pour les déplacements professionnels :

Forte incitation au covoiturage dans les déplacements professionnels (réunion, mission, formation) : Quelques exemples : incitation en participant notamment au challenge de la mobilité en septembre (DRRH), et en continuant à communiquer auprès des directeurs sur cette nécessité lors des réunions à l'Hôtel du Département ou lors des réunions « hors les murs ».

Concernant les déplacements professionnels, un guide des frais de déplacements et de l'utilisation des véhicules de service recommande le recours aux transports en commun sur les longs trajets car moins coûteux et accidentogènes. Pour ce faire, un marché a été établi avec la SNCF et chaque direction afin de faciliter la réservation des billets de train. Ce guide n'a pas caractère obligatoire, il s'agit seulement d'une très forte incitation. Un renforcement de la communication en faveur du transport en commun pourrait être envisagé.

Hôtel Du Département



Beaulieu



Arobase3



Salles équipées en visio-

Le recours à l'avion est extrêmement rare : seulement pour les déplacements institutionnels des élus et des accompagnants à l'étranger.

Diminution des déplacements avec la mise en place de salles équipées de vidéoconférence (HD, @3, DGAS) et installation de l'application Lifesize sur certains PC, système permettant la vidéoconférence individuelle (DTN).

Mise à disposition de 3 vélos électriques pour les déplacements à Poitiers (DGAS, MDS et Hôtel du Département).

- **Sensibiliser les agents à repenser leurs pratiques en matière de déplacement**

Le Département participe depuis 2018 au challenge de la mobilité. Organisé chaque année par l'ADEME et le Club de la Mobilité, son principe est de mobiliser un maximum de salariés pour que, durant la période de l'opération, ces derniers viennent au travail autrement que seul dans leur véhicule. 34 agents ont participé en 2018 et 2019.

De plus, en septembre 2019, une animation a été organisée, sur les sites de l'Hôtel du Département et de la DGAS. A cette occasion, les divers partenaires présents tels que Cap sur le Vélo, Vitalis, la SNCF TER, Lignes en Vienne et Grand Poitiers ont présenté les divers moyens de déplacements et notamment l'application de covoiturage gratuite, klaxit.

Enfin, conformément à la loi de financement de la sécurité sociale de 2009, le Département prend en charge 50% de l'abonnement aux transports en commun. 42 personnes en ont bénéficié en 2019 (16 pour le bus, 18 le train et 8 le vélo à assistance électrique).

Par ailleurs une animation a été organisée en juin 2021 afin pour sensibiliser les agents au vélo à assistance électrique. Une prise en charge d'un abonnement de 1 mois pour la location d'un VAE a été proposée ensuite aux agents intéressés afin qu'ils puissent expérimenter les trajets domicile-travail en VAE.

- **Mettre à disposition des espaces de coworking** : le Département de la Vienne met à disposition des bureaux libres et reliés au réseau informatique. Cette disposition matérielle évite les transports, permet un gain de temps et de pollution tout en participant à l'efficacité au travail. Développer davantage ces espaces de « coworking » permettrait à plus d'agents de continuer à éviter de se déplacer. Un état des lieux et diagnostic des tiers lieux sur le territoire est actuellement en cours pouvant à terme s'inscrire dans une nouvelle politique de déplacements favorisant les distances courtes, le télétravail et une nouvelle organisation du travail.

- **Diminuer les trajets domicile travail par le télétravail**

Suite à la loi "Sauvadet" en 2012, et après avis favorable du Comité Technique en 2014, le télétravail a été expérimenté avec 3 agents volontaires connaissant des difficultés de santé, avec un bilan favorable. Suite au décret d'application de février 2016, cette modalité a été ouverte à l'ensemble des agents dès lors que les activités exercées étaient éligibles, après avis favorable du Comité Technique en 2016 et délibération en février 2017. La crise sanitaire a permis d'expérimenter le télétravail à grande échelle. Suite au retour positif des agents, au projet rédigé par le groupe de travail sur le télétravail hors crise sanitaire, il a été donné la possibilité aux agents qui le souhaitent de télétravailler maximum 2 jours fixes par semaine (ou une option avec des jours flottants sur l'année). Le gain du télétravail en termes d'émissions est conséquent car il réduit largement les déplacements des agents. En revanche, il est aussi à nuancer en raison des autres augmentations générées (besoin de chauffage à la maison, éloignement du domicile, etc...). Pour cette raison, des instructions ont été précisées pour effectuer les bons gestes et éviter cet effet rebond.

- **Avoir une flotte de véhicules moins émettrice de gaz à effet de serre**

Expérimentation d'un véhicule électrique (en photo) dans la flotte en auto partage à l'Hôtel du Département.

Recours aux véhicules gazoil que lorsque cela est une nécessité absolue (motorisation essence dans la majorité des cas lors des renouvellements des véhicules de la flotte).

Etude de manière plus précise du renouvellement de la flotte en intégrant des véhicules électriques / Acquisition de nouveaux véhicules moins polluants.

La flotte totale de véhicules tout format du Département est d'environ 450 à 500 véhicules dont 75 mis à disposition pour les agents de la DAG et de la DGAS.



90% des véhicules ont été acquis auprès de l'UGAP selon un catalogue proposé. Les véhicules sont sélectionnés selon leur utilité, le besoin, les coûts de maintenance, le prix du carburant, etc.

Actions en cours ou en projet :

Il est proposé de renforcer et de quantifier cet objectif de limitation des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents au vu des résultats du Bilan Carbone® réalisé fin 2020.

- Poursuivre le renouvellement de la flotte de véhicules :

Une réflexion sera menée sur les choix de dépense des moyens budgétaires dédiés, au regard :

- de la durée d'utilisation des véhicules,
- de leur impact environnemental,
- du coût pour la collectivité selon une approche coût global (achat et/ou location, prise en compte des coûts d'entretien et de gestion...).

Jusqu'à maintenant la quantité de véhicules renouvelés a été privilégiée sur la qualité mais aujourd'hui la question d'un renouvellement de la flotte du Département par des véhicules bas carbone se pose. Acquérir un véhicule bas carbone coûte aujourd'hui entre deux et trois fois plus cher qu'un véhicule thermique. Depuis juin 2021 des véhicules hybrides ont été proposés sur le catalogue de l'UGAP. Cette alternative serait privilégiée pour les véhicules légers. Concernant le gros matériel, le Groupe Avril pourrait fournir un biocarburant à base de Colza ou de déchets nécessitant une adaptation des moteurs. Une étude est en cours à ce sujet, le bio carburant pouvant se faire soit par culture propre, soit par récupération de déchets. Par ailleurs, trois modèles de tracteurs au BIOGNV sont commercialisés depuis juillet 2021 par New Hollande. Une réflexion autour du biogaz pourrait être menée dans la mesure où une enquête de Grand Poitiers répertorie les installations pouvant être fournies en biogaz. La Région Nouvelle-Aquitaine finance par ailleurs les projets Biogaz/BIOGNV.

Un état des lieux de la flotte, par type de véhicules, âge, usage est impératif pour élaborer une stratégie de renouvellement bas carbone. L'orientation pour les véhicules légers vers l'électrique et les véhicules lourds vers le BioGNV semble le plus pertinent au vu des retours d'expérience d'autres collectivités. Un choix qu'il faut adapter aux besoins et selon l'accès aux infrastructures nécessaires. Un retour d'expérience de la centrale nucléaire à Civaux qui a passé sa flotte à l'électrique sera proposé à la Direction des Routes, la DAG ainsi qu'aux élus intéressés.

D'ores et déjà, la Direction des Affaires Générale a entrepris un important benchmark sur :

- le segment d'achat des véhicules électriques, les offres du marché et les opportunités financières afin d'en acquérir a minima un dans l'année,
- les bornes de recharges pour en installer au moins trois, à l'Hôtel du Département dans un premier temps afin de répondre à un besoin d'agents équipés à titre personnel d'un véhicule électrique.

- Repenser le déplacement des agents :

Il est proposé de renforcer et de quantifier cet objectif de limitation des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents au vu des résultats du Bilan Carbone® réalisé fin 2020.

En cohérence avec la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, cet objectif sera intégré dans le plan de déplacement, actuellement en cours d'élaboration, selon les orientations suivantes :

- Privilégier l'évitement et la réduction des déplacements (conférences téléphoniques et visio, optimisation des organisations de réunions, travail collaboratif numérique, échanges par SMS/MMS sur le terrain, ...)
- Inciter à l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture (auto-solisme en particulier) : vélo, transports en commun, co-voiturage...

Cette évolution implique un changement des habitudes des collaborateurs du Département. Il convient donc de construire le plan en concertation avec les agents, et de renforcer largement les actions de sensibilisation.

Une attention particulière sera portée sur la sensibilisation des agents et la prise en compte de leurs pratiques, afin de favoriser leur utilisation des véhicules alternatifs (voiture et vélos électriques notamment). Etendre la formation et la sensibilisation à l'éco-conduite à l'ensemble des agents du Département sera étudié. Organiser

des challenges / événements avec un suivi individualisé des consommations et/ou des tests d'écoconduite sur simulateur permettrait d'estimer le gain d'une telle action de sensibilisation. La Loi d'Orientation des Mobilités a mis en place un soutien financier aux déplacements bas carbone (vélo, covoiturage) des agents, payé par l'employeur. Pour la fonction publique, ce soutien est de 200€/an. Pousser au covoiturage par le biais de ce forfait nécessiterait de pouvoir prouver qu'il y a eu un déplacement partagé. Un travail pourrait être mené en partenariat avec Blablinales et les professionnels du covoiturage pour pallier à cet obstacle ainsi que l'accès à un site internet unique pour les mobilités douces. Des rappels seront réalisés en interne pour faire remonter les besoins et idées des agents en matière de déplacements, de transports et mobilité bas carbone.

Afin d'établir une stratégie visant à optimiser et décarboner les déplacements des agents, un groupe de travail Ecomobilité est piloté par la DAEE en lien avec la DRRH. La DGAS sera également partie prenante de ce groupe de travail avec l'objectif sur ce site de favoriser l'écomobilité notamment en identifiant des itinéraires sécurisés pour le vélo entre les sites proches sur lesquels les agents de la DGAS se déplacent régulièrement. Le groupe de travail étudiera en parallèle les autres alternatives de mobilité douce, les possibilités de mutualisation des véhicules, les besoins en matériel, en logistique sur le site. Cette première expérimentation à la DGAS a vocation à être répliquée pour les autres sites du Département.

D'autre part, une approche territoriale sera aussi appréhendée notamment à travers le projet de collège à Mirebeau afin de réfléchir à l'amont à l'accessibilité du site pour les vélos et piétons. Ce travail se fera en collaboration avec la Communauté de Communes du Haut Poitou.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Proposer un remboursement (partiel ou total) des titres de transport	Nombre d'agents bénéficiant de la prise en charge de 50 % du forfait de transport public
Renforcer la mise en place du télétravail : organisation de réunions, réalisation d'une charte de télétravail, sensibilisation des collaborateurs	-Nombre d'agents faisant du télétravail -Nombre d'espaces de coworking -% de collaborateurs en télétravail au moins une fois par semaine
Réaliser un Plan de Déplacement Administration (PDA)	-PDA Réalisé
Sensibiliser les agents du Département aux pratiques écoresponsables	-Nombre d'évènements et animations réalisées / an -Nombre d'agents ayant participé au Challenge de la mobilité -Nombre de kilomètres réalisés lors du Challenge de la mobilité
Verdissement de la flotte de véhicules thermiques de la Direction des Affaires Générales vers une flotte électrique	-Nombre de véhicules électriques ou bas carbone de la flotte de la DAG / Nombre total de véhicules de la flotte

Ressources dédiées

Nature et montant de la dépense

Evaluation du coût du plan de déplacement lors de son élaboration

Maintien à budget constant du renouvellement de la flotte de véhicules sur la durée du Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Budget DS à déterminer à partir de 2021 pour la mise en place d'évènementiels en lien avec Terre de Jeux 2024

Budget DAEE pour des actions de sensibilisation environnementale, inclus dans la fiche action 9 sur les évènementiels

Moyens humains dédiés : Equipes à moyens constants de la DRRH, DAG, DS, DAEE, DGAS

Calendrier

2021 : Elaboration du Plan de Déplacement, évènement interne et début de la mise en œuvre du plan de déplacement

2022 : Création du groupe de travail Ecomobilité

15b. Recourir à des solutions numériques éco-responsables

Gouvernance

Direction opérationnelle : DGAFMN-DTN

Description

Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

La DTN met en œuvre et propose aux usagers et utilisateurs du département des services numériques constitués d'un ensemble de logiciels, matériels, réseaux et infrastructures. L'intégralité des éléments mis en œuvre sont directement liés aux propriétés d'éco-responsabilités.

Actions déjà menées :

Imprimantes :

- Réduction des imprimantes personnelles pour généraliser les imprimantes en réseau (71 imprimantes personnelles, 148 copieurs multifonctions).
- Reconditionnement de 124 imprimantes sur 219 dans le cadre du renouvellement du parc en 2019.
- Moyenne d'une imprimante pour 6 utilisateurs.
- Affichage du coût / copie sur les imprimantes.
- Tableau de bords d'impressions.
- Apparition d'une nouvelle tarification d'impression, le format 6% couleur.
- Paramétrage par défaut en Recto/verso Noir et Blanc.
- Contrôle par badge pour récupérer une impression et ainsi éviter le gaspillage des impressions non récupérées aux imprimantes.
- Système intelligent de gestion de mise en veille selon les statistiques d'utilisations.
- Recyclage des toners.

Postes de travail :

- Reconditionnement des ordinateurs en atelier pour allonger de la durée de vie plutôt que de toujours remplacer par du matériel neuf.

Réseaux et systèmes :

- Optimisation et rationalisation des serveurs avec virtualisation des serveurs par défaut. Réductions drastiques des achats des serveurs physiques pour consolider jusqu'à 40 serveurs virtuels sur un serveur physique.
- Téléphones et autres équipements actifs réseaux comme les switches et bornes wifi achetés par défaut avec la fonctionnalité de « Power On Ethernet ».
- Dons d'anciens serveurs à des associations.

Gestion des déchets : marché des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) pour gérer la sortie du parc des matériels.

Actions en cours ou en projet :

En suivant l'exemple de la ville de La Rochelle et de la Région Bretagne, le Département de la Vienne pourrait s'engager en adhérant au label Numérique Responsable dans une démarche d'amélioration continue visant à réduire l'empreinte écologique des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Visioconférence - téléassistance :

- Généraliser l'usage des appels vidéo en lieu et place des déplacements voitures/trains.
- Déployer les pratiques de télémaintenance pour le service informatique auprès des agents.

Imprimantes :

- Afficher le compteur d'impressions sur les postes utilisateurs.

Applications :

- Déploiement du moteur de recherche Ecosia par défaut sur les postes des agents pour sensibiliser au bilan carbone.

Poste de travail :

- Déploiement d'un agent logiciel pour forcer l'arrêt des ordinateurs aux heures creuses (nuit et week-end) et ainsi limiter les consommations en électricité.
- Déployer des solutions collaboratives de travail et éviter la prolifération des documents identiques (déduplication des documents).

Serveurs :

- Après avoir migré la centaine de serveurs physiques sur un cluster virtuel constitué de 8 serveurs physiques et 2 espaces de stockage, un projet est à l'étude pour rationaliser encore plus et ainsi descendre à 5 serveurs physiques et virtualiser également les espaces de stockage (projet Hyper convergence).
- Faire héberger les applications dans des centres de données qui affichent un coefficient d'efficacité énergétique performant.
- Planifier les arrêts automatiques des serveurs lorsqu'ils ne sont pas utiles.

Communication :

- Communiquer en interne aux agents sur les pratiques écoresponsables d'utilisation du numérique en matière de gestion des mails notamment.

Objectifs pour 2026 et évaluation

Objectifs opérationnels	Indicateur(s) de suivi
Mutualiser les équipements	-% de serveurs virtualisés
Augmenter la durée de vie du matériel	-Age moyen des PC
Optimiser les impressions et les consommations de papier : rationalisation des impressions, paramétrage des imprimantes en N&B - recto/verso, récupération des impressions par badge ou code, utilisation de polices de caractère économes en encre	-Coût annuel selon le volume d'impression
Conception numérique responsable : appliquer les bonnes pratiques d'écoconception et d'accessibilité pour les services numériques	-% d'équipement certifié éco-conçu -% des DEEE évités par les remises en état / dons par rapport au poids total des DEEE générés -Poids des DEEE confiés à des opérateurs de traitement ou gestionnaires de déchets
Evaluer l'empreinte environnementale du système d'information (serveurs, postes de travail, imprimantes) à l'instant T et suivre son évolution jusqu'en 2025	-Nombre de postes de travail / nombre d'agents
	-Nombre de postes de travail / nombres d'agents -Emissions GES du parc d'ordinateurs en kg de CO2e -Emission GES des flux de mails en kg de CO2e

Ressources dédiées**Actions nouvelles :**

Achat des licences du logiciel d'arrêt des PC : 6 €/PC/an

Virtualisation des serveurs : à évaluer → intégrer au budget de renouvellement de matériels à moyens constants

15c. Informer régulièrement en interne sur les actions menées et les enjeux pour l'environnement

Gouvernance

Instance de validation : Commission des Finances

Direction opérationnelle : DGSD-DRRH

Description

Le Département a mis en place de nombreuses actions en faveur de l'environnement. Afin de communiquer et d'informer les agents sur ces engagements environnementaux et de les inciter à y participer, les moyens utilisés doivent permettre de toucher l'ensemble des agents, quel que soit leur résidence administrative, mais aussi de les rendre facilement accessibles.

Actions déjà menées:

Le portail agents est déjà largement utilisé pour communiquer aux agents un grand nombre d'informations (actualité, revue de presse, événements) mais aussi pour qu'ils puissent réaliser leur démarches administratives (congé, formation...).

C'est l'outil de communication incontournable que privilégie actuellement le Département.

Des nombreuses actualités et événements sont déjà diffusés par le biais du portail agents :

- Challenge de la Mobilité (éditions 2018 et 2019),
- Diffusion d'une communication « opération poubelles vides » en collaboration avec la Direction des Affaires Générales.
- Organisation d'ateliers relatifs à la Mobilité en collaboration avec Grand Poitiers (application de covoiturage Klaxit et Cap sur le Vélo, SNCF, Vitalis, Ligne en Vienne).
- Mise en place du télétravail depuis 2014 en version expérimentale dans un premier temps pour les personnes connaissant des restrictions de santé puis élargie à l'ensemble des collaborateurs.trices départementaux en 2022.
- Mise en place du vote électronique pour les élections des représentants du personnel en 2018 et 2022.
- Mise en place de la dématérialisation des fiches de congés annuels et utilisation d'une version informatisée de gestion du temps de travail.

Actions en cours ou en projet :

De nouvelles actions seront mises en place afin de continuer de promouvoir les bonnes pratiques environnementales dans le fonctionnement interne du Département.

Les actions envisagées, en complément de celles déjà réalisées menées, sont multiples :

- Etablissement d'un plan de communication et de sensibilisation des agents sur la thématique environnementale
- Réalisation de reportages (photos/vidéos/tutos) sur la thématique environnementale,
- Mise en ligne sur le portail agents d'une boîte à idées pour valoriser les bonnes pratiques et le partage d'expériences et de savoirs faire en matière environnementale (ex : créer son compost soi-même, sa lessive, son dentifrice...),
- Affichage pour trier les déchets sur les différents sites départementaux,
- Promouvoir le développement du covoiturage,
- Projet de mise en place d'un plan de mobilité des agents,
- Projet de développement d'un nouvel outil de gestion du temps de travail intégrant l'entière gestion informatisée du temps de travail des agents (planning, astreintes, absences et congés divers). Plus globalement, une réflexion est en cours pour développer dans tous les services une démarche de développement durable visant à l'appropriation de chacun des enjeux environnementaux et sociaux dans l'exercice de leurs missions. Cette démarche pourrait s'inspirer du cadre de référence international qu'est l'Agenda 2030 et ses objectifs de Développement Durable.

Par ailleurs des actions de sensibilisation des élus du Département aux enjeux environnementaux sont fréquemment menées, que ce soit lors des réunions communes, en favorisant le covoiturage pour leurs déplacements ou par le biais de sorties terrain. Les élus sont aussi régulièrement invités à participer à des réunions techniques ou informatives de la DAEE.

Objectifs pour 2026 et évaluation

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Suivi et Evaluation</u>
Mise place de bandeaux d'information sur le portail agents sur le thème de l'environnement (1 par mois)	-nombre de bandeaux sur le portail agent
Réalisation de reportages sur la réduction des déchets, l'économie d'énergie, le recyclage et les gestes en faveur de l'Environnement au sein des services du Département et sur les ENS (4 à 6 reportages chaque année)	-Nombre de reportages réalisés (1 par trimestre)
<i>Ressources dédiées</i>	
<u>Nature et montant de la dépense</u> DRRH : réorientation du budget à coût constant DAEE : mobilisation de l'enveloppe dédiée aux évènementiels en environnement (voir fiche action 9)	
<u>Moyens humains dédiés</u> 1 ETP à la DRRH pour la communication interne et aide ponctuelle d'un contributeur.trice local.e et de la personne référente du projet.	

Synthèse : Budget spécifique du plan SEVE (en k€)

N°	Action Nom	Direction	2020															TOTAL		
			2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		I	F	I+F	
			I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F						
Axe I. Préserver et valoriser nos ressources naturelles et notre qualité de vie																				
Action 1. Mettre en œuvre le schéma départemental de l'eau																				
1a	Animer le SDE	DAEE																		
1b	Contribuer à la mise en œuvre du SDE	DAEE	2 050	153	2 050	171	1 650	153	2 183	133	2 184	133	2 185	133	2 185	133	14 487	1 009	15 496	
1c	Renforcer l'adaptation au changement climatique dans le SDE	DAEE																		
1d	"Plan arbres" : Favoriser la plantation d'arbres pour répondre aux enjeux du SDE	DAEE	100		100		100		100		100		100		100		700	0	700	
Action 2. Continuer le développement et la valorisation des espaces naturels sensibles																				
2a	Amplifier le nombre d'ENS sous maîtrise foncière départementale	DAEE	10	7	65	12	175	15	20	7	30	7	29	7		7	329	62	391	
2b	Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion sur les sites ENS d'intervention départementale	DAEE	44	171	80	158	124	200	60	161	60	161	60	161	60	161	488	1 173	1 661	
2c	Accompagner les intercommunalités pour préserver les zones humides	DAEE		20		6								10				36	36	
Action 3. Favoriser la découverte et la connaissance du patrimoine naturel et de l'environnement par les habitants																				
3a.	Aménager des sentiers nature sur les Espaces naturels sensibles	DAEE	150	5	55	3	25	10	75	20	75	15	75	0	75	15	530	68	598	
3b.	Développer les sorties nature sur les espaces naturels sensibles	DAEE		40		40		40		40		40		44		44		288	288	
3c.	Lancer un appel à projets pour les collèges "à la découverte des espaces naturels sensibles de la	DAEE		9		9		9		9		9		9		9		63	63	
3d	Développer via la CDESI l'offre de sport de nature en la conciliant avec l'environnement et les usages locaux (étude potentiel sports eaux vive par la DAEE)	DJS						16										16	16	
3e	Organiser des sorties grand public « Lecture paysagère et architecturale	CAUE		17		10		10		10		10		10		10		77	77	
3f	Réaliser un Atlas des Paysages	DAEE					60		67,5		67,5							195	195	
Action 4. Encourager un développement des énergies renouvelables maîtrisé et respectueux de la qualité des paysages et du patrimoine																				
4a.	Créer un comité départemental de suivi de l'éolien et un observatoire éolien	DAEE		5		5		5		5		5		5		5		35	35	
Axe II. Poursuivre notre implication pour une économie, des emplois, et des services publics de proximité et économes en carbone																				
Action 6. Développer une alimentation de qualité et de proximité																				
6b	Développer une restauration collective durable via Agrilocal86 et Zérogaspi86	DAEE		50		96		95		50		50		50		50		441	441	
			26	38	10	13,5	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	86	102	188	
Action 7. Soutenir une agriculture de qualité, créatrice de valeur ajoutée et respectueuse de l'environnement																				
7a.	Co-construire une feuille de route Agriculture pour le Département de la Vienne, créateur de valeur ajoutée et respectueuse de la ressource en eau	DAEE				20		10									0	30	30	
7b.	Mener un aménagement foncier et environnemental sur la commune de St Martin la Pallu	DAEE	100	1,5	55	1,5	100	1,5	100	1,5	70	2	120	2			545	10	555	
7c.	Promouvoir des aménagements fonciers à but d'intérêt général et de développement durable	DAEE	50	1	35	4,5	50	1	50	1	50	1	50	1	50	1	335	10,5	345,5	
Action 8. Développer le tourisme de nature par la randonnée																				
8	Elaborer et mettre en œuvre le schéma départemental de la randonnée	DAEE	20	5	74	30	84	30	94	30	94	30	94	30	94	30	554	185	739	
Action 9. Valoriser la démarche environnementale des évènements																				
9	Valoriser la démarche environnementale des évènements (volet DAEE)	DAEE		5		5		5		5		5		5		5		35	35	
Axe III. Prendre en compte le changement climatique dans l'aménagement du territoire																				
Action 10. Accompagner les collectivités dans la prise en compte du changement climatique en urbanisme et en aménagement																				
10d	Accompagner les collectivités dans l'élaboration de plans paysage	CAUE		20		20		20										60	60	
10e	Accompagner les communes pour végétaliser les rues	CAUE		3		3		3		3		3		3		3		21	21	
Action 13. Favoriser l'éco-mobilité pour les habitants et maîtriser l'impact environnemental des infrastructures de transport																				
13c	Développer l'éco-mobilité dans les politiques sociales	Insertio		204		204												408	408	
15a	Décarboner et optimiser les déplacements des agents du Département	DAEE					4		4		4		4		4				20	
TOTAL			2 570	755	2 552	812	2 354	698	2 728	557	2 709	553	2 743	485	2 594	488	18 250	4 327	22 597	